

ALBERT DEPRÉAUX

## CARNET D'ÉTAPES

SOUVENIRS DE GUERRE ET DE CAPTIVITÉ

DE

# PHILIPPE BEAUDOIN

Sergent-Major à la 3<sup>e</sup> demi-brigade de ligne

(4 germinal an VIII — 5 septembre 1812)

---

*ARMÉE DE L'OUEST — EXPÉDITION DE SAINT-DOMINGUE  
CAPTIVITÉ EN ANGLETERRE — RETOUR EN FRANCE*

---

EXTRAIT DU « CARNET DE LA SABRETACHE »



PARIS

LEROY, Éditeur, 55, Rue du Faubourg-Poissonnière

—  
1909



*Hommage de l'auteur  
M. Després*

CARNET D'ÉTAPES

SOUVENIRS DE GUERRE ET DE CAPTIVITÉ

DE

PHILIPPE BEAUDOIN

## DU MÊME AUTEUR

---

**La Garde d'Honneur d'Orléans (1807-1808).** Orléans, PAUL PIGELET, 1906; in-8° de 33 pages, avec une planche hors texte en couleurs, d'après E. GRAMMONT. (Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, tome XIV, 1905-1907.)

**Les Gardes d'Honneur Lorrains à l'époque du Premier Empire (Nancy, Lunéville, Metz).** Nancy, édition du *Pays Lorrain* et de la *Revue Lorraine illustrée*, 1907; in-8° de 47 pages avec deux gravures hors texte coloriées, d'après E. GRAMMONT. (Extrait du *Pays Lorrain*, 1906.)

**Documents inédits sur le Guet de Lyon (xviii<sup>e</sup> siècle).** Lyon, A. REY, 1909; in-8° de 28 pages avec une planche en noir. (Extrait de la *Revue d'Histoire de Lyon*, tome VIII, 1909, fasc. IV.)

123752

ALBERT DEPRÉAUX

# CARNET D'ÉTAPES

SOUVENIRS DE GUERRE ET DE CAPTIVITÉ

DE

# PHILIPPE BEAUDOIN

Sergent-Major à la 31<sup>e</sup> demi-brigade de ligne

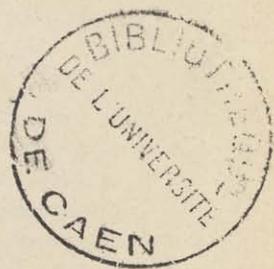
(4 germinal an VIII — 5 septembre 1812)

---

*ARMÉE DE L'OUEST — EXPÉDITION DE SAINT-DOMINGUE  
CAPTIVITÉ EN ANGLETERRE — RETOUR EN FRANCE*

---

EXTRAIT DU « CARNET DE LA SABRETACHE »



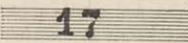
PARIS

LEROY, Éditeur, 55, Rue du Faubourg-Poissonnière

—  
1909

JUSTIFICATION DE TIRAGE

IL A ÉTÉ TIRÉ 55 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

N°  17

## INTRODUCTION

---

Le *Journal de route* du sergent-major Beaudoin dont nous commençons aujourd'hui la publication, n'a nullement la prétention de rénover l'histoire militaire du Consulat et du premier Empire. Il appartient à la série de ces sources, trop longtemps négligées, que notre compatriote Lorédan Larchey fut l'un des premiers à remettre en valeur. Je veux parler de ces récits d'officiers subalternes ou de simples soldats, humbles artisans de l'héroïque Légende, dans lesquels ils confièrent au papier, suivant en cela l'exemple de la plupart de leurs chefs, leurs brèves remarques, fines ou naïves, faites au hasard des marches, marquées au coin de leur personnalité, de leur tempérament et de leur éducation propres, préparant là, sans s'en douter, pour les historiens de l'avenir, les matériaux les plus curieux et souvent les plus impartiaux.

Nous avons, par certaines pages de Marbot et du commandant Vivien, la preuve de l'amour porté à leur carnet de notes par tous ces modestes et héroïques soldats, et de l'inlassable patience avec laquelle ils le recommençaient, quand le malheur voulait qu'ils le perdissent. Pour certains d'entre eux surtout, venus de hameaux reculés, c'était le canevas de fantastiques souvenirs de voyages, notés pour la famille et les amis, et devenant plus tard le fond inépuisable des récits de la veillée.

Certes, la plupart de ces écrivains d'occasion n'élèvent que peu de prétentions à la notoriété littéraire ou à l'étude savante des campagnes auxquelles ils prennent part ; leur champ d'observation est forcément restreint, mais on trouve chez eux ce que ne nous donnent pas toujours les mémoires techniques ou dramatisés de leurs grands chefs : la vision terre à terre, vivante, réaliste pourrait-on dire, du soldat de cette époque, de sa physionomie, de ses préoccupations, et une simple réflexion, jetée sur ces pages jaunies, par leur plume inhabile, nous en apprend souvent plus sur les dessous de la Grande Épopée que les documents les plus savamment établis.

Rien de ce qui touche aux campagnes napoléoniennes ne nous indiffère aujourd'hui. Nous éprouvons le besoin d'acquérir, après la

connaissance de ceux qui les dirigèrent, celle de cette foule anonyme qui porta notre drapeau aux quatre coins du monde; or, c'est là seulement que nous pouvons saisir les particularités de son état d'esprit et de ses transformations, à travers cette période si courte et suscitant pourtant encore tant d'enthousiasme et de curiosité.

\*  
\* \* \*

Philippe Beaudoin ou Baudouin naquit à Batilly-en-Gâtinais, canton de Beaune (Loiret), le 20 juin 1775 et fut baptisé le même jour; il était fils de Pierre Beaudoin, vigneron, et de Françoise Ménard.

Il dut recevoir une bonne instruction élémentaire dont ses souvenirs militaires sont la meilleure preuve. Vint l'invasion du territoire par les armées coalisées. Entraîné comme une grande partie de la jeunesse d'alors, par le grand souffle d'enthousiasme qui traversait notre pays, Beaudoin s'engagea comme volontaire, le 10 septembre 1792, au 3<sup>e</sup> bataillon du Loiret, qui concourut plus tard à former la 31<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne. Il avait alors dix-sept ans.

A ce sujet, M. Méry, maire de Batilly et propriétaire actuel du manuscrit, nous a communiqué le curieux récit suivant, recueilli par lui, quelques années avant la mort de Beaudoin, de la bouche même de l'ancien sergent :

« Je me suis engagé à l'âge de dix-sept ans; à l'époque on demandait des engagés volontaires pour six mois... et j'y ai été vingt-deux ans! Le maire était chargé de faire les enrôlements; il avait fait placer tous les jeunes gens, d'un rang sur la place et il leur lisait les instructions sur les engagements. Il dit ensuite : « Celui qui sortira des rangs le premier pour s'engager je lui donne mon bonnet rouge. »

« C'est un nommé Champion qui est sorti le premier; moi et plusieurs autres nous l'avons suivi.

« Ma mère, en rentrant chez nous, m'a dit : « Chacré chien (*sic*), tu veux t'engager, mais tu mangeras de la vache enragée! » J'ai vu après qu'elle m'avait dit la vérité. »

Ce fut dans ces conditions que Beaudoin prit part aux campagnes des armées de la Moselle et de Sambre-et-Meuse. Nommé caporal le 2 mars 1793, il combattit à l'armée du Rhin, puis à celle d'Italie, où il fut nommé sergent le 16 ventôse an VII (6 mars 1799). Peu de temps après, la 31<sup>e</sup> demi-brigade quittait l'Italie et revenait en France, où elle était dirigée sur la Bretagne; Beaudoin en profita pour revoir Batilly, d'où il repartit le 4 germinal an VIII (25 mars 1800), afin de rejoindre l'armée de l'Ouest.

C'est à partir de cette époque qu'il prit l'habitude de noter, presque jour par jour, pendant douze années, les épisodes de sa vie militaire.

Il se mit donc en route pour reprendre son poste à la 31<sup>e</sup> demi-brigade, alors bien morcelée (le premier bataillon étant en effet à Nantes, le second à Fontenay-le-Comte, et le troisième à Tours). Ce fut dans cette dernière ville qu'il rejoignit sa compagnie, le 11 germinal an VIII (1<sup>er</sup> avril 1800), pour, de là, parcourir par étapes le Poitou, la Vendée et la Bretagne, jusqu'à Brest, détaché la plupart du temps et remplissant les missions les plus diverses. Arrivé à Brest le 5 frimaire an IX (26 novembre 1800), il en sillonna en tous sens les environs, de l'an IX au commencement de l'an X, période à laquelle les prodromes nombreux du départ de l'expédition pour les colonies l'empêchèrent de trouver le moindre agrément. Dans son *carnet*, il entre avec simplicité dans le détail des ruses qu'il employa pour rester en France et du contentement qu'il éprouva, lors du départ de la première flotte, qu'il place au 23 frimaire an X (14 décembre 1801). « J'étais à les voir sortir » dit-il, « sitôt que le dernier fut sorti, je m'en fus boire une bouteille, du contentement que j'avais d'être éxent (*sic*) de l'expédition. » Quoi qu'il en soit, cette amertume ne devait pas être épargnée à Beaudoin. Le 3 prairial an X (23 mai 1802), il quittait Brest avec une expédition de renfort, et nous devons reconnaître qu'il prit la chose plus philosophiquement qu'on n'eût pu s'y attendre. Les incidents désagréables ne lui manquèrent cependant pas durant la traversée, et il n'atteignit la terre d'Haïti, le 14 messidor an X (3 juillet 1802), que pour y apprendre la présence du terrible *vomito negro*.

Nous ne le suivrons pas dans le détail de ses trois années de séjour à Saint-Domingue, où il partagea l'agonie du corps expéditionnaire. Nommé sergent-major le 25 brumaire an XI (16 novembre 1802) et souffrant depuis longtemps déjà, il tomba gravement malade au Môle-Saint-Nicolas et eût succombé, comme tant d'autres, sans les bons soins d'une mulâtresse, Sophie, dont le dévouement le sauva. Revenu à la santé, il eut avec elle une idylle, dénouée tragiquement, lors de l'évacuation du Môle, par l'égoûtement probable de celle qui en était l'objet, malgré le déguisement employé pour la faire embarquer clandestinement.

L'odyssée du général Noailles est assez connue pour n'avoir pas besoin d'être rappelée. La flotte qui portait la garnison du Môle s'étant dispersée, le brick où se trouvait Beaudoin s'échoua sur la côte de Cuba, sous les canons de Santiago. Après quelque repos, Beaudoin repartit pour La Havane avec ses compagnons d'infortune, le 1<sup>er</sup> nivôse an XII (23 décembre 1803). Ils avaient pris passage à bord d'une goélette américaine, nommée la *Colombia*, et espéraient rejoindre, à La Havane, les débris de la garnison du Môle. Le voyage commença mal. Capturés par une corvette anglaise qui les relâcha après les avoir pillés, ils continuèrent tant bien que mal leur route, augmentés de

l'équipage d'un autre voilier capturé en même temps, et passèrent par toutes les angoisses de la faim et de la soif avant d'atterrir au petit port de Batabano, le 7 nivôse an XII (29 décembre 1803).

A leur arrivée, ceux qui avaient pu résister aux tortures de la traversée purent prendre deux mois d'un repos bien gagné, et se dirigèrent par terre vers La Havane, le 15 ventôse an XII (6 mars 1804). Là, nouvel arrêt et concentration des quelques troupes échappées à la tempête et aux Anglais. On eût pu croire Beaudoin parvenu au terme de ses maux lorsque, le 24 germinal (14 avril), la petite flotte armée avec des équipages de fortune mit à la voile pour la France. Ses plus dures traverses allaient seulement commencer.

A peine sortis du port, ils firent la rencontre d'une escadre anglaise, dans laquelle les jeta la sottise de leur capitaine. La corvette où était Beaudoin fut prise après une chasse peu difficile, vu la mauvaise marche des bâtiments français. Transbordé, avec accompagnement de « grands coups de plat de sabre », à bord d'un brick anglais, Beaudoin fut dirigé sur l'Irlande où il arriva le 5 prairial an XII (25 mai 1804) et, de Belfast, rembarqué pour l'Écosse et interné à Greenlaw.

Du 21 prairial an XII (10 juin 1804) au 31 octobre 1809, Beaudoin y resta prisonnier, s'occupant de menus travaux qui lui permettaient d'adoucir sa captivité et perfectionnant son instruction, ainsi qu'en témoigne un cahier d'arithmétique, daté de Greenlaw, et conservé dans sa famille; malheureusement pour lui, le nombre des prisonniers augmentant, on leur fit quitter leur premier lieu de détention, où ils se trouvaient relativement tranquilles, pour gagner les pontons de Chatham. Là, le pauvre sergent souffrit encore pendant près de trois ans. Décidé à tout pour reconquérir sa liberté, il usa d'un stratagème assez répandu, feignit une maladie, si consciencieusement qu'il faillit en être victime, et fut évacué pour la France le 2 juin 1812.

Débarqué à Morlaix et dirigé sur Brest, pour y être incorporé dans les cohortes de la garde nationale en formation (précaution préventive contre une invasion possible), il refusa d'y entrer et obtint d'aller à Turin rejoindre le dépôt de son régiment, versé en 1804 dans le 7<sup>e</sup> d'infanterie de ligne.

Fort d'une permission obtenue à Brest, il put enfin revoir son village natal quitté depuis douze années, et, après un court séjour, il se remit en route pour Turin le 17 août 1812, avec l'intention d'obtenir son congé définitif.

Son espoir ne fut pas trompé. Arrivé au corps le 6 septembre, il fut, le 4 novembre, libéré du service avec une pension annuelle de deux cents francs et la mention « usé par les fatigues de la guerre. »

Revenu à Batilly, il y épousa, le 1<sup>er</sup> juillet 1813, une jeune fille de la localité, Marie Vion, dont il eut trois fils. Il avait alors trente-huit ans.

Ses tribulations n'étaient pas encore finies ; car, au retour de l'Empereur, le gouvernement appela les anciens soldats à la défense du territoire, et il fallut une véhémence supplique signée par tous les membres du conseil municipal de Batilly, pour lui obtenir la confirmation d'une liberté chèrement acquise.

Il sortit seulement de son repos en 1830, époque à laquelle, d'après une tradition de famille, il aurait été nommé capitaine de la garde nationale. Il n'accepta sans doute pas, car nous n'avons pu trouver de confirmation officielle de cet honneur tardif. Quoi qu'il en soit, son existence accidentée n'avait pu vaincre sa robuste constitution ; car, après une vie d'un labeur ininterrompu, il atteignit l'âge de quatre-vingt-neuf ans et mourut à la Terre-Carrée, hameau voisin de Batilly, le 25 février 1864.

Nous allons maintenant dire quelques mots du manuscrit lui-même.

Il se compose d'un cahier de fort papier vergé, entouré de parchemin maintenu par une lanière. Du format de 0<sup>m</sup>21 sur 0<sup>m</sup>145, il compte 78 feuillets : le premier blanc, les sept suivants occupés par des annotations concernant la « masse » de la compagnie, pendant les années VIII, IX et X de la République (c'est, vraisemblablement, le cahier d'enregistrement de la compagnie, commencé par le sergent-major qui précéda Beaudoin et dont son successeur utilisa les pages blanches). Suivent cinquante-sept feuillets non numérotés et sans titre spécial, comprenant le *journal de route* proprement dit. Les dix-sept premiers seulement, sont de l'écriture de Beaudoin, le reste est recopié de trois écritures différentes, dont la plus récente ne paraît pas devoir dépasser le commencement de la Restauration ; le cahier se termine enfin par treize feuillets blancs.

Ces pages, d'une écriture serrée, contiennent la copie, commencée par Beaudoin et terminée sous ses yeux, des notes prises au jour le jour pendant sa vie militaire. D'une psychologie rudimentaire, mais servi par une certaine finesse campagnarde et un don véritable d'observation, il a su, tout en bornant son horizon aux événements qui l'ont touché de près, donner, par sa naïveté même, à ses notes, un aspect saisissant de « choses vues ». Parfois, dans ses récits de la guerre à Saint-Domingue et de la désastreuse évacuation du Môle, ainsi que dans sa vie de prisonnier, son retour au pays et les réflexions que lui suggère la misère de provinces autrefois prospères, il parvient naturellement à l'émotion, non par l'éloquence des mots, mais par le simple exposé des faits.

De la lecture attentive de son *journal*, nous pouvons, semble-t-il, déduire la mentalité de notre sergent. Soldat dans toute l'acception du terme et Beauceron, ce sont là les deux caractéristiques dont nous

trouverons la trace, du commencement à la fin de ses souvenirs. Du soldat français, il a l'enthousiasme, la bravoure, la dureté à la fatigue, l'attachement au sol et aussi la gaieté, la galanterie, l'amour du beau sexe et du bon vin; à la province natale, il a emprunté son admiration pour les pays de culture et son mépris pour les terrains accidentés.

En le contrôlant soigneusement durant le cours de sa vie militaire, nous n'avons pu relever chez lui que bien peu de ces exagérations familières aux conteurs. S'il est surtout frappé par l'aspect extérieur des choses, on le trouve du moins toujours vrai et précis et, à part quelques erreurs de date, tout dans ses souvenirs, jusqu'au caractère des pays traversés, est exact.

On peut donc le croire et, malgré leurs imperfections, ses notes apportent une intéressante contribution aux relations de guerre du premier Empire et à l'histoire du 7<sup>e</sup> d'infanterie, bien peu d'hommes étant revenus de la campagne à laquelle Beaudoin prit part, et ce régiment ne possédant, croyons-nous, que peu de souvenirs de ses glorieux « anciens ».

Qu'il nous soit permis encore, en terminant, d'adresser nos sincères remerciements à MM. Levé, d'Orléans, et J. Soyer, archiviste du Loiret, qui nous ont facilité la communication du manuscrit et des papiers militaires de Beaudoin, ainsi qu'à M. le commandant Martin, directeur du *Carnet*, dont l'extrême obligeance a facilité nos recherches.

ALBERT DEPRÉAUX.

---

## CARNET D'ÉTAPES

---

*Le 4 germinal an VIII* (1). — *Batilly* (2), *petite ville en Gâtinois (département du Loiret)*. — Départ du pays pour rejoindre la 3<sup>re</sup> demi-brigade de ligne en garnison dans différentes provinces; un bataillon, qui est le 3<sup>e</sup>, est à Tours, le 2<sup>e</sup> à Fontenay, dans la Vendée; le 1<sup>er</sup> à Nantes, en Bretagne.

*Le 4 germinal, à Neuville* (3), *petite ville en Beauce (Loiret); 6 lieues*. — Petite ville et belle, et champêtre; belle place d'Armes; pays plat et très fertile en grains, safran et légumes de tous genres, par la bonne culture et bonté du terrain, et plat. Les habitans sont très affables et laborieux.

*Le 5 germinal, à Châteaudun, petite ville en Beauce (Eure-et-Loir); 15 lieues*. — J'y ai fait séjour. Petite ville située sur une petite coste; grande place carrée, mais mal pavée; bâtisse antique. Les dehors en sont beaux. Pays fertile en grains, vigne, safran, etc.

*Le 7 germinal, à Cloyes* (4), *petite ville en Beauce (Eure-et-Loir); 5 lieues*. — Petite ville mal située dans un fond, environnée de bois, peu fertile en grains; du fruit en abondance et prairies. Petites costes.

*Le 8 germinal, à La Ville-aux-Clercs* (5), *bourg (Loir-et-Cher); 4 lieues*. — Petit bourg entouré de bois. La boisson la plus commune est le cidre, et à bon marché. En outre des jolies femmes.

---

(1) 25 mars 1800.

(2) Batilly-en-Gâtinois (Loiret), canton de Beaune-la-Rolande, arrondissement de Pithiviers.

(3) Neuville-aux-Bois (Loiret), chef-lieu de canton, arrondissement d'Orléans.

(4) Cloyes (Eure-et-Loir), chef-lieu de canton, arrondissement de Châteaudun.

(5) La Ville-aux-Clercs (Loir-et-Cher), canton de Morée, arrondissement de Vendôme.

*Le 9 germinal, à Vendôme, ville grande (Loir-et-Cher); 3 lieues.* — Vendôme, ville assez grande et champêtre; bâtisse antique, rues très serrées et mal pavées. Il y a un château sur la route de Blois qui tombe en ruines. Il y passe une rivière qui sépare un faubourg de la ville, dont il y a beaucoup de moulins sur la rivière. Pays fertile en grains et bon vin, et les habitans très affables et beau costume.

*Le 10 germinal, à Châteaurenault (1), petite ville (Indre-et-Loire); 7 lieues.* — Petite ville située en pente, antique et vilaine, mal pavée. Peuple peu affable, et pauvre par le mauvais terrain peu fertile, rempli de petites costes. Costume très antique.

*Le 11 germinal, à Tours, grande ville et chef-lieu du département d'Indre-et-Loire; 6 lieues.* — C'est à Tours où j'ai rejoint ladite compagnie, qui se trouve détachée du bataillon; ce dernier est parti pour Blois.

Tours est une ville grande et belle, sans forteresse. Il y a plusieurs rues qui sont belles, surtout la rue de la Liberté, qui est bien large et longue. Belle bâtisse. La route du Mans à Poitiers y passe, ainsi qu'un beau pont sur la Loire, en pierre (*sic*). Dans le moment que le pays du côté du Mans était insurgé, l'on a coupé deux arches de la tête du pont, ce qui lui fait tort à sa beauté. La Loire sépare un grand faubourg de la ville. Beau pays riche et affable, commerçant par la Loire.

Quoique le pays soit rempli de petites costes, il est très fertile en grains et on y récolte de bon vin ainsi que toutes autres denrées à juste prix. C'est un des plus beaux séjours de la France.

*Le 12 germinal.* — La compagnie a reçu l'ordre de rejoindre le bataillon à Blois le 13 du même mois.

*Le 13 germinal, à Amboise, petite ville d'Indre-et-Loire; 6 lieues.* — Pour aller à cette ville, on passe par Saint-Louis (2), bourg à trois lieues de Tours, qui est la halte ordinaire des troupes, dont il se joint à cet endroit plusieurs routes.

Amboise, petite ville très antique, située au pied d'une petite coste, et sur le bord de la Loire, mal pavée. Petite place. Peuple

---

(1) Châteaurenault (Indre-et-Loire), chef-lieu de canton, arrondissement de Tours.

(2) Montlouis (Indre-et-Loire), canton sud de Tours.

humain. La Loire sépare un faubourg de la ville. Pour aller à Blois, on est obligé de passer sur un pont volant. Il y avait un pont de bois, mais il a été emporté par la glace; il était question de le rétablir quand j'y ai passé. Quant à la fertilité du pays, est le même qu'à Tours (*sic*). Ce qu'il y a de remarquable des deux côtés de la Loire, c'est qu'il y a une chaîne de petites costes, et dedans plusieurs maisons qui servent d'auberges, ça représente des caves. Etc.

*Le 14 germinal, à Blois, chef-lieu du département de Loir-et-Cher; 10 lieues.* — Blois sur le bord de la Loire, située sur la pente d'une petite coste; par ce moyen, il faut monter dans plusieurs rues, ainsi que pour aller au château dont il y a qu'une porte pour y entrer; il tombe en ruines.

Ville passablement grande, mais antique et mal pavée et les rues très étroites. La place d'Armes est située sur le bord de la Loire, garnie de trois rangs d'arbres plantés depuis la Révolution. Elle n'est située qu'en longueur. Il y a un beau pont en pierre sur la Loire, mais il a été coupé comme celui de Tours, du temps que le pays était insurgé. Il sépare un beau faubourg qui s'appelle Vienne. C'est là où sont les plus beaux plaisirs de la ville, et le Mail, qui est au-dessus du château, entouré d'arbres. C'est un endroit que le monde est affable; jolies femmes et beau costume. Quoique le pays soit rempli de petites costes, il est très fertile en grains et bon vin; en un mot, pour tout ce qui est nécessaire à la vie. C'est là où j'ai rejoint le bataillon logé chez le bourgeois.

*Le 16 germinal, à Bracieux (1), gros bourg (Loir-et-Cher); 6 lieues.* — J'ai reçu l'ordre de me tenir prêt à partir en détachement à Romorantin en Sologne, pour faire payer les contributions. Dont j'ai parti à midi, du 16, avec quinze hommes où j'ai logé à Bracieux, pays peu fertile en grains; beaucoup de bois et de remises (2).

*Le 17 germinal, à Romorantin, petite ville en Sologne (Loir-et-Cher).* — Romorantin, ville champêtre, mais plaisante et affable. Bâtisse très antique; la place petite, sans rien de remarquable. La

(1) Bracieux (Loir-et-Cher), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Blois.

(2) Endroit où le gibier se remet quand on l'a fait lever.

plus forte partie des habitans de l'endroit, leur profession est cardeur de laine qui fait un grand commerce dans le pays (*sic*). Cette ville est la capitale de la Sologne.

*Le 23 germinal, à Saint-Aignan (1), gros bourg; 7 lieues.* — J'ai reçu un ordre du commandant de la place de Blois, de me mettre en marche desuite avec mon détachement, pour rejoindre le bataillon qui devait se rendre à Tours le 22. J'ai réuni mon détachement qui était dispersé dans plusieurs communes. Dont j'ai parti de Romorantin le 23, et j'ai logé à Saint-Aignan, gros bourg entouré de petites costes.

*Le 24 germinal, à Bléré (2), gros bourg; 7 lieues.* — Bléré est un gros bourg; de petites costes très fertiles en bois et fruits, et plusieurs cantons de vignes. Ce sont des chemins de traverse.

*Le 25 germinal, à Tours, chef-lieu du département d'Indre-et-Loire; 6 lieues.* — A trois lieues de Bléré, nous avons rejoint, à Saint-Louis, la grande route de Tours. En arrivant à Tours, croyant trouver le bataillon, comme [l'indiquait] l'ordre que j'avais reçu du commandant de Blois, qui m'ordonnait de rejoindre à cette ville, je fus m'adresser au commissaire des guerres pour prendre des renseignements du bataillon. Il m'apprit qu'il était parti le 23 germinal pour Fontenay-le-Peuple (3), ensuite me donna une route pour le rejoindre.

*Le 26 germinal à Sainte-Maure (4), petite ville d'Indre-et-Loire; 10 lieues.* — Sainte-Maure, petite ville antique peu affable. Il y a une petite place carrée, avec un puits au milieu, en pierre. Pays plat, fertile en grains et vigne.

*Le 27 germinal, à Châtellerault, ville champêtre en Poitou (Vienne); 10 lieues.* — Châtellerault est une ville passablement grande, mais champêtre; très commerçante par ses manufactures de couteaux et ciseaux. Le pays est rempli de petites costes garnies de bois; beau pays pour les bestiaux, c'est un pays d'élève. Dont j'ai obtenu un séjour pour moi et mon détachement.

---

(1) Saint-Aignan (Loir-et-Cher), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Blois.

(2) Bléré (Indre-et-Loire), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tours.

(3) Fontenay-le-Comte (Vendée).

(4) Sainte-Maure (Indre-et-Loire), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chinon.

Le 29 germinal, à Poitiers, chef-lieu du département de la Vienne et du Poitou; 10 lieues. — Poitiers est une des plus grandes villes de France après Paris(1). Située sur une petite montagne qui est assez rapide aller à la ville (*sic*), elle est mal pavée, les rues très étroites. La place d'Armes est petite et carrée, mais belle; des grosses pierres plantées de distance en distance, avec une chaîne qui correspond d'une pierre à l'autre, qui fait le tour de la place. L'hôtel du département est de toute beauté, dont il y a une grosse cloche dans la cour (*sic*). Dehors la ville, il y a une des plus belles promenades de France (1), très grande, garnie de beaux arbres formés en berceau qui couvrent toute la place et entourée d'un mur avec plusieurs portes pour y entrer. La place est garnie de bancs de pierre de distance en distance pour se reposer; en outre plusieurs jeux y sont établis pour l'amusement du monde. Mais, en récompense, les habitans sont inhumains et ingrats. Ainsi que le terrain est médiocre en grains; beaucoup de bois et prairies, excellent pour les bestiaux.

Le 30 germinal, à Lusignan(2), petite ville en Poitou (Vienne); 7 lieues. — Petite ville située sur le revers d'une coste. Bâtie antique et mal pavée. Il y a une promenade longue garnie de gros arbres, il faut passer dans la promenade pour arriver en ville. Pays peu fertile. Costume antique et pauvre. Dans la campagne ils ressemblent à des sauvages.

Le 1<sup>er</sup> floréal, an VIII (3), à Saint-Maixent, bourg du Poitou (Deux-Sèvres); 6 lieues. — Bourg situé sur une montagne rapide à monter. Le pays est très montagneux, peu fertile en grains, mais d'excellentes pâtures. C'est un pays d'où l'on tire beaucoup de bestiaux.

Le 2 floréal, à Niort (Poitou), chef-lieu du département des Deux-Sèvres; 5 lieues. — Niort, ville assez grande et peu fortifiée. Il n'y a qu'une belle rue. La maison de ville est au château; on entre sous un portail. A l'entrée de la ville, il y a un grand faubourg. Ensuite, avant que d'entrer en ville, on traverse une grande place négligée.

---

(1) Promenade ou parc de Blossac.

(2) Lusignan (Vienne), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Poitiers.

(3) 21 avril 1800.

*Le 3 floréal, à Fontenay-le-Peuple, chef-lieu du département de la Vendée; 8 lieues.* — Fontenay-le-Peuple, capitale de la Vendée, ville champêtre. Dans son enceinte elle ne renferme aucune beauté; les rues sont mal pavées et il faut monter et descendre dans plusieurs, et malpropres (*sic*). La place d'Armes est passable, elle est entourée d'arbres de tous côtés; pour arriver sur la place, il faut monter des escaliers. La campagne est belle par ses prairies. C'est le plus beau pays d'élève de la France. Tout le terrain est fermé par enclos en hayes et barrières; c'est un bon pays pour les chouants, dont nous sommes environnés de toutes parts. Le pays est rempli de petites costes et peu fertile en grains.

A mon arrivée dans cette ville, j'ai trouvé le bataillon logé chez le bourgeois, dont je fus logé avec la compagnie. On fut obligé de nous mettre plusieurs ensemble, de crainte d'être égorgés, car dans la ville comme dans la campagne [ils] sont tous brigands.

*Le 28 floréal, à Sainte-Hermine (1), grand bourg (Vendée); 5 lieues.* — Sainte-Hermine, grand bourg dans un petit fond. Il n'y a qu'une rue, mais très longue. Le pays est masqué par des hayes; les habitans ont beaucoup souffert par la guerre. Les trois quarts du pays sont brûlés et plusieurs familles de détruites, et cela par leur faute (2).

*Le 29 floréal, à La Chaize (3), petit bourg (Vendée); 6 lieues.* — En sortant de Sainte-Hermine, nous avons pris la traverse pour tromper les chouants; le terrain est si gras que nous eûmes bien de la peine à nous retirer. En arrivant à La Chaize, nous fûmes obligés, une partie, de coucher au bivouac par l'incendie. Toujours même climat.

*Le 30 floréal, à La Roche-sur-Yon, ville (Vendée); 6 lieues.* — La Roche-sur-Yon était une ville passablement grande, mais actuellement, il y a au plus trente maisons qui ont échappé de

(1) Sainte-Hermine (Vendée), chef-lieu de canton, arrondissement de Fontenay-le-Comte.

(2) Contrairement à l'opinion de Beudoïn, Chassin, dans son ouvrage sur la guerre de Vendée, nous apprend que Sainte-Hermine devait être, avec Fontenay-le-Comte, une des rares villes épargnées, à cause de son républicanisme, par les colonnes *infernales* du général Turreau.

(3) La Chaize-le-Vicomte, arrondissement et canton de la Roche-sur-Yon.

l'incendie (1). Le pays est très fertile en bestiaux (*sic*); c'est le plus beau de la France pour cela, et fruits en abondance. Dans quelques cantons, on trouve aussi des vignes, mais très médiocres, et c'est tout vin blanc.

*Le 1<sup>er</sup> prairial, an VIII* (2), à *Aizenay* (3), *village (Vendée)*; 4 lieues. — Aizenay, village sans rien de remarquable; toujours même pays.

*Le 2 prairial, à Palluau* (4), *gros bourg*; 5 lieues. — Palluau, lieu de notre destination jusqu'à nouvel ordre. Grand bourg dans un fond, accompagné d'un grand château incendié (5). L'endroit a voulu se révolter contre les républicains, dont nous y sommes venus pour y maintenir le bon ordre, et même ils s'étaient refusés de payer les droits de l'État. Quant à la fertilité du pays, [elle] est toujours à peu près la même.

*Le 6 prairial.* — Nous avons reçu l'ordre de partir pour Nantes.

*Le 7 prairial.* — Dont nous avons parti le soir du sept, la marche a été suivie jusqu'à Nantes.

*Le 8 floréal, à Nantes en Bretagne, chef-lieu du département de la Loire-Inférieure*; 12 lieues. — Notre arrivée fut le huit; nous fîmes séjour pour la réunion de la demi-brigade. Nantes est une grande et belle ville, commerçante par la Loire et la mer qui font jonction ensemble. C'est ce qui lui donne les moyens d'être un des plus beaux ports marchands de France. Il y vient des bâtimens de huit à neuf cents tonneaux. La ville est de toute beauté en bâtisse, en promenades et places. Celle des cours, garnie de beaux arbres qui donnent de l'ombrage par toute la place, est entourée de belles maisons et d'un hôpital. Pour entrer dans ladite place, il faut monter plusieurs escaliers.

Le château est proche de cet endroit, mais un accident lui est arrivé voilà deux jours. La moitié du château fut enlevée par un

---

(1) La Roche-sur-Yon fut incendiée et évacuée par le général Turreau, le 2 mars 1794.

(2) 21 mai 1800.

(3) Aizenay (Vendée), canton de Le Poiré-sur-Vie, arrondissement de la Roche-sur-Yon.

(4) Palluau, chef-lieu de canton, arrondissement des Sables-d'Olonne.

(5) Le château fut incendié par un ordre du général de brigade Duquesnay, en février 1794.

magasin à poudre : on ne sait comment que le feu s'est insinué. Tout a été enlevé : rempart, pièces de canon. La chute de ces débris a causé beaucoup de pertes dans la ville ; tous les environs ont été écrasés. Jusqu'à une lieue, il est tombé des morceaux, jusqu'à une pièce de canon que l'on a trouvée sur un couvent (*sic*). On fait nombre de trois cents personnes perdues dans cet affreux désastre (1). La place de la Liberté et celle de la Comédie brûlée (2) sont de toute beauté par les maisons qui les environnent. Où tient la poste en est une, et la Bourse sur le quai et un beau pont sur la Loire.

Les habitans de cette ville sont très affables ; beau costume et jolies femmes. Le pays est passablement fertile en grains et vin, mais médiocre. Bestiaux en abondance.

*Le 10 prairial, à Nozay (3), grand bourg en Bretagne (Loire-Inférieure) ; 10 lieues.* — Nozay est [un] grand bourg ; les habitans sont bien affables ; il y a une halle sur la place. Terrain médiocre, petites costes ; peu fertile en tous genres.

*Le 11 prairial, au Bain (4), bourg en Bretagne (Ille-et-Vilaine) ; 10 lieues.* — Le Bain est un bourg petit ; le terrain est excellent pour la récolte des landes (5).

*Le 12 prairial, à Rennes, chef-lieu du département de l'Ille-et-Vilaine ; 8 lieues.* — Rennes est la ville capitale de la Bretagne, elle est passablement grande et belle, il s'y tenait autrefois les États. La place d'Armes est petite et bien carrée, et celle de l'Égalité où est la maison de ville, très antique. La plus belle place est le Champ-de-Mars, situé hors de la ville, garni d'arbres. On peut y faire manœuvrer quinze mille hommes. Ville champêtre.

---

(1) « En 1800, une explosion épouvantable fit sauter la tour des Espagnols ; soixante personnes périrent, une centaine de maisons furent renversées ou endommagées. Telle fut la violence de l'explosion qu'on l'entendit à plusieurs lieues à la ronde, et que des canons, des blocs de charpente, des masses de granit, furent lancés à des distances considérables. » (A. Hugo, *France Pittoresque*, tome second.)

(2) Le théâtre de Nantes avait été entièrement détruit par un incendie, le 24 août 1796. (Ch.-L. Chassin, *Les Patriotes de l'Ouest*, tome II, page 599.)

(3) Nozay (Loire-Inférieure), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteaubriant.

(4) Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Redon.

(5) On peut juger par cette note que Beaudoin, à l'occasion, ne dédaignait pas l'ironie.

C'est l'endroit de la province où il fait le meilleur vivre; le cidre y est très commun et à bon marché! C'est la plus forte récolte dans le pays et bestiaux (*sic*). Quant aux grains, on n'en recueille guère.

Dans la ville il y a la rue Haute où restent les honnêtes femmes.

*Le 16 prairial.* — Nous avons passé la revue du commissaire des guerres, sur la place d'Armes. Dans le même moment, nous recevons un ordre pressé qu'il fallait partir sur le champ, que les Anglais avaient débarqué à Quiberon (1). Dont nous avons parti la nuit du seize au dix-sept.

*Le 17 prairial, à Ploërmel, grand bourg en Bretagne (Morbihan); 18 lieues.* — A Ploërmel, gros bourg. Nous y avons fait seulement une halte de deux heures. C'est à cet endroit que la demi-brigade a fait punir le chef de brigade Vonderweid (2) pour ne nous avoir pas donné la solde qu'il avait reçue à Rennes. Un général dont je ne me rappelle pas le nom (3), vint à passer; toute la demi-brigade se mit à crier: « Au prêt! » Il demanda ce que cela voulait dire. On lui dit qu'on nous avait promis de nous solder à Rennes et que nous n'avions rien reçu. De suite il va trouver notre chef et le renvoie à Rennes par punition, et nous fait donner notre argent de suite. Le pays est peu fertile. C'est un vilain endroit malpropre; les habitans sont de même: ils ressemblent à des sauvages.

*Le 18 prairial, à Vannes, chef-lieu du département du Morbihan; 12 lieues.* — Sitôt notre arrivée à Vannes, nous

(1) Une dépêche de Desbureaux, commandant dans le Morbihan, datée du 4 juin, avait annoncé un débarquement anglais et la prise de Quiberon.

(2) Vonderweid (Marie-Joseph-Simon-Alexis), né le 8 juin 1771, à Fribourg (Suisse). Cadet au régiment suisse de Vigier le 3 juin 1786; sous-lieutenant le 26 octobre 1788; licencié le 12 octobre 1792; capitaine au bataillon des chasseurs du Rhin, incorporé dans la légion de Biron le (?) octobre 1792; aide de camp du général de division Sheldon le 1<sup>er</sup> novembre 1792; rentré au corps le 8 octobre 1793; chef de bataillon le 11 mai 1794; passé avec son grade à la 16<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère le 29 juin 1795; chef de brigade sur le champ de bataille le 5 avril 1799; chef de la 31<sup>e</sup> demi-brigade le 22 septembre 1799; confirmé chef de brigade le 2 mai 1800; général de brigade provisoire le (?) 1802. Mort de la fièvre jaune à Saint-Domingue le 9 août 1802. — *Campagnes*: De 1793 à 1802 à diverses armées. — Blessé, en Piémont, le 12 juin 1793; en Allemagne, le 19 octobre 1796; devant Alexandrie (Piémont), le 22 décembre 1798.

(3) Bernadotte, commandant de l'armée de l'Ouest.

recevons contre-ordre d'aller plus loin. Les Anglais étaient déjà embarqués (1). — Vannes, grande ville mal pavée. Petite place d'Armes sans aucune chose de remarquable. C'est un petit port marchand. Le long du port, il y a une petite promenade garnie d'arbres, mais belle. C'est un port de marée. Le pays est peu fertile en grains. La plus grande récolte est en lande (*sic*) et propice pour les chouants, car le pays est à peu près comme la Vendée. Nous sommes restés en garnison dans cette ville jusqu'à nouvel ordre (*sic*). C'est un vilain peuple dans les campagnes.

*Le 22 prairial, à Locminé* (2), *petite ville en Bretagne (Morbihan); 7 lieues.* — Locminé, petite ville située sur une petite coste, peu fertile. Le peuple est très malpropre. Dans la campagne, ils sont très ivrognes, les femmes comme les hommes.

*Le 23 prairial, à Pontivy, petite ville du Morbihan; 5 lieues.* — Pontivy, lieu de notre destination. Petite ville située dans un fond, mal pavée, rues très étroites. Place très petite. Il y passe une petite rivière (3). Avec un château à côté de la ville, peu fortifié. Belle promenade sur le rempart garni d'arbres. Il y a plusieurs grandes routes qui passent dans cet endroit. Premièrement celle de Rennes, celle du Port-Malo, celle de Brest, celle de Quimper, celle de Vannes et celle de l'Orient, ce qui donne un grand commerce à cet endroit. En outre, il y a le bois d'Amour à une portée de fusil. .... Le terrain est [de] petites costes, peu fertile en grains, mais la bruyère en abondance.

*Le 29 prairial, à Baud* (4), *bourg en Bretagne (Morbihan); 5 lieues.* — Le troisième bataillon, nous avons reçu l'ordre d'aller à Baud, pour protéger ses habitans qui sont menacés par les chouants. Bourg assez beau et plaisant, dont il y a (*sic*) une église entourée d'un mur garni de gazon, qui forme un rempart, fait par les habitans, pour se défendre contre les chouants qui sont très

---

(1) Les rapports détaillés de Bernadotte, adressés à Carnot, les 6 et 8 juin, confirment en tous points le récit de Beaudoin, relativement à la marche sur Quiberon de la 31<sup>e</sup> demi-brigade et à son arrêt à Vannes, mais Bernadotte place à Plélan la sédition dont parle Beaudoin. (Chassin, ouvrage cité, tome III, page 636.)

(2) Locminé, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontivy.

(3) Le Blavet.

(4) Baud, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontivy.

fréquents dans ces parages. Ce que j'ai trouvé de singulier dans cet endroit, c'est que les filles et femmes vont entre elles à l'auberge, et ribottent et fument la pipe comme des dragons. Le pays est très fertile en prairies.

*Le 7 messidor an VIII (1), à Pontivy, petite ville du Morbihan; 5 lieues.* — Nous avons reçu l'ordre de retourner à Pontivy.

*Le 12 messidor, à Baud, petite ville du Morbihan; 5 lieues.* — La huitième compagnie du troisième bataillon, nous avons reçu l'ordre de retourner à Baud, étant menacé de nouveau par les brigands.

*Le 13 messidor, à Saint-Jean, petit village du Morbihan; 1 lieue.* — Saint-Jean, à une lieue de Baud. Il y a une grande forêt, nous y fûmes pour les chasser (les brigands). Ils avaient menacé Baud, la nuit du 13 au 14, et nous couchâmes cette nuit-là au bivouacq, mais nous n'avons fait aucune rencontre. Saint-Jean est un petit village, situé sur une petite montagne peu fertile.

*Le 14 messidor, à Baud (Morbihan); 1 lieue.* — Nous sommes revenus coucher à Baud.

*Le 15 messidor, à Pontivy (Morbihan); 5 lieues.* — Nous avons rejoint la demi-brigade qui était au camp du 14, à une demi-lieue de la ville, sur une petite montagne; donc nous y faisons l'exercice tous les jours.

*Le 17 thermidor (2), à Locminé, petite ville du Morbihan; 5 lieues.* — Je fus commandé pour aller à Vannes, de planton chez le payeur général, dont je fus loger à Locminé.

*Le 18 thermidor, à Vannes, chef-lieu du département; 7 lieues.* — En arrivant chez le payeur général, on me donna une chambre à l'entrée de la maison, pour visiter ceux qui se présenteraient pour entrer. En outre, il y avait en écrit, au-dessus de la porte, que personne ne pouvait entrer sans que je ne le visite, et il m'était bien défendu de laisser entrer quelqu'un avec des armes, sans quoi j'aurais été puni sévèrement.

---

(1) 26 juin 1800.

(2) 5 août 1800.

*Le 28 fructidor* (1), à *Vannes*. — Départ de la 52<sup>e</sup> demi-brigade de ligne pour le camp de Dijon (2). Mais avant leur départ de cette ville [Vannes], ils ont fait une révolution pour la solde qui leur est due, et voulant les faire partir sans les solder (3). Plusieurs ont été victimes de cette affaire, ne voulant point sortir de la ville sans toucher leur solde. Mais le chef s'étant emparé du drapeau, le soldat s'est porté en foule sur lui en croisant la bayonnette. Le chef ayant un pistolet à la main, un soldat, voulant prendre le drapeau, [le chef] tire son pistolet, tue le soldat et en blesse plusieurs. Dans le même instant, il reçoit deux coups de bayonnette dans les reins. Mais cela n'a pas apaisé son courage, il s'est toujours montré avec fermeté vers ses subalternes, pour tâcher de les ramener dans le sentier de la sagesse, mais ils ont été longtemps sourds à sa voix.

Ayant fait mettre la gendarmerie sous les armes, à leur arrivée sur la place, les soldats se mettent à charger leurs armes ; ils tirent plusieurs coups de fusil sur eux (les gendarmes), mais aucun ne fut blessé et [ils] furent contraints de se retirer à leur caserne (*sic*) au plus vite. Plusieurs coups furent tirés aussi sur le chef, mais aucun ne l'a atteint. Cependant, après une longue sollicitation, il a gagné le 3<sup>e</sup> bataillon pour le faire sortir hors de la ville. En sortant, à la barrière, il y avait le frère de celui que le chef avait tué, caché pour tirer vengeance de [la mort de] son frère. En passant à la barrière, le chef reçoit un coup de bayonnette dans le bras ; de suite le soldat fut arrêté et mis en prison. Malgré toutes ces blessures, avec l'aide de ses officiers, il est parvenu à faire sortir les deux autres bataillons. Mais après qu'ils furent sortis, on croyait que c'était fini. Ce fut encore pire. Le bataillon qui s'était laissé gagner le premier, les deux autres lui ont cherché

---

(1) 15 septembre 1800.

(2) « Le général en chef de l'armée de l'Ouest avait la mission, aussitôt la chouannerie étouffée, de diriger sur le camp de Dijon, où était en formation une armée de réserve, — celle qui devait faire la campagne de Marengo — toutes ses bonnes troupes, préalablement remises en parfait état matériel et moral. » (Ch.-L. Chassin, *Les Patriotes de l'Ouest*, tome III, page 596.)

(3) Il fallait de nouveau, malgré les défenses ministérielles, enlever de l'argent des caisses publiques pour empêcher des révoltes militaires. (Chassin, *ibid.*, page 640.)

dispute, même la fusillade allait très fort. Il y eut plusieurs officiers, sous-officiers et soldats de tués et blessés qui ont été portés à l'hôpital. Le chef fut contraint d'y rester pour ses blessures.

Après qu'ils furent ramenés dans le bon ordre, on en fit fusiller vingt à Tours et plusieurs [furent condamnés] aux fers. C'est dommage, c'est une belle demi-brigade.

*Le 20 brumaire an IX (1), à Auray (2), bourg en Bretagne (Morbihan); 4 lieues.* — Le payeur général a reçu l'ordre du chef de brigade qui me réclamait, qu'il fallait rejoindre de suite. C'est de ce moment-là que j'ai appris que la demi-brigade n'était plus au camp de Pontivy, que l'état-major est à Quimper, et la demi-brigade dispersée dans les environs. Donc j'ai parti de Vannes le 20. J'ai logé à Auray, bourg situé en pente. Dans le fond, il y passe une petite rivière (3); avec la marée qui y monte, cela fait un petit port marchand. L'endroit et les habitans sont très malpropres. Pays montagneux et rempli de bois. Peu fertile en autre genre.

*Le 21 brumaire, à Hennebont (4), petite ville en Bretagne (Morbihan); 7 lieues.* — Hennebont, petite ville assez jolie, port marchand. Cette ville est entourée de petites montagnes, garnies de bois.

*Le 22 brumaire: Quimperlé, petite ville en Basse-Bretagne (Finistère); 6 lieues.* — Quimperlé, ville champêtre, située la moitié dans un fond, et l'autre partie à demi-coste. Peuple humain et agréable, beau sexe féminin. Il y passe une rivière dans le fond, qui sépare la ville en deux, elle va à L'Orient (5), il y vient des petites embarcations.

*Le 22 brumaire, à Lorient, ville du Morbihan, 6 lieues.* — Sitôt que je fus arrivé à Quimperlé, l'envie me prit d'aller à L'Orient. Je profitai d'une occasion d'un bateau qui [y] allait; il y a trois lieues, en une heure et demie j'y fus. Je ne fus pas trompé

(1) 11 novembre 1800.

(2) Auray, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lorient.

(3) Le Loch.

(4) Hennebont, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lorient.

(5) Peut-être Beaudoin a-t-il voulu dire ici que la Laïta semble prendre, en se dirigeant vers l'Atlantique, la direction de Lorient.

à ce que l'on m'avait dit de cet endroit. Effectivement la ville est petite, mais très belle ; les habitans très affables et belles femmes. En outre, belle bâtisse, la ville est fortifiée, avec un beau port. Il y entre des gros vaisseaux, et on en construit aussi ; en outre, il y a une belle mâture pour mâter les vaisseaux. Je ne puis point en donner un long détail, car je n'ai [eu] que trois heures pour m'y promener, et j'ai reparti pour Quimperlé par une même occasion.

*Le 23 brumaire, à Rosporden (1), petit bourg (Finistère); 6 lieues. — Rosporden, petit bourg, dépend de la Basse-Bretagne.*

*Le 24 brumaire, à Quimper, chef-lieu du Finistère; 5 lieues. —* Dont je rejoins l'état-major de la demi-brigade. En même tems, je fus surpris quand on m'apprit que la demi-brigade était enrégimentée, c'est-à-dire de trois bataillons on les a réduits à deux (2), ce qui a fait un grand changement dans les officiers et sous-officiers de la 8<sup>e</sup> du 3<sup>e</sup>. Je me trouve maintenant dans la 4<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon, en cantonnement à Châteaulin. Il n'y a que les grenadiers avec l'état-major.

Quimper, ville passablement grande et belle, ainsi que la place qui est devant la maison de ville. [Elle est] garnie d'arbres et donne le long du port. Beau port marchand, les bâtimens entrent proche de la maison de ville ; il y a une autre place en face de la cathédrale, elle est passable. Les habitans sont affables et beau sexe. La ville est champêtre, plusieurs [rues] sont serrées et antiques, il y en a une pour aller à Châteaulin ; il faut monter rapidement. Pays peu fertile en tous genres, cet endroit est la capitale de la Basse-Bretagne.

*Le 25 brumaire, à Pont-l'Abbé (3), petite ville en Basse-Bretagne (Finistère); 4 lieues. —* J'ai demandé une permission pour aller voir mon ancien capitaine qui se trouve à Pont-l'Abbé, petite ville dans un fond, revêtue d'un rempart et d'une rivière

(1) Rosporden, chef-lieu de canton, arrondissement de Quimper.

(2) Le 9 fructidor an VIII (27 août 1800), trente et une demi-brigades avaient été réduites à deux bataillons.

(3) Pont-l'Abbé, chef-lieu de canton, arrondissement de Quimper.

qui sépare la ville d'un faubourg, avec une halle sur la place où tient la maison de ville.

*Le 26 brumaire, à Quimper, chef-lieu du Finistère; 4 lieues.* — Je suis revenu loger à Quimper et je fus à l'état-major du corps, [où] on me donna une route pour rejoindre la compagnie à Châteaulin.

*Le 27 brumaire, à Châteaulin, petite ville du Finistère; 6 lieues.* — C'est là où j'ai rejoint la nouvelle compagnie; mon capitaine est Mouillefarine (1). Châteaulin, petite ville dans un fond, où il passe une rivière (2) qui sépare la ville d'un faubourg. Il y a un pont de pierre et une maison dessus.

La nuit du 28 au 29, la diligence de Quimper venant à Châteaulin a été arrêtée par les chouands (*sic*); il y avait l'évêque de Morlaix; ils l'ont fait descendre et emmené avec eux, ensuite ils l'ont deshabillé tout nu, et puis ils l'ont fusillé et se sont emparés d'une malle qu'il avait, sans faire aucun mal aux autres personnes qui étaient dans la diligence (3).

*Le 30 brumaire, au Faou (4), petite ville en Basse-Bretagne (Finistère).* — J'ai parti en détachement pour conduire la diligence au Faou, de crainte que l'on ne l'attaque en route, et je suis revenu à Châteaulin le même jour.

*Le 30 brumaire. Je suis revenu à Châteaulin (Finistère); 8 lieues.* — Départ de la compagnie de Châteaulin pour aller à Brest.

*Le 3 frimaire, an IX (5), au Faou, 4 lieues.* — Nous avons logé au Faou, le 3 frimaire. Petite ville située dans un fond; port

(1) Mouillefarine (Jean-Baptiste), né le 6 février 1773 à Saint-Jean-de-Bonneval (Aube). Enrôlé au bataillon de volontaires de Paris, dit de la Butte des Moulins, le 5 septembre 1792; fourrier le 1<sup>er</sup> janvier 1793; sous-lieutenant le 26 mars 1793; lieutenant le 1<sup>er</sup> juin 1793; capitaine le 15 octobre, même année; passé à la 1<sup>re</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne le 7 floréal an II; passé à la 3<sup>re</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne le 17 février 1796.

Embarqué à Brest sur le vaisseau l'*Océan* le 19 nivôse an X pour Saint-Domingue; chef de bataillon (sans date). Mort à Saint-Domingue en 1803.

(2) L'Aulne.

(3) Cet événement est confirmé dans Chassin (*Les Patriotes de l'Ouest*, t. III, p. 673) à peu près dans les mêmes termes que le raconte Beaudoin. Il s'agit de l'évêque constitutionnel du Finistère, Audrein, élu député à la Législative, puis à la Convention, par le département du Morbihan.

(4) Le Faou, chef-lieu de canton, arrondissement de Châteaulin.

(5) 24 novembre 1800.

de marée qui vient de la rade de Brest. Les habitans ressemblent à des sauvages. Le terrain est montagneux et peu fertile en tous genres.

*Le 4 frimaire, à Landerneau (1), petite ville du Finistère, 6 lieues.* — Landerneau, petite ville dans un fond, port marchand par la marée qui vient de la rade de Brest.

Il y a deux églises, une au milieu de la ville proche du pont (ce dernier il y a plusieurs maisons dessus, et plusieurs moulins à eau; la prison de la ville est là). L'autre église est à la sortie en allant à Brest. Il y passe plusieurs grandes routes : celle de Brest, celle de Morlaix, de Quimper et celle de Saint-Pol-de-Léon, ce qui rend l'endroit bien commerçant et affable. Beau sexe. Pays en petites costes, peu fertile en grains, mais prairies en abondance et bestiaux.

*Le 5 frimaire, à Brest, ville en Basse-Bretagne (Finistère); 5 lieues.* — Il y a de remarquable à deux lieues de Brest un petit bourg nommé Guypavas (2), situé sur une petite montagne, où il y a un télégraphe sur une tour, sur la gauche en allant à Brest, et mauvaise route.

Brest est une place forte dont le port est des plus beaux et des meilleurs de l'Europe. Il est dans une baie dont l'entrée est fort étroite. Les vaisseaux y sont toujours à flot. C'est le premier département de la marine de France, et comme on y fait les armemens les plus considérables, il y a de fort beaux magasins et un bel arsenal. Brest, [ville] d'une moyenne grandeur, située en pente. Le port sépare la ville en deux, qui est Brest et Recouvrance; il faut descendre des deux côtés pour venir au port. Il y a quatre beaux bassins pour la construction des vaisseaux, l'un du côté de Brest et trois à Recouvrance. Il y en a quatre sur les chantiers. Il y en a un qui s'appelle le *Grand Vengeur*, qui est de cent quarante pièces de canon (il a deux pieds et demi d'épaisseur); il est dans un bassin à Recouvrance.

Sur le quai, proche des trois bassins, il y a une fontaine qui jette l'eau par quatre canelles en cuivre jaune. C'est cette fontaine

---

(1) Landerneau, chef-lieu de canton, arrondissement de Brest.

(2) Guypavas, canton de Landerneau.

qui fournit l'eau aux besoins des bâtiments. La construction des mâts se fait du même côté. La cordellerie est à Brest le long du port, elle est de toute beauté par sa longueur, ainsi que les forges pour les ancres, qui pèsent neuf à dix mille. Il n'y [a] dans Brest que deux beaux corps de bâtiments, qui sont où logent les galériens. C'est une bâtisse superbe ; il y a maintenant six mille cinq cents galériens dans cette maison (*sic*). Outre le quartier de la marine de toute beauté, une grande et belle place en face, le tout entouré d'un mur très haut.

Il n'y a qu'une belle rue qui descend sur le port et une belle place d'Armes un peu élevée, [avec] un rang de pierres plantées tout autour, orné d'une chaîne qui correspond d'une pierre à l'autre. Sur cette place est située la Comédie, ainsi que l'hôpital militaire. Place du Temple ou Saint-Louis [marché] aux légumes et fripperie. La cathédrale est proche, elle est ornée d'une belle tour, et un télégraphe dessus. Proche, il y a aussi l'hôpital de marine, qui porte le nom de Saint-Louis, dans la rue de la Constitution. En face est la maison commune ; un peu plus loin dans la même rue, est l'hôpital brûlé (?) dont le soin des malades est confié aux sœurs. Il y a aussi une belle promenade sur le quai de la rade ; elle est très longue, bien sablée, deux belles allées d'arbres qui couvrent la promenade, et des bancs de pierre plantés de distance en distance pour se reposer. De cet endroit on voit tous les vaisseaux qui sont en rade. Au bout de cette promenade il y a le fort la *Loi* qui est fortifié et très petit ; [il] ne renferme que des cazernes.

Il n'y a que deux portes, une du côté de la promenade, l'autre [par où] on descend sur le port, entre la cale « la Rose » et la Mâtüre, qui est un chef-d'œuvre de toute beauté. De Brest pour aller à Recouvrance, il faut passer le port avec une barque ; en face de cette cale, il y a une figure à une maison qui se nomme Brest. Dans cette ville il y [a] deux portes, la porte de Landerneau à Brest, la porte du Conquet à Recouvrance, dont, du port, il faut presque toujours monter pour y arriver. A côté, en sortant à droite, est située une caserne ; à gauche est Saint-Sauveur, petite église ; en face une petite place, mais belle par les arbres qui y sont. Un peu plus loin, on trouve une batterie de vingt-quatre

pièces de canon de 48 qui bat sur la rade, et elle s'appelait autrefois *Batterie royale*, maintenant *républicaine*. Il y a aussi la *Cayenne* qui est aussi à Recouvrance, dépôt des matelots.

En dehors de la porte du Conquet, [à] environ une portée de fusil, [il y a] quatre moulins à vent sur une petite montagne. Le général Meunier (1) commande cette place (Brest). Le pays est peu fertile en tous genres.

*Le 6 frimaire.* — Nous avons logé à la caserne du Château, au fort de la *Loi*, sortant de loger chez le bourgeois.

*Le 10 frimaire, à Lanveoc (2), bourg en Basse-Bretagne (Finistère); 3 lieues.* — Nous avons parti de Brest pour aller en cantonnement de l'autre côté de la rade. Elle est de toute beauté; elle est ronde, elle a trois lieues de traverse de toutes parts,

---

(1) Meunier (Hugues-Alexandre-Joseph), né le 23 novembre 1751 à Montlouis (Pyrénées-Orientales), sous-lieutenant au régiment de Lyonnais-infanterie le 30 juin 1768; lieutenant en second le 17 avril 1774; lieutenant en premier le 10 avril 1778; capitaine en second le 11 juin 1782; lieutenant-colonel du 34<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 5 février 1792; détaché comme commandant le 5<sup>e</sup> bataillon de grenadiers de l'armée du Nord le 1<sup>er</sup> août 1792; colonel le 24 août 1792; chef de la 67<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne le 21 mars 1795; nommé provisoirement général de brigade par les représentants du peuple dans l'Ouest le 16 juillet 1795; confirmé dans ce grade et employé à l'armée des côtes de Brest le 23 août 1795; employé à l'armée des côtes de l'Océan le 1<sup>er</sup> janvier 1796; commandant le département du Finistère le 22 septembre 1796; employé au comité militaire le 13 avril 1798; directeur provisoire du Dépôt de la guerre le 16 octobre 1798; directeur général de ce Dépôt le 1<sup>er</sup> juin 1799; commandant le département du Finistère le 2 décembre 1799; commandant le département de la Vienne le 24 juin 1802; commandant supérieur de l'île d'Yeu le 1<sup>er</sup> septembre 1805; commandant le département de la Haute-Vienne le 19 juillet 1806; inspecteur général des dépôts de la Grande Armée le 4 décembre 1806; disponible le 21 septembre 1807; inspecteur des corps d'infanterie de la 1<sup>re</sup> division militaire le 23 novembre 1807; commandant le département de la Haute-Vienne le 30 avril 1808; commandant le département de la Méditerranée le 8 juin 1808; retraité par décret du 16 novembre 1809. Commandant la succursale des Invalides de Louvain le 10 juin 1810; commandant l'École spéciale militaire le 1<sup>er</sup> juillet 1812; lieutenant général le 10 août 1814; commandant le département de la Vienne le 22 septembre 1814; retraité par ordonnance du 17 février 1815; commandant l'École militaire de La Flèche le 30 mars 1815; replacé dans sa position de retraite le 24 juillet 1815. Décédé à Poitiers le 9 décembre 1831.

*Campagnes* : 1779 et 1780, sur mer; 1781 et 1782, Mahon et Gibraltar; 1783, sur mer; 1792 et 1793, armée du Nord; 1794, 1795 et 1796, armée des Côtes de Brest et des Côtes de l'Océan; 1797, armée d'Angleterre; 1799 et 1800, armée de l'Ouest; 1806 et 1807, Grande Armée. — Blessé à la main et au bras gauche le 15 septembre 1792. — Membre de la Légion d'honneur le 12 décembre 1803; commandant le 15 juin 1804; chevalier de Saint-Louis le 28 janvier 1791. — Baron de l'Empire le 26 mai 1813. — A reçu le 19 mars 1808 une dotation de 2.000 francs sur les biens réservés en Westphalie.

(2) Lanveoc, canton de Crozon, arrondissement de Châteaulin.

entourée de montagnes et garnie de forts, et une entrée très étroite dont les batteries se croisent. En outre, il y a une roche au milieu du passage avec un pavillon dessus qui se nomme la *Roche Mingan*.

Après la traversée de la rade, nous avons arrivé à Lanveoc, qui est notre cantonnement; bourg sur une petite montagne proche de la rade, avec un fort dont la mer flotte au pied (*sic*). Nous [ne] sommes qu'une compagnie; le reste du bataillon est à Quelern (1). Fédon (2) commandant le bataillon.

[Pays] peu fertile en tous genres, pauvre et sale dans les maisons; les bestiaux et les habitans couchent ensemble, et font sécher la m... de vache pour brûler, faute de bois.

*Le 11 frimaire.* — Il a embarqué de la légion expéditionnaire avec des canonniers de terre, on présume que c'est pour les colonies.

*Le 13 frimaire, à la Lieue de Grève (Finistère); 4 lieues.* — Il a parti un détachement de 16 hommes (un officier, deux sergents, quatre caporaux de la compagnie) logés chez le paysan, très écartés l'un de l'autre [dans un endroit où] il y a trois maisons sur le bord de la mer qui portent le nom de la *Lieue de Grève*. Dans un fond, en face, il y a une grande baie qui est [la] baie de Douarnenez où on fait la pêche des sardines. Nous y sommes pour la correspondance. Pays peu fertile en tous genres. Peuple sale et sauvage et ivrogne, les femmes comme les hommes.

*Le 25 frimaire, Lanveoc à la Lieue de Grève (Finistère); 8 lieues.* — J'ai été chercher les vivres du détachement à Lanveoc, et je suis revenu le même jour à la *Lieue de Grève*.

---

(1) Quelern, canton de Crozon, arrondissement de Châteaulin.

(2) Fédon (Jean-Baptiste), né le 28 août 1751 à Long-Pont (Seine-et-Oise). Enrôlé au régiment de Touraine-infanterie le 13 avril 1779; congédié le 30 novembre 1780; enrôlé au régiment de Mestre-de-Camp-Général-des-dragons le 26 juin 1784; congédié le 1<sup>er</sup> novembre 1786; chef du 7<sup>e</sup> bataillon de volontaires nationaux de Seine-et-Oise le 10 septembre 1792; passé à la 109<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne le 20 juin 1794; passé à la 31<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne le 17 février 1796; embarqué à Brest sur le vaisseau l'*Océan* le 19 nivôse an X; commandant la place de San-Yago de los Caballeros le (?). Mort à San-Yago (Saint-Domingue), le 17 fructidor an X.

*Campagnes* : 1793 à l'an V : armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle; ans VI, VII, VIII et IX : armées d'Allemagne, d'Helvétie et d'Italie; an X : Saint-Domingue.

*Le 5 nivôse an IX (1), Lanveoc, à la Lieue de Grève ; 8 lieues.* — J'ai été chercher les vivres du détachement et revenu le même jour.

*Le 4 pluviôse (2), il a parti une division de Brest composée de onze voiles, dont on ne sait point leur destinée (sic).*

*Le 10 pluviôse, à Quimper, chef-lieu du département (Finistère); 8 lieues.* — J'ai parti de la Lieue de Grève pour Quimper, pour vaquer à mes affaires particulières, dont j'y ai resté deux jours. Mauvaise route et dangereuse pour les voyageurs d'y être attaqué par les voleurs qui sont fréquents dans ces parages (3) surtout depuis la Lieue de Grève à Loc-Ronan (4), grand bourg, mal situé sur le revers d'une coste; pays peu fertile en tous genres.

*Le 12 pluviôse, à la Lieue de Grève ; 8 lieues.* — En passant par Loc-Ronan [qui] est à moitié route de la Lieue de Grève à Quimper.

*Le 23 pluviôse, à Quimper et Lieue de Grève ; 16 lieues.* — J'ai parti de la Lieue de Grève à Quimper, pour affaires de service militaire, et je suis revenu à la Lieue de Grève le même jour.

*Le 26 pluviôse, à Lanveoc ; 4 lieues.* — Je fus demandé armes et bagages à Lanveoc, par ordre de mon capitaine Désaudes. En arrivant, je fus bien surpris quand on m'annonça que j'étais inculpé d'avoir correspondance avec les chouants. Malgré mon innocence, on me conduit de suite en prison dans le fort de Lanveoc.

Heureusement pour moi que mon sous-lieutenant Vasselier, natif de Montargis, s'est intéressé à ma détention. Au bout de quatorze jours de prison, je fus reconnu innocent. Dont on me fit sortir de prison le 10 ventôse (5) et [je] fus mis en liberté.

*Le 11 ventôse, à la Lieue de Grève ; 4 lieues.* — Je rentrai à la Lieue de Grève, à mon même poste.

(1) 26 décembre 1800.

(2) 24 janvier 1801.

(3) Le calme était, en effet, loin d'être rétabli en Bretagne, et les haines causées par la guerre étaient encore vivaces. A Locronan, notamment, le capitaine et un sergent de la garde nationale avaient été massacrés en septembre. (*Rapports du général Gratien, commandant la subdivision des Côtes-du-Nord*; Chassin, ouvrage cité, t. III, p. 721.)

(4) Locronan (Finistère), canton de Châteaulin.

(5) 1<sup>er</sup> mars 1801.

*Le 11 germinal (1), à Loc-Ronan et Lieue de Grève; 8 lieues.* — J'ai été en promenade avec mon hôtesse à Loc-Ronan, pour voir la foire de cet endroit. Il s'y trouve peu de monde par l'emplacement qui est petit. Je fus de retour à la Lieue de Grève le même jour.

*Le 14 germinal, à Quimper et Lieue de Grève; 16 lieues.* — Je fus à Quimper pour y voir mon cousin qui est dans la 52<sup>e</sup> demi-brigade, et il est fourrier. Je fus à son logement, mais il n'y était point. Nous nous rencontrâmes dans la grande rue sans nous reconnaître. Après avoir parcouru plusieurs endroits dans la ville, je revins à son logement, il y était. Je fus très satisfait de le voir, depuis dix ans que j'en étais privé. Nous nous renouvelâmes nos anciennes connaissances (*sic*), et nous promîmes de nous voir autant qu'il serait en notre pouvoir. Je suis revenu à la Lieue de Grève le même jour.

*Le 17 germinal, à Châteaulin, petite ville du Finistère; 3 lieues.* — J'ai obtenu une permission pour aller voir mes pays à Châteaulin, dans la 2<sup>e</sup> compagnie du 1<sup>er</sup> bataillon. Je fus étonné à mon arrivée de ne point trouver mon cousin; il devait cependant s'y trouver, mais il n'y vint pas. J'ai resté un jour, mais en vain.

*Le 18 germinal à la Lieue de Grève; 3 lieues.* — Je revins à mon poste, point satisfait que mon cousin m'avait manqué de parole. La route que j'ai faite est toute traverse, et petites montagnes, peu fertiles en tous genres.

*Le 17 floréal (2), à Brest; 7 lieues.* — Notre détachement a reçu l'ordre de rejoindre la compagnie à Lanveoc, armes et bagages. Sitôt notre arrivée, nous avons embarqué, toute la compagnie, au pied du fort, pour Brest sur un chasse-marée. Donc nous sommes réunis tout le bataillon, et avons logé à la caserne de Recouvrance, proche la porte du Conquet.

*Le 27 germinal.* — Un général de marine (*sic*), qui est Villaret (3) est arrivé à Brest. Tous les vaisseaux de la rade ont tiré le canon pour rendre les honneurs qui lui sont dus.

---

(1) 1<sup>er</sup> avril 1801.

(2) 7 mai 1801.

(3) Villaret-Joyeuse avait contribué, en 1791, à l'apaisement des troubles de Saint-Domingue. Contre-amiral depuis 1793, le premier Consul le choisit, lors de l'expédition de l'île, pour commander les forces navales destinées au transport du corps expéditionnaire.

*Le 2 prairial an IX* (1). — Est arrivé dans cette ville un bataillon de la 71<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, dont ils sont presque tous Flamands et jeunes gens.

*Le 8 prairial, à la Lieue de Grève; 7 lieues.* — J'ai obtenu une permission de mon capitaine pour aller me promener à la Lieue de Grève, voir mon hôtesse, en passant par Lanveoc pour y voir aussi mon sergent-major Roussel, qui y est depuis quelque tems en convalescence. Dont j'ai resté chez mon hôtesse trois jours.

*Le 11 prairial, à Brest; 7 lieues.* — Je me suis rendu à Brest au bout du tems de ma permission expirée.

*Le 11 prairial.* — On a pris deux hommes par compagnie ainsi que dans la 71<sup>e</sup> pour embarquer à bord de l'*Invincible*, vaisseau à trois ponts. Je ne sais pour quel motif, on a pris les plus mauvais sujets (2).

*Le 25 messidor an IX* (3). — Nous avons célébré la Fédération. Toute la garnison a pris les armes. Dont nous avons fait l'exercice à feu; le canon a aussi tiré par terre et par mer, en reconnaissance de la République Française.

*Le 26 messidor an IX.* — Une frégate, la *Pensée*, a sorti de la rade de Brest, dont on ne sait pas sa mission. Elle a fait naufrage à la sortie du goulet, entre neuf et dix heures du matin; soi-disant, c'est par l'ignorance du capitaine.

*Le 27 messidor an IX.* — Elle a rentré dans le port pour la raccomoder du débris qu'elle s'était faite; elle avait sa quille cassée, dont elle fut mise dans le bassin de Brest.

*Le 2 thermidor an IX* (4). — La nuit du deux au trois thermidor, une corvette nommée la *Chevette* a été prise par l'Anglais dans la rade de Camaret (5), faute de se garder; elle était sur son départ pour les colonies. Il y avait les hommes que l'on avait pris

(1) 22 mai 1801.

(2) Cette phrase peut servir de corollaire aux instructions officielles de Bonaparte, au sujet du recrutement du corps expéditionnaire de Saint-Domingue, alors qu'il écrivait à Gardanne d'arrêter, pour les y enrôler, les « gens sans aveu », et à Brune d'y envoyer « tous les conserits qu'il pourrait ramasser, ainsi que tous les prisonniers qu'il ferait aux chouans ». (Chassin, déjà cité, *Les Patriotes de l'Ouest*, t. III, p. 592 et suivantes.)

(3) 14 juillet 1801.

(4) 21 juillet 1801.

(5) Camaret-sur-Mer (Finistère), canton de Crozon, arrondissement de Châteaulin.

dans chaque compagnie comme mauvais sujets, dont il y en eut beaucoup de tués et blessés.

*Le 14 thermidor an IX.* — Des comédiens ont fait partir en l'air un ballon sur la place du Château ou du fort la Loi, vers les dix heures du soir. Les places se vendaient comme à la Comédie.

*Le 20 thermidor an IX (1).* — L'arrivée du général en chef de l'armée de l'Ouest, Bernadotte, à dix heures du soir.

*Le 23 thermidor an IX.* — Le général en chef a passé en revue toutes les troupes de la garnison (2), ensuite nous a fait [faire] la petite guerre hors la porte du Conquet, sur le bord de la mer à Lanion (?). En outre, dans la rade, il y avait une division de bateaux plats qui faisait feu sur nous de toutes parts, et nous la fusillade et le canon sur eux, et [sur] le rempart de ce côté, les pièces tiraient aussi. De manière que nous faisons la représentation d'une descente; il y avait aussi de la troupe à bord de ces bateaux. Après plusieurs heures de fusillade et de canon, nous fûmes repoussés et la descente se fit.

Sitôt qu'ils furent à terre, nous chargeâmes à la bayonnette. [Ils] n'eurent pas le temps de [se] rembarquer, nous prîmes presque tout prisonnier. Ceux qui ont fait la descente étaient les Anglais, et nous, nous étions Français.

*Le 29 thermidor an IX (3).* — Départ du général en chef de l'armée de l'Ouest, Bernadotte.

*Le 1<sup>er</sup> fructidor an IX (4).* — Deux compagnies de la demi-brigade ont embarqué sur le vaisseau à deux ponts le *Gaulois*. Sa peinture est en rouge (5). C'est la première de chaque bataillon.

(1) 8 août 1801.

(2) Le 3 fructidor (21 août), dans une lettre datée de Pontivy, Bernadotte écrivait à Bonaparte : « Dans mon séjour à Brest, j'ai passé en revue les troupes qui doivent faire partie de l'expédition commandée par l'amiral Villaret. Leur discipline, leur tenue, leur allure militaire ne laissent rien à désirer; leur instruction est consommée, leur armement est bon, et leur administration est dans une situation satisfaisante; en un mot, je n'en ai jamais vu de plus belles... » (Chassin, *Les Patriotes de l'Ouest*, t. III, p. 720.)

(3) 17 août 1801.

(4) 19 août 1801.

(5) Cette couleur se retrouvait, à l'époque, sur plusieurs vaisseaux de la flotte républicaine. Nous lisons, en effet, à la page 2 des *Souvenirs militaires de L. Debord, ancien officier en retraite* (Bordeaux, mars 1858), relatifs à l'expédition de Saint-Domingue, la phrase suivante : « Le *Dix-Août*, de 74 canons, tout peint en rouge, commandé par le capitaine Legouardun... »

*Le 3 fructidor an IX, à Quelern, petit bourg (Finistère); 3 lieues.* — Le bataillon a reçu l'ordre de se rendre à la cale la Rose, armes et bagages, pour embarquer, pour aller en cantonnement de l'autre côté de la rade, sur les costes de la mer. Dont nous avons débarqué à Quelern. Le chef de bataillon Fédon a fait tirer les cantonnements. Le sort nous a fait tomber dans nos mêmes qui est Lanveoc (*sic*). Quelern est un endroit très fortifié, on découvre très loin en mer.

*Le 3 fructidor an IX, à Lanveoc, bourg en Basse-Bretagne (Finistère); 2 lieues.* — Nous allâmes de suite prendre possession de notre cantonnement à Lanveoc. De Quelern à Lanveoc, c'est une très mauvaise route, de la boue jusqu'aux genoux. Le pays est très mauvais en tous genres, la plus grande partie est des landes.

*Le 9 fructidor an IX, à la Lieue de Grève; 4 lieues.* — Détaché à la Lieue de Grève, dans le même cantonnement, vingt-cinq hommes, deux sergents et quatre caporaux. Dont je fus logé dans mon même logement.

*Le 15 fructidor an IX.* — Les deuxièmes compagnies de chaque bataillon sont embarquées sur le *Watignies*, vaisseau à deux ponts.

*Le 16 fructidor an IX, à Lanveoc; 4 lieues.* — Je suis contraint d'aller à l'hôpital à Brest, étant atteint d'une fièvre depuis plusieurs jours. Dont j'ai logé à Lanveoc.

*Le 17 fructidor an IX, à Brest; 3 lieues.* — J'ai entré à Saint-Louis, hôpital de marine qui est [tenu par] des sœurs.

*Le 18 fructidor an IX, à Landerneau, petite ville; 5 lieues.* — L'hôpital Saint-Louis se trouvant rempli, le médecin m'a évacué pour l'hôpital de Landerneau. Comme étant incapable de marcher, j'y fus par la rivière (1). C'est aussi un hôpital de sœurs; il y a des galériens pour le service de cet endroit.

*Le 11 vendémiaire an X (2), à Brest; 5 lieues.* — J'ai sorti de l'hôpital pour rejoindre la compagnie. En arrivant à Brest, j'apprends que le restant de la demi-brigade était embarqué sur différents vaisseaux, du 29 fructidor (3).

(1) L'Elorn.

(2) 3 octobre 1801.

(3) 16 septembre 1801.

*Le 12 vendémiaire an X, en rade de Brest.* — J'ai rejoint la compagnie à bord du *Gaulois*, vaisseau à deux ponts. [Voici les] noms de ceux où est la demi-brigade : l'*Océan*, vaisseau à trois ponts; le *Watignies*, à deux ponts et le *Gaulois*, qui est celui où je suis. Nous sommes bien en peine pour quel motif que nous sommes embarqués, et tous les jours il arrive des troupes de tous côtés et qui embarquent de suite. Nous sommes quarante vaisseaux en rade en armement, tant vaisseaux français qu'espagnols. Nous présumons que c'est pour une descente en Angleterre. Vous saurez qu'il y a une division de dix-neuf vaisseaux espagnols en rade. Soi-disant elle est retenue jusqu'à la ratification de la paix avec l'Espagne.

*Le 5 brumaire an X (1), en rade de Brest.* — Changement de vaisseau pour aller sur un vaisseau espagnol nommé le *Saint-François-d'Assise*, à deux ponts. Nous eûmes bien du regret de ce changement pour la propreté; les Espagnols sont très sales à bord de leur vaisseau, et mal nourris.

*Le 2 brumaire an X, en rade de Brest.* — Départ de la frégate la *Pensée*; elle a mis à la voile à deux heures après midi, dont on ne sait point sa mission.

*Le 18 brumaire an X, en rade de Brest.* — Célébration des préliminaires de [la] paix annoncée avec l'Anglais (2). Tous [les] vaisseaux et frégates dans la rade ont fait un salut de vingt-un coups de canon; ainsi qu'à terre tous les forts ont fait le même salut, par trois fois différentes dans la journée. Un détachement de troupes de chaque bord est descendu à terre pour célébrer la fête.

*Le 17 frimaire an X (3), à Brest.* — J'ai obtenu mon débarquement pour aller à l'hôpital, par feinte d'une maladie, pour m'exempter de l'expédition pour Saint-Domingue. C'est ce qui nous a bien trompé, car sitôt que l'on nous a annoncé les préliminaires avec l'Anglais, nous croyions débarquer sous peu; mais, actuellement, nous sommes destinés pour Saint-Domingue, dont nous

---

(1) 27 octobre 1801.

(2) Le 15 vendémiaire an X (7 octobre 1801) fut annoncée à toutes les divisions de l'armée de l'Ouest la nouvelle de la signature, à Londres, des préliminaires de la paix, et le 19 (11 octobre), le ministre de la Guerre expédia l'avis de la suspension des hostilités.

(3) 8 décembre 1801.

sommes en partance, il [ne] nous manque que le vent pour sortir. Comme je ne suis point curieux de voir les colonies, c'est pourquoi je suis allé à l'hôpital pour tâcher de m'en exempter (*sic*).

Le 23 frimaire an X (1), en rade de Brest. — Départ de l'expédition de Brest pour Saint-Domingue.

Noms des vaisseaux et frégates français : l'*Océan*, vaisseau à trois ponts; le *Jemmapes*; le *Cisalpin*; le *Patriote*; le *Mont-Blanc*; le *Watignies*; le *Jean-Jacques-Rousseau*; le *Gaulois*; la *Révolution* et le *Duquesne*, tous les neuf, vaisseaux à deux ponts.

Noms des frégates françaises : la *Furieuse*; la *Syrène*; la *Fraternité*; la *Précieuse*; la *Cigogne*; la *Découverte*; la *Nécessité*, qui font sept françaises.

Noms des vaisseaux espagnols qui vont à Saint-Domingue : le *Guerrier*; le *Saint-François-de-Paule*; le *San-Pablo*; le *Neptune*; le *Saint-François-d'Assise*, tous les cinq, vaisseaux à deux ponts.

Noms des frégates : la *Soledad*; la *Vigilante* et la *Brigantine*.

Le tout fait vingt-cinq voiles de parties pour Saint-Domingue (2).

J'étais à les voir sortir; sitôt que le dernier fut sorti je m'en fus boire une bouteille, du contentement que j'avais d'être exempt de l'expédition (3).

(1) 14 décembre 1801.

(2) Voici, d'après les *Victoires et Conquêtes des Français* (Paris, Panckoucke, 1819) la véritable composition de la flotte franco-espagnole :

1<sup>re</sup> Flotte de Brest sous le commandement du vice-amiral Villaret-Joyeuse : Les vaisseaux français l'*Océan*, de 120 canons; le *Mont-Blanc*, le *Gaulois*, le *Patriote*, le *Cisalpin*, le *J.-J.-Rousseau*, le *Watignies*, le *Révolutionnaire*, le *Duquesne*, le *Jemmapes*, de 74.

2<sup>e</sup> Vaisseaux espagnols sous le commandement de l'amiral Gravina : *Neptuno*, de 80 canons; *Guerrero*, *San-Pablo*, *Francisco-de-Paulo*, *Francisco-de-Assise*, de 74 canons; les frégates la *Soledad*, la *Sirène*, de 36 canons; la *Furieuse*, de 44 canons; la *Fraternité*, la *Précieuse*, la *Fidèle*, de 36 canons; les corvettes la *Cigogne*, la *Découverte*, la *Vigilante*; le cutter le *Poisson-Volant*, et les transports la *Nécessité* et la *Danaë*.

Tous ces bâtiments portaient 7.000 hommes de débarquement.

Ils se trouvèrent au rendez-vous du cap Samana, à l'exception du *Duquesne*, qui relâcha à Cadix, et de la *Danaë*, qui fut expédiée aux Etats-Unis.

Cette flotte ne débarqua que 6.600 hommes.

(3) Le corps expéditionnaire, plusieurs fois déjà embarqué et ne pouvant quitter Brest, se dissolvait de lui-même. Les bataillons de jeunes gens du pays et la légion franche de Humbert avaient ainsi disparu en partie. Une flotte anglaise de vingt et un vaisseaux et huit frégates, réapparue en vue d'Ouessant depuis le mois d'août, avait empêché toute sortie. On en avait profité pour recompléter par des corps tirés des armées d'Allemagne et de Hollande les troupes de l'expédition, jusqu'à ce que la paix avec l'Angleterre permit enfin le départ. (Voir Chassin, *Les Patriotes de l'Ouest*.)

*Le 10 nivôse an X (1), à Landerneau, petite ville; 5 lieues* — J'ai sorti de l'Hôpital-Brûlé de Brest pour rejoindre le dépôt de la demi-brigade, établi à Morlaix pour les hommes qui se trouvent dans les hôpitaux et les vieux qui sont exempts d'embarquer; [ils] sont tous réunis à cet endroit. Dont j'ai logé à Landerneau en passant par Guipavas, mauvaise route.

*Le 11 nivôse, à Morlaix, ville champêtre en Basse-Bretagne (Finistère); 9 lieues.* — De Landerneau, pour aller à Morlaix, on passe à la Roche (2), petit village à une lieue de Landerneau, il y passe une rivière (2) et un pont dessus en pierre. Ensuite, au bout de trois lieues, on rencontre Landivisiau (3), petite ville située sur une petite montagne; une petite place en pente: au bout une petite halle. Pays montagneux, fertile en blé noir et prairies.

Morlaix, ville commune, située dans un fond, port marchand et beau par son quai; bâtisse antique; rues très serrées. — Place du marché aux grains, avec une halle; la place d'Armes est sur le port, ainsi que la maison de ville. A la sortie de la ville, le long du quai, est située la caserne des Capucins. Il y a aussi un bel hôpital entouré d'un mur; il est au-dessus de la ville, à demi-coste. La prison, c'est rapide pour y monter.

L'endroit n'est pas beau; mais, en récompense, les habitans sont très affables. Beau sexe féminin, bien divertissant. — Il y a sur la route de Paris le Bois d'Amour, de toute beauté. On y danse dans le beau tems.

Pays rempli de petites montagnes, fertile en blé noir et légumes.

*Le 13 nivôse, à Morlaix.* — J'ai entré à l'hôpital pour un clou qui m'est venu à la cuisse droite, qui me cause beaucoup de douleur.

*Le 25 nivôse, de Morlaix.* — Il a parti un détachement du dépôt pour embarquer à Brest sur le vaisseau le *Zélé*, à deux ponts, pour Saint-Domingue. Dont il a mis à la voile le dix-huit

---

(1) 31 décembre 1801.

(2) La Roche; canton de Ploudiry, arrondissement de Brest; sur l'Elorn.

(3) Landivisiau, chef-lieu de canton, arrondissement de Morlaix.

pluviôse (1). Cette nouvelle me donne la peur, je vois que je ne suis pas encore exempt de partir. J'ai cependant parlé à un chirurgien, qui s'emploie pour moi pour mon congé ; il me l'a promis en me conseillant de rester à l'hôpital.

*Le 3 ventôse (2) an X, de Morlaix.* — Il a encore parti un détachement pour embarquer à Brest sur un vaisseau nommé le *Tourville*, à deux ponts, pour Saint-Domingue.

*Le 14 ventôse, à Morlaix.* — L'arrivée du général Delmas (3), inspecteur des troupes de l'armée de l'Ouest, dont il a passé en revue les trois dépôts, qui sont ceux de la 5<sup>e</sup> légère, 11<sup>e</sup> légère et 31<sup>e</sup> de ligne. Il y en a eu beaucoup qui ont été trompés, croyant avoir leur congé, c'est le contraire, il les a marqués pour rejoindre leur corps à Saint-Domingue. Heureusement que je suis à l'hôpital, sans quoi je serais du nombre. Il n'y a eu que les estropiés qui ont eu leur congé. Sitôt que la revue fut passée, il ordonna de réunir en un seul les trois dépôts, ce qui fut fait de suite, et le com-

(1) 7 février 1802.

(2) 22 février 1802.

(3) Delmas (Antoine-Guillaume), né le 3 janvier 1766 à Argentat (Corrèze). Cadet gentilhomme au régiment de Touraine-infanterie le 3 janvier 1781; sous-lieutenant le 18 avril 1784; lieutenant en second le 30 mai 1787; destitué le 18 janvier 1788. Lieutenant dans la gendarmerie du département de la Corrèze le 19 juin 1791; chef du 1<sup>er</sup> bataillon de volontaires nationaux de la Corrèze le 14 septembre 1791; général de brigade, employé à l'armée du Rhin, le 30 juin 1793; général de division le 19 septembre 1793; nommé général en chef provisoire de l'armée du Rhin le 24 septembre 1793 (n'a pu avoir ses lettres, étant enfermé dans Sedan); employé à l'armée du Nord le (?); non compris dans la nouvelle organisation des états-majors en date du 13 juin 1795; remis en activité et employé à l'armée de Rhin-et-Moselle, le 27 octobre 1795; passé avec une colonne de troupes à l'armée d'Italie le (?) 1797; général en chef par intérim de l'armée d'Italie du 1<sup>er</sup> février au 6 mars 1799; employé à l'armée du Rhin le 17 décembre 1799; lieutenant du général en chef de l'armée d'Italie le 16 septembre 1800; commandant l'avant-garde le 16 novembre 1800; commandant la division du Piémont le 9 avril 1801; remplacé dans ses fonctions le 18 juillet 1801; admis au traitement de non-activité le 23 septembre 1801; inspecteur général d'infanterie le 25 décembre 1801; admis au traitement de réforme le 16 mai 1802; retraité par décret du (?) 1811; remis en activité le 10 avril 1813; commandant la 9<sup>e</sup> division d'infanterie au 3<sup>e</sup> corps de la Grande Armée le 4 mai 1813. Décédé à l'hôpital de Leipzig par suite de blessures, le 30 octobre 1813. — *Campagnes* : 1792-1793-1794 et 1795, armées du Rhin et du Nord; 1796-1797-1798-1799-1800 et 1801, armées du Rhin et de Moselle, du Rhin et d'Italie; 1813, Saxe. — Blessé à la bataille de Leipzig. — Membre de la Légion d'honneur le 3 juin 1813.

NOTA : Le nom du général Delmas est inscrit au côté est de l'Arc de triomphe de l'Étoile.

mandement en a été confié à David, chef de notre bataillon. Son nom est : dépôt des colonies.

*Le 2 germinal an X (1), à Morlaix.* — M. Billard, médecin en chef de marine, de Brest, est venu passer la revue de l'hôpital de Morlaix, et a visité tous les malades. D'après sa visite, il en a fait sortir au moins les trois quarts, et tous destinés pour Saint-Domingue, dont je me trouve du nombre ; il n'a laissé absolument que ceux qui sont très malades.

*Le 19 germinal, de Morlaix.* — Départ d'un détachement pour aller garder l'île de Batz (2), qui est à l'embouchure de la rivière de Morlaix. Ce sont des hommes qui sont exempts d'aller à Saint-Domingue.

*Le 30 germinal, à Landivisiau ; 5 lieues.* — Départ d'un détachement à Brest [pour] embarquer pour Saint-Domingue, dont je suis du nombre. Dont nous avons logé à Landivisiau en passant par Saint-Thégonnec (3), petit bourg. — Pays fertile en blé noir et montagneux.

*Le 1<sup>er</sup> floréal an X (4), à Landerneau ; 4 lieues.* — Lieu de notre destination jusqu'à nouvel ordre. En passant par La Roche, petit bourg à une lieue de Landerneau, dont nous sommes logés à la caserne.

*Le 2 floréal, à Morlaix ; 9 lieues.* — J'ai parti pour Morlaix par ordre du chef de bataillon David, pour affaire de service. J'étais porteur de plusieurs lettres. Dont j'ai resté un jour à Morlaix pour attendre la réponse de mes lettres. Le chef de bataillon a reçu ordre, comme moi, de rejoindre à Saint-Domingue.

*Le 4 floréal, à Landerneau ; 9 lieues.* — Je suis revenu à Landerneau apporter la réponse au chef de bataillon.

*Le 25 floréal, à Brest ; 5 lieues.* — Départ du détachement pour embarquer à Brest. Nous avons embarqué à la cale la Rose. En arrivant, nous n'eûmes pas le temps de nous arrêter pour boire un coup. Ce fut sur le *Pellayo*, vaisseau à deux ponts. Sitôt notre

---

(1) 23 mars 1802.

(2) Ile de Batz, commune de Saint-Pol-de-Léon, arrondissement de Morlaix.

(3) Saint-Thégonnec, chef-lieu de canton, arrondissement de Morlaix.

(4) 21 avril 1802.

arrivée, nous fûmes en partance ; il n'y avait plus de moyen d'aller à terre. Il y a aussi le *Conquérant* (1), vaisseau à deux ponts, qui a la même destinée que nous. Ces deux vaisseaux étaient aux Espagnols, [ils] ont été donnés aux Français.

*Le 3 prairial an X* (2); *de la rade de Brest*. — Nous avons mis à la voile, deux vaisseaux, à quatre heures après-midi. Sitôt que je me vis perdre la terre de vue, et au gré des eaux, je me sentis un frémissement par tout le corps, et qui me frappa tout d'un coup. Je ne savais quoi dire dans les moments. [Il] me semblait que cela m'annonçait que je courais après mon malheur. C'est ce que la suite nous apprendra.

*Les 13, 14 et 15 prairial; au cap Finistère*. — Nous avons passé le cap Finistère, qui est un passage très dangereux. Nous avons essué une grande tempête qui dura trois jours et, pendant le tems, nous fûmes obligés de nous mettre à la cape pour nous garantir du danger, ce qui fut la cause de notre séparation de l'autre vaisseau.

*Le 18 prairial; en face de Madère*. — Nous avons passé à un quart de lieue de l'île de Madère appartenant aux Portugais. C'est à cette hauteur que l'on trouve les *vents alizés*. Cela veut dire que l'on a toujours vent arrière ou grand largue jusqu'à Saint-Domingue. N'importe dans quel tems qu'on y passe, c'est toujours le même vent. C'est là où on commence à trouver le pays tempéré (3). Nous y avons passé huit jours de calme sans pouvoir faire une lieue.

*Le 28 prairial; sous la Ligne*. — Nous avons passé sous la ligne du soleil. Dans ce passage, on célèbre une fête qui s'appelle Tropicque. Pour reconnaître ceux qui n'ont point passé sous cette ligne, on les fait asseoir sur une baille pleine d'eau ; celui qui ne donne rien à boire, on le fait tomber le c. dans l'eau. Cette cérémonie étant faite, la pompe joue par tout le vaisseau pour arroser

---

(1) Cette expédition partielle comprenait 1.600 hommes, tirés de la 77<sup>e</sup> demi-brigade de ligne et de la légion expéditionnaire. (Jomini. — *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, tome XV.)

(2) 23 mai 1802.

(3) Bien entendu qu'ici encore nous avons affaire à une nouvelle plaisanterie de Beaudoin.

le monde ; cela s'appelle le baptême du bonhomme Tropic. C'est la fin de la cérémonie.

*Le 6 messidor an IX (1).* — Le feu a pris dans la cambuse, très rapidement, dans l'eau-de-vie, à huit heures du matin, par imprévu du cambusier. Étant à faire la distribution de l'eau-de-vie pour le déjeuner, en mouchant la chandelle, elle tomba dans la baille d'eau-de-vie, ce qui causa de suite [une] grande flâme (*sic*). Le cambusier saisi de ce spectacle affreux, d'un coup de pied renverse la baille dans la cambuse, ce qui a fait le malheur plus grand. Cela fit pénétrer le feu partout, si rapidement que la flamme sortait sur le pont (traversant par conséquent les deux entreponts) ; [elle] donna une alarme si grande dans le vaisseau que l'on ne se connaissait plus. Les uns se recommandaient à Dieu ; d'autres, qui appelaient leurs père et mère, montaient dans la mâture, croyant d'être plus en sûreté, mais le danger était partout le même. Étant encore [à] plus de quatre cents lieues de terre, ainsi il n'y avait rien à espérer de ce côté. Ensuite point de bâtiment à notre vue pour nous secourir, enfin, par un bonheur, que le capitaine de vaisseau avait fait jeter à la mer la poudre qu'il y avait à la Sainte-Barbe, que le feu gagnait.

Voyant le danger qui nous menaçait de plus en plus [il] se mit à encourager le monde à travailler, en montrant l'exemple en personne ; le premier, il s'élançait au milieu des flammes. Tout le monde a pris courage, les uns à pomper, d'autres avec des seaux, bidons, gamelles, marmites ; enfin, tout était en usage sur le pont et dans les entreponts pour jeter de l'eau dans le feu.

Après une bonne [heure] et demie de travail, il se met encore une désolation parmi le monde ; on se désespérait [en] voyant que le feu ne s'apaisait point, que nos travaux étaient inutiles. Le capitaine, [qui] s'arrachait les cheveux de voir que sa garnison perdait courage, monte sur la dunette et crie avec son porte-voix de toute sa force : « Courage, mes enfans, courage ! » Voyant cet homme si courageux, [cela] ranima la garnison d'un nouveau courage qui fut notre bonheur ; au bout de trois quarts d'heure de travail, on s'aperçut cependant que le feu diminuait un peu. Nous

---

(1) 25 juin 1802.

redoublâmes alors notre courage qui fut très utile dans le moment; une demi-heure après, le feu fut entièrement éteint.

C'est dans ce moment que nous avons recommencé de jouir du plaisir de la vie, après un si grand danger. Il était tems, car le feu commençait à monter le long du grand mât. Mais notre travail n'était pas encore fini. Après avoir éteint le feu, toute l'eau qui avait servi pour l'éteindre était dans la cale, de manière que le bâtiment était rempli à couler bas. On a établi plusieurs pompes, dont nous l'avons mis à sec à huit heures du soir. Ainsi il était temps de déjeuner, nous étions au travail depuis huit heures du matin. De cette affaire, le cambusier fut mis aux fers jusqu'à Saint-Domingue, dont j'ignore la punition qu'on lui imputera. Nous avons eu double ration de vivres et nous en avons grand besoin.

Nous devons notre reconnaissance au capitaine de vaisseau (dont j'ai oublié le nom); la mer aurait été notre tombeau.

*Le 11 messidor.* — La vigie a aperçu la terre de Santo-Domingo, qui tient à la même terre que celle de Saint-Domingue (*sic*).

*Le 12 messidor.* — Vers midi, nous avons aperçu la Grange, qui est un rocher situé dans la mer à quatorze lieues du Cap-Français (1), ville capitale de cette colonie.

*Le 13 messidor.* — Nous avons arrivé devant Le Cap, mais, comme il était trop tard, on a viré de bord pour s'éloigner un peu de terre, en cas de mauvais tems.

*Le 14 messidor (2).* *En rade du Cap-Français; 1.800 lieues.* — Le lendemain, nous avons rapproché du Cap en tirant le canon, pour faire venir un pilote à bord, pour entrer dans la rade, dont nous y avons entré le 14. L'entrée est très difficile. En entrant, à droite, il y a le fort Picolet dont il faut passer bien proche. [Il y a] en outre trois pavillons français au bout d'une flèche, et un en rouge pour marquer l'entrée du passage. Étant arrivés dans la rade, nous avons mouillé et cargué nos voiles. La ville est à droite en entrant, au pied d'une grosse montagne; à gauche de la rade, est située la Petite-Anse, petit village.

(1) Aujourd'hui Cap-Haïtien.

(2) 3 juillet 1802. (Jomini a, par erreur, placé en *mai* le débarquement de cette expédition.)

Croyant débarquer à notre arrivée, le capitaine de vaisseau reçoit l'ordre de ne laisser débarquer personne, vu que la maladie est très grande, que beaucoup de monde y perdait la vie, on présumait que la peste y était (1). Dont nous ne restâmes en rade que deux jours. La distance de Brest au Cap-Français est de dix-huit cents lieues.

*Le 16 messidor.* — Nous avons reçu l'ordre de sortir de la rade pour aller débarquer au Borgne. Ce qu'il y a de singulier au Cap, c'est que, tous les matins, le vent vient de terre, et l'après-midi le vent vient de la mer. C'est par ce moyen [que] celui qui veut entrer est obligé d'attendre après-midi, et celui qui veut sortir est obligé de sortir le matin, ce qui est fort commode.

*Le 17 messidor, au Borgne, petite ville; 20 lieues.* — J'ai mis pied à terre à onze heures du matin. Je fus bien surpris à mon arrivée de voir les hommes comme les femmes tous noirs et presque nus; ils ont seulement un méchant mouchoir qui cache la nature. Tant que cela me paraissait ridicule, je ne pouvais pas me rassasier de regarder. Malgré leur couleur, il y a de très jolies femmes et bien élégantes. Nous avons fait halte dans cet endroit jusqu'à cinq heures du soir, pour attendre passer le plus fort de la chaleur.

Le Borgne est une petite ville assez gentille, quoique la plupart des maisons soient en bois. [Elle est] entourée de grosses montagnes. Il y a deux forts pour la défense de la ville.

Ce qui me donne encore le plus de contentement d'être à terre, c'est le danger que j'ai couru en mer : le feu a pris cinq fois à bord. En outre, la marine a un caractère qui ne me convient nullement, et à aucun homme sage. Ils possèdent toutes les plus mauvaises qualités, les chefs comme les subalternes (2). Premièrement ils

---

(1) La tranquillité était alors à peu près revenue dans la colonie. Tousaint-Louverture avait effectué sa soumission, et vivait retiré dans son habitation du canton d'Ennery, indifférent, en apparence, à la marche des affaires publiques. Cette prospérité relative devait bientôt être troublée par l'apparition de la fièvre jaune, qui se déclara presque simultanément, en juillet, à Port-au-Prince et au Cap. (*Victoires et Conquêtes des Français*, tome XIV.)

(2) Nous laissons au narrateur l'entière responsabilité de ses affirmations; il continue en donnant plus loin, sur les matelots, des détails que nous passerons sous silence.

sont très insolents, yvrognes et point francs dans des affaires d'honneur; une discipline mal fondée, car ils veulent tous être maîtres; infidèles à leur patrie, fiers; en un mot, ils ne sont pas dignes de porter le nom français...

.....  
*Le 17 messidor, au Port-Margot; 5 lieues.* — A cinq heures du soir du même jour du débarquement, nous allâmes, le détachement, coucher au Port-Margot, en passant par la rivière Salée, dont il faut la passer à la nage. En route, je m'occupais bien à regarder ce que produit le pays. Je voyais de beaux oranges et de belles oranges, citrons. A mesure que j'avais, je voyais d'autres fruits que je ne connaissais pas, mais je fus peu de tems pour en connaître les principaux.

*Le 18 messidor, au camp de Vaux; 4 lieues.* — J'ai suivi au camp de Vaux en passant par le Port-Margot, et j'ai trouvé le 2<sup>e</sup> bataillon de la demi-brigade baraqué à Vaux. Cette position est située sur la pente d'une montagne environnée de bois, de buissons et de rochers impénétrables. Je n'ai point trouvé dans le bataillon huit hommes bien portants; ils avaient de la peine à trouver une garde pour le drapeau, ainsi que la 30<sup>e</sup> légère (1) qui est au Port-Margot, et qui est dans la même situation. La maladie est générale dans le pays. Heureusement que les nègres sont réduits, car les troupes qui sont actuellement dans le pays ne sont guère capables de faire la guerre. Avant de rejoindre la compagnie, j'ai resté en subsistance dans la 4<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup> bataillon jusqu'à l'arrivée de nos équipages qui arrivaient le 20 messidor an X (2).

*Le 21 messidor, au Port-Margot et au camp de Vaux; 8 lieues.* — J'ai reçu un ordre du chef de bataillon, pour aller chercher des effets de la demi-brigade au Port-Margot dont je suis venu au camp de Vaux le même jour.

*Le 22 messidor, au camp du Coq; 3 lieues.* — Le chef de bataillon Baron, commandant la demi-brigade, me donne un ordre pour rejoindre le bataillon et [la] compagnie, qui sont détachés

---

(1) La 30<sup>e</sup> demi-brigade légère faisait partie de l'expédition débarquée par la flotte de Brest. (Jomini, ouvrage cité.)

(2) 9 juillet 1802.

dans les mornes dans différents endroits. Dont j'ai logé au camp du Coq, où il y a les trois dernières compagnies du bataillon. Cet endroit est entouré de grandes montagnes prodigieuses, mais très fertiles en oranges, citrons, riz, café, maïs, etc. Pour venir à cet endroit, on passe par le carrefour; c'est un endroit où il y a beaucoup de cases à nègres ou ajoupas réunis ensemble.

*Le 23 messidor, à la Marmelade, petit bourg; 5 lieues.* — Pour aller à la Marmelade, c'est une route très difficile, par les montagnes prodigieuses qui s'y trouvent. Il y en a une qu'il faut cinq heures pour la monter; étant sur le haut on en voit encore d'autres plus hautes [et] on se trouve encore masqué par d'autres (1). Pour descendre, elle est encore bien plus rapide. Au pied de cette montagne, il y a une lieue de la Marmelade. Pour y aller il faut passer soixante fois la même rivière(?). C'est là où j'ai rejoint la compagnie.

Nous sommes quatre compagnies ensemble, baraquées sur la pente d'une montagne. C'est l'endroit le meilleur et le plus sain de toute la colonie; aussi elles sont en meilleure santé que le deuxième bataillon. Malgré les grosses montagnes qui nous entourent, il y a plusieurs sources d'eau qui en viennent [et qui] sont très saines. Le bourg est très écarté, mais c'est le plus beau pays de la colonie pour la fertilité en café, oranges, citrons, concombres, patates du pays (c'est comme des racines d'arbres), corossols, avocats, bananes, maïs, etc. Tous ces fruits, sauf le café et le maïs, sont doux comme du sucre, ainsi que les cannes à sucre avec quoi l'on fait le sucre. Ça ressemble assez au roseau qui vient dans les marais, sa hauteur est de six à sept pieds, sa grosseur d'environ trois à quatre pouces.

Tous ces fruits que je viens de nommer, on en fait deux récoltes par an, et encore d'autres [fruits] que je ne connais pas. Ce n'est point comme en Europe [où], en hyver, les arbres sont tout nus. Mais dans ce pays-ci, il fait toujours chaud, les arbres, les hayes et l'herbe sont toujours verts. Il faut aussi que je vous donne un

---

(1) Un amiral anglais, questionné par Georges III sur la configuration du pays, chiffonna une feuille de papier et la jeta sur la table devant le roi en lui disant : « Sire, voilà l'aspect que présente Haïti. » (Sir Spenser Saint-John, *Haïti ou la République noire*, p. 1. Paris, Plon, 1886.)

petit détail du café et autres. Le café vient de quatre à cinq pieds de hauteur et touffu comme un buisson. Sa graine est de la grosseur d'un pois rond; avant de mûrir il [de]vient rouge, ensuite noir. — Le corossol vient d'un arbre assez haut; son fruit est gros trois fois comme le poing, mais en forme de poire [et] il a des piquants sur sa peau. Quand il est en maturité c'est mou et bon pour rafraîchir.

Les bananes, c'est un arbre (*sic*) qui vient à peu près [à] dix à douze pieds de hauteur, et gros comme ma cuisse, plus ou moins. Ses feuilles sont d'environ trois pieds de long sur un de large; son fruit vient en long, comme une saucisse et gros comme le poignet; quand c'est en maturité, il est tout jaune. Enfin, si le pays n'était point si malsain, c'est le plus beau pays du monde.

Je suis arrivé au moment que le pays est tranquille. Tous les nègres [se] sont rendus ainsi que les chefs qui sont : premièrement, leur premier chef, Dessalines (1); Christophe, en second; Paul Louverture (2), frère de Toussaint qui commandait en chef avant Dessalines, mais il fut pris par les Français dans la campagne, et Vernet et encore d'autres sont maintenant au service français.

J'avais vu à mon arrivée dans le pays que les hommes et femmes étaient presque nus; mais, dans l'intérieur, c'est encore mieux. Les trois quarts n'ont rien pour se couvrir (3). Rien n'empêche qu'il y a de jolies femmes et point difficiles.

(J'ai oublié de marquer que, quelques jours après mon arrivée à Marmelade, le frère d'Étienne Grosbois, chasseur dans la

---

(1) Voici ce que disait, en mars 1805, dans son Mémoire, le général Perrémion, sous-commissaire des relations commerciales à Philadelphie :

« Jacques Dessalines, nègre créole, né à l'Artibonite, esclave appartenant à M. Dessalines, propriétaire au même lieu. Le plus cruel et le plus audacieux nègre qui ait jamais existé dans la colonie, exécuteur des ordres sanguinaires de Toussaint-Louverture; ce scélérat n'a jamais connu que le crime. »

(Cité par Camille Guy, *La perte de Saint-Domingue*. Paris, Imprimerie Nationale, in-8°, 1900.)

(2) A l'arrivée de l'expédition française, Paul Louverture commandait à Santo-Domingo une brigade de la division de l'Est, sous les ordres de Clervaux; Vernet avait le même commandement dans celle du Nord, sous la direction de Christophe. (Jomini, ouvrage cité.)

(3) Encore aujourd'hui, les campagnards des mornes sont, à peu de chose près, tels que les vit Beaudoin en 1802. (C. Texier, *Au pays des généraux, Haïti*, p. 38. Paris, Calmann Lévy, 1891.)

28<sup>e</sup> légère (1), est venu nous voir, mais je ne sais point la date, [et] je ne sais point ce qu'il est devenu depuis).

*Le 3 thermidor an X* (2); à *Plaisance, petit village; 5 lieues.* — Au bout de huit jours après mon arrivée, j'ai tombé malade, et rapidement, par une fièvre qui me fit battre la campagne de suite. Dont je fus contraint d'aller à l'hôpital à Plaisance. Je fus bien surpris de voir un hôpital pareil. Quand il tombait de l'eau, nous étions à peu près à couvert comme dehors, et sans traitement, ni linge pour changer. — Cet endroit est situé dans une petite plaine. Pays très fertile en tous genres [de productions] du pays. Il y vient beaucoup de légumes dont le marché [se] tient en face de l'hôpital.

Le quartier général de Dessalines est à cet endroit; il a avec lui la 9<sup>e</sup> demi-brigade de nègres (3) avec un bataillon de la 38<sup>e</sup> de ligne. J'y ai trouvé un de mes pays nommé Ricquois. Je fus charmé de sa rencontre et surpris de le voir dans le pays; nous eûmes plusieurs conférences ensemble. C'est là où j'ai vu Dessalines pour la première fois, mais il est vilain de tout mon cœur (*sic*). [Il a] une figure allongée comme une face de cochon.

*Le 17 thermidor; à Marmelade, petit bourg; 5 lieues.* — Ma fièvre étant un peu apaisée, j'ai sorti de l'hôpital, vu qu'il n'y avait point de soulagement à espérer, et je rejoins ma compagnie.

*Le 5 fructidor an X* (4); à *Plaisance; 5 lieues.* — Départ des cinq compagnies commandées par Chataigné, nouvellement fait chef de bataillon, pour aller à Plaisance en garnison, et pour être du quartier général de Dessalines, ainsi que le bataillon de la 38<sup>e</sup> de ligne.

*Le 9 fructidor; à Plaisance.* — Je fus contraint de rentrer à l'hôpital, voyant que la maladie du pays me venait de plus en plus insupportable; en outre, ce qui me gênait le plus, c'était le ténésme.

(1) La 28<sup>e</sup> demi-brigade légère, débarquée le 14 février, avait été transportée par l'escadre de Toulon sous les ordres du contre-amiral Gantheaume. (Jomini.)

(2) 22 juillet 1802.

(3) Selon Jomini (ouvrage cité), ce corps avait appartenu originairement à la division du Nord, sous le commandement de Christophe.

(4) 23 août 1802.

Le même jour, le bataillon a reparti pour Marmelade, et à la même position. Donc c'est de ce moment que les nègres ont recommencé à se révolter contre nous. La cause en est que l'on veut désarmer le pays (1). C'est, je crois, une chose fort difficile à faire, car ils aiment trop les armes pour adhérer à cela, et surtout dans ce moment-ci, [que] nous sommes très faibles par la maladie qui règne; il en meurt tous les jours considérablement, et point de renforts. Ils se rallient déjà dans plusieurs endroits. Dont ils nous ont déjà égorgé un poste au Gros-Morne (2).

*Le 16 fructidor; à Plaisance.* — J'ai sorti encore une fois de l'hôpital, mais étant trop faible pour rejoindre la compagnie, je fus contraint d'entrer en subsistance dans la 38<sup>e</sup>. Je ne pus voir mon pays, il était en détachement.

*Le 30 fructidor (3); à Marmelade; 9 lieues.* — Malgré que je n'étais guère capable de rejoindre, l'ennui que j'avais me fit demander un ordre pour rejoindre la compagnie. Mais comme l'insurrection était déjà forte (4), je fus contraint de passer par la grande route, car l'autre était interceptée. Comme le pays est très montagneux, qu'il faut toujours monter et descendre, j'eus bien de la peine à me rendre à ma destinée (*sic*).

*Le 3 vendémiaire an XI (5); au camp Tenac; 1 lieue.* — Je suis allé en détachement à une lieue, au camp Tenac, pour cinq jours. — Poste situé dans un fond, très dangereux. — Les brigands étaient déjà en force, nous les voyions sur les mornes, tout autour de nous. Notre intérêt était de bien nous garder; car, avec eux, il n'y a point de prisonniers.

(1) L'enlèvement de Toussaint (juin 1802) n'avait pas produit dans la colonie l'explosion à laquelle on eût été en droit de s'attendre, mais « le capitaine général Leclerc, malgré la tranquillité apparente des noirs, n'était pas sans concevoir de justes alarmes sur leurs dispositions secrètes; il craignait également de laisser des armes entre leurs mains et de les en retirer. » (*Victoires et conquêtes*, tome XIV, p. 307.)

(2) Forte position du département du Nord.

(3) 17 septembre 1802.

(4) Vers le milieu du mois d'août, plusieurs bâtiments venus des îles du Vent avait répandu la nouvelle du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe, après la réduction, par le général Richepanse, des noirs insurgés de cette colonie. Cette nouvelle malencontreuse, propagée par les intrigues anglaises, avait été le signal de l'insurrection générale. (*Victoires et conquêtes.*)

(5) 25 septembre 1802.

*Le 8 vendémiaire; à la Marmelade; 1 lieue.* — J'ai été relevé par un autre détachement du bataillon, dont je rejoins à la Marmelade.

*Le 10 vendémiaire; à la Marmelade.* — Nous avons eu une forte bataille qui a duré toute la journée, dont ils nous ont attaqués de tout côté. Leur force était au moins de quinze mille hommes, contre six cents hommes. Mais, malgré leur grand nombre, nous les avons encore repoussés de tous côtés. Il y en a un de la 2<sup>e</sup> compagnie qui a eu le malheur d'être pris par eux. Ils l'ont massacré à coups de couteau, baïonnettes et sabres, de manière qu'ils l'avaient laissé pour mort. En les repoussant, nous l'avons trouvé, et bien surpris [de voir que] sitôt qu'il nous aperçut [il] chercha encore à se lever; ils lui avaient aussi coupé une partie du cou. Nous l'emportâmes; le chirurgien le pansa de suite et répond de sa vie.

Ils en traitent encore plus durement. Un autre, que nous avons trouvé, ils lui ont arraché les yeux, les ongles; jusqu'aux femmes qui leur coupent les parties. Ils nous en ont arrangé plusieurs aujourd'hui de cette manière. En outre, ils font brûler toutes les maisons autour de nous. Ainsi vous voyez que c'est une guerre gèrre agréable à faire. Sitôt qu'il en tombe à notre pouvoir, nous les fusillons de suite aussi.

*Le 11 vendémiaire; à Marmelade.* — Ce fut le même carnage que la veille, de monter et descendre les montagnes. Cette journée ne fut pas plus avantageuse pour les deux partis, en commettant toujours des cruautés à leur ordinaire; [et] nous voyant cependant bloqués de tous côtés, presque plus de munitions de guerre pour nous défendre, et plus de moyens pour nous en procurer: en outre, [à] court de vivres et harassés de fatigue. Heureusement que la nuit vint qui fit cesser la bataille. De suite, le chef de bataillon Chataigné fait assembler le conseil, pour prendre des mesures [nécessaires] à notre sûreté. Dont le conseil a délibéré d'évacuer dans la nuit à bas bruit (*sic*), du côté de Plaisance.

Nous [nous] mîmes en route à onze heures du soir, par la grande route; nous fûmes obligés de nous battre en marchant, depuis minuit jusqu'à quatre heures du matin, et par un temps très obscur. Leurs embuscades étaient posées de distance en

distance dans les rochers au-dessus de nous, et très mauvaise route. Nous perdîmes dans cette affaire plusieurs hommes blessés, faute d'avoir de quoi les emporter. Ainsi, voyez quel désagrément pour celui qui a le malheur d'être blessé à ne pouvoir marcher.

*Le 12 vendémiaire; à Plaisance, gros village; 9 lieues.* — Nous arrivâmes à Plaisance par la grande route. Il était tems d'arriver, car je voyais le moment que j'étais obligé de rester [exposé] à la fureur des brigands.

*Le 15 vendémiaire; à Plaisance.* — Il a parti un détachement de cent hommes à Picq-Bourreau, à quatre lieues sur la route d'Ennery, dont il y a cinquante hommes du bataillon et cinquante de la 38<sup>e</sup>, dont les brigands les ont égorgés quelques jours après. Dont il se trouve, dans ce détachement, mon pays Ricquois, ce qui me fait beaucoup de peine.

Nous sommes bientôt réduits à cette place comme à la Marmelade, nous sommes obligés de nous battre tous les jours, et [ils] brûlent toutes les maisons autour de nous.

*Le 24 vendémiaire; à Plaisance.* — L'arrivée du général Des-salines dans cette place avec deux demi-brigades de nègres. Il est venu à l'intention de nous égorger, mais il n'a pas eu la hardiesse de le faire, par le nombre que [nous] nous trouvions réunis. Crainte de donner des soupçons de lui, il nous dit qu'il allait reprendre la Marmelade, et y établir son quartier général, et avant de partir, il demanda à prendre des munitions et des armes. Comme il y avait déjà plusieurs chefs de passés aux brigands, tout cela donna une grande méfiance à notre chef, et [il] lui répondit qu'il n'y avait ni munitions, ni armes. En même tems, [il] fait battre la générale, [et] nous fait mettre tous sous les armes. Heureusement pour nous, car il (Dessalines) ne fut pas sitôt sorti de l'endroit et [eut] rejoint les brigands, [qu'il] nous envoya un parlementaire pour nous sommer de nous rendre à lui, [disant] qu'il [ne] nous ferait aucun mal, et, si nous voulons faire résistance, qu'il allait nous égorger.

La réponse fut aussi agréable que la demande : que nous l'attendions de pied ferme. Sitôt qu'il eut reçu la réponse, il nous attaqua rapidement, mais tous ses efforts furent inutiles.

*Les 25 et 26 vendémiaire; à Plaisance.* — Nous [nous] sommes battus toute la journée, nous les avons repoussés de toutes parts et le lendemain, sans discontinuer; [ce] fut la perte de quelques hommes. Nous lui en primes environ deux cents, et [ils] furent pendus de suite, à une potence qui avait déjà servi plusieurs fois pour eux.

*Le 27 vendémiaire; au Port-Margot; 9 lieues.* — Sitôt que la bataille fut finie, le soir du 26, le chef de bataillon fit assembler le conseil pour délibérer sur notre situation, car nous étions bien engagés : plus de vivres ni munitions de guerre, bloqués de tous côtés dans l'intérieur du pays sans pouvoir recevoir aucun secours; je ne sais où étaient nos généraux; nous [n'] en avions aucun. Toute l'armée était dispersée par détachements, et tous les jours on nous en égorgeait. Je ne puis dire autrement que cela est fait exprès; nous sommes abandonnés et dans une position bien malheureuse (1), dont le conseil a décidé d'évacuer dans la nuit du 26 au 27.

Donc, nous avons commencé à deux heures du matin. Spectacle encore bien dur. J'étais de garde à l'hôpital, nous fûmes contraints de laisser quinze malades à la fureur des brigands, faute de moyen pour les transporter. Il y avait parmi eux un beau jeune homme de la 38<sup>e</sup> qui se lamentait, en s'écriant : « Est-il possible que vous m'abandonniez à la cruauté de ces brigands ! Tuez-moi plutôt ! » Je n'eus pas le courage de le faire. Je l'ai quitté en pleurant comme un enfant, en [me] disant : « Le même sort m'attend ! »

En route faisant, nous sommes éclairés par les maisons qu'ils brûlent autour de nous, en criant comme des fous et sauvages qu'ils sont, en faisant la fusillade sur nous des deux côtés de la route. Elle dura trois heures consécutives ainsi que [la nôtre].

---

(1) En réalité, l'armée française n'était pas abandonnée, mais sa situation n'en était pas moins devenue extrêmement grave. Les troupes blanches débarquées, diminuées des quatre cinquièmes, étant hors d'état de tenir la campagne, le capitaine général avait ordonné, en présence des défections successives des généraux indigènes, la concentration, sur un petit nombre de points, des détachements disséminés dans le pays. Pour les troupes du Nord auxquelles appartenait Beaudoin, les deux villes à défendre étaient Le Cap et le Môle-Saint-Nicolas.

Nous nous battions en marchant, mais il [ne] nous était guère possible d'ajuster nos coups. Notre perte fut, au moins, de cinquante hommes. Ils nous ont fait la conduite jusqu'au Port-Margot, en passant dans des montagnes prodigieuses à monter et descendre, avec une chaleur excessive.

Enfin nous étions entre la vie et la mort, exposés d'être égorgés ou d'être blessés, ou par les vivres, dont nous étions réduits aux vivres du pays, qui sont contraires aux Européens.

*Le 28 vendémiaire, au Carrefour; 1 lieue.* — Nous avons été au Carrefour, au secours de notre 2<sup>e</sup> bataillon, qui était bloqué comme nous. Ils ont eu aussi une forte affaire avec le général Christophe, passé aux brigands comme Dessalines. En passant, il nous a enlevé une bonne partie de nos magasins en vivres et munitions [de] guerre et armes, de manière que nous [nous] sommes trouvés dépourvus de tout et bloqués de tous côtés. Heureusement, dans l'affaire, que notre bataillon était retranché et [avait] deux pièces de canon; sans quoi, ils étaient tous perdus. Ils sont venus monter à l'assaut au moins vingt mille hommes, sans pouvoir venir à bout de leur dessein : mais craignant les suites, nous nous sommes retirés au Port-Margot.

*Le 29 vendémiaire, au Port-Margot; 1 lieue.* — Étant au Port-Margot, nous trouvâmes la 30<sup>e</sup> demi-brigade légère et la 38<sup>e</sup> de ligne. Étant réunis, les brigands viennent de nouveau nous attaquer sur la route où nous devons battre en retraite, [ils étaient] en grand nombre; ensuite, environ une demi-heure après, ils nous attaquent sur tous les points. Malgré ces attaques vigoureuses, nous résistâmes, avec beaucoup de peine. Notre perte fut assez conséquente. La nuit étant venue, la bataille cessa. De suite, le chef fait assembler le conseil pour délibérer sur notre évacuation qui paraissait très difficile sans [causer bien des] victimes, par la quantité de malades et de blessés qui se trouvent dans l'hôpital, point de moyens pour les enlever, et l'ennemi en très grand nombre.

Chacun ne savait quoi dire ni penser. La délibération du conseil fut que les soldats en porteraient sur leurs fusils, le plus qu'il leur serait possible.

Dans ce même moment, nous avions encore Paul Louverture, général nègre, frère de Toussaint (1). C'était le seul qui nous restait des généraux nègres ; son dessein était de nous faire égorger dans la nuit du 29 au 30 vendémiaire an XI (2). Effectivement, dans la nuit, plusieurs demi-brigades de nègres, qui étaient encore à notre service, le général Paul Louverture les fit venir dans le même camp avec nous ; mais heureusement pour nous que notre chef de brigade, Baron, s'aperçut de la trahison qui se tramait ; de suite [il] fit battre la générale. Promptement nous primes les armes, ensuite on nous sépara d'avec les nègres. Le général fut surpris d'entendre battre la générale sans son ordre : de suite [il] monte à cheval avec son air barbare, [et] veut savoir celui qui a dépassé ses ordres. De suite notre chef s'avance vers lui avec un pistolet à la main, en lui disant : « Scélérat, vous mériteriez que je vous brûle la cervelle ! » en lui disant que la trahison qu'il voulait faire était connue. Ce nègre, voyant sa vie en danger, avoue [que] le dessein qu'il avait, était de nous faire égorger dans la nuit par ceux qui étaient avec nous. Ensuite, ceux qui nous tenaient bloqués devaient fondre sur nous, commandés par le général Christophe. Alors, voyant que son projet était totalement connu, [il] demande la vie sous la condition qu'il nous laisserait évacuer sans aucun danger. Notre chef lui accorda, pour épargner le sang qui était inévitable.

*Le 30 vendémiaire, au Borgne; 8 lieues.* — Le lendemain, nous [nous] mîmes en route et toujours avec crainte, en outre chargés de malades dont nous fûmes obligés d'en laisser cinquante des plus incurables (*sic*). Ils nous promirent qu'ils en auraient soin. Effectivement, ils ont bien tenu leur parole ; à peine fûmes-nous sortis de l'endroit, qu'ils firent mettre le feu aux quatre coins de l'hôpital. Ces pauvres malheureux furent dévorés par les flâmes. Voilà la parole qu'ils tinrent.

Nous fûmes heureux de passer sans être attaqués ; car, s'ils avaient poussé leur barbarie jusqu'au dernier point, nous aurions

---

(1) Neveu de Toussaint. (*Victoires et conquêtes.*)

(2) 21 au 22 octobre 1802.

été obligés d'abandonner nos malades pour nous battre, il aurait été impossible à nous d'en réchapper par le grand nombre qu'ils étaient, en outre, trois cent malades que nous avons sur les bras, [et] malgré la misère de la chaleur et les montagnes rapides à monter. Il y a trois semaines que nous n'avons vu de pain, nous sommes obligés de vivre avec les subsistances du pays, qui sont des racines, mauvaise nourriture pour les Européens, et pas moitié de notre suffisance. Enfin, malgré tous ces obstacles, nous arrivâmes au Borgne à bon port, en passant par la Rivière-Salée, dont nous fûmes obligés de la passer, dans l'eau jusqu'au cou. Heureusement pour nous, en arrivant au Borgne, nous trouvâmes des vivres. Ce jour a été un jour de noce pour nous. — Cette ville est passablement belle, et fortifiée par trois forts. Un est situé sur le bord de la mer, qui bat par mer et par terre, les deux autres sont situés dans leurs passages. Dont ils ont fait plusieurs efforts pour nous faire évacuer.

Le général Brunet (1) (général de division) commande cette place. Le 4 brumaire (2), départ de la 38<sup>e</sup> de ligne pour porter du renfort au Cap-Français, qui se trouve en ce moment très faible de garnison. Cette place est la plus importante de la colonie. Les brigands portent leurs forces de ce côté (3). Tout l'intérieur de l'île est maintenant évacué. Les Français ne possèdent que les ports de mer (4). Si nous ne recevons point des renforts de France,

(1) Brunet (Jean-Baptiste) 1763-1824, né à Reims (Marne), entra dans l'armée le 22 octobre 1779, comme volontaire au régiment de la Reine-infanterie. Chef de brigade le 13 messidor an III à l'armée de Sambre-et-Meuse, il fut promu général le 22 prairial an VII, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, et devint général de division le 18 prairial an X (7 juin 1802) (D<sup>r</sup> Robinet, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*. — Paris, Librairie historique de la Révolution et de l'Empire).

A peine débarqué, il avait été chargé de l'arrestation de Toussaint et, au moment de l'insurrection de la colonie, Leclerc lui avait confié le soin de faire évacuer par les troupes de sa division la région située à l'Est du Cap. Ces détachements, cernés par les noirs, ne purent, du reste, en effectuant leur retraite, éviter d'énormes pertes.

(2) 26 octobre 1802.

(3) Le général mulâtre Clervaux avait, le 16 septembre, failli enlever le Cap, défendu seulement par 3 à 400 soldats et un millier de gardes nationaux, et Leclerc redoutait une seconde attaque.

(4) Des trois départements français, celui du Sud était le seul dans lequel la révolte n'eût pas encore pénétré.

nous serons contraints d'évacuer quelques places, car nos forces diminuent beaucoup, par la maladie qui est très fréquente parmi nous (1). C'est précisément le moment que les brigands ont choisi pour nous faire évacuer. Ils se battent pour une cause plus légitime que la nôtre. Au commencement de la Révolution, on leur a donné leur liberté et, maintenant, on veut leur ôter.

La France donne toujours des moyens pour se faire du mal. On les a instruits dans l'art de la guerre et, actuellement, ils veulent être indépendants des nations de l'Europe, chose impossible : ils ont toujours été esclaves aux blancs.

*Le 9 brumaire an XI* (2), *du Borgne*. — Évacuation du Borgne le 9 brumaire pour aller au Cap-Français. Cette retraite a été très mal dirigée, par la faute de la marine et de notre général. Un jour avant l'évacuation, [il] embarque [et] laisse le commandement à notre chef de brigade Baron, malade, hors d'état de service; malgré tout [celui-ci] fut obligé de chercher des moyens pour nous retirer de cet endroit. L'ennemi était en grand nombre depuis. Pendant quinze jours consécutifs, nous n'avons pas cessé de nous battre. La perte que nous avons faite pendant ce temps, en tués et blessés, nous mit hors d'état de continuer. Pour donner plus de poids à nos peines, les bâtimens sur lesquels nous embarquions étaient à deux lieues de l'endroit, et [nous n'avions] qu'une embarcation pour prendre le monde; le plus qu'il pouvait y tenir était une trentaine d'hommes; avant qu'ils fussent revenus, l'ennemi avait le tems de nous chagriner. Ils nous poussèrent si vivement que quatre de nos grenadiers ont resté à terre; n'ayant pas eu le tems d'embarquer [ils] ont été massacrés à notre vue. Heureusement pour nous, avant d'abandonner les forts, nous avons cloué (*sic*) les pièces de canon, sans quoi, ils nous auraient fait boire un coup à la grande tasse. Nous avions des prisonniers; avant notre départ [nous] les avons tués. Cette évacuation a été la perte de beaucoup de vivres, vins et eau-de-vie jettés à la mer.

---

(1) Le Premier Consul, instruit de la défection des chefs noirs et de l'insurrection générale, avait prescrit l'envoi de 10 à 12.000 hommes, mais ceux-ci, arrivant par petits détachements et aussitôt décimés par la maladie, ne pouvaient exercer aucune influence sur le cours des événements (Jomini).

(2) 31 octobre 1802.

Spectacle affreux qui s'est encore passé devant mes yeux. Toutes les femmes blanches et négresses étaient rassemblées sur le quai, avec leurs effets, pour embarquer avec nous. Je n'ai jamais rien vu de si terrible [que] lorsqu'elles virent qu'on les abandonnait! elles jettèrent des cris si pitoyables, qu'il aurait fallu être dur comme un rocher pour ne pas être touché de cette scène. Ensuite, je vis les brigands fondre dessus à coups de bayonnettes et les massacrer toutes.

Dans ce nombre, je regrette plusieurs jeunes demoiselles qui étaient dignes d'être aimées par leur beauté; je n'ai pu supporter ce coup de théâtre (*sic*) sans verser beaucoup de larmes. Ma vue a toujours été portée dessus jusqu'à [ce] que je fus rendu à bord de la corvette la *Mignonne* (1). Le calme nous prit. Nous fûmes quatre jours en mer pour nous rendre au Cap-Français. Dans cette petite traversée nous souffrîmes beaucoup de la soif.

Le 13 brumaire an XI (2), au Cap-Français; 15 lieues. — Le 13, nous arrivâmes au Cap, avec guère plus de joie. De suite, on nous mit loger à l'hôpital des Pères, et [nous fûmes] bien surpris de voir que les brigands avaient pris le Haut-du-Cap (3). En outre, nous apprenons dans le même moment la mort de notre général en chef Leclerc, décédé dans la nuit du 12 au 13 (4). Le commandement de l'armée fut donné de suite au général Rochambeau (5) qui est au Port-au-Prince.

Malgré tous ces inconvéniens, on donna des ordres pour établir des batteries de canons et [de] mortiers dirigées sur nos ennemis, ce qui fut fait en peu de tems. Ensuite, nous les assié-

---

(1) La *Mignonne*, de 18 canons, avait fait partie de l'escadre de Lorient.

(2) 4 novembre 1802.

(3) A ce propos, nous faisons remarquer que l'on se trouve en présence de deux versions. Tandis que *Victoires et Conquêtes* font rester quelque temps inactifs Christophe et Dessalines après la mort de Leclerc, sans indiquer si la place était investie à cette époque, Jomini affirme, au contraire, que le général Clauzel, auquel Leclerc avait confié la défense de la ville, avait dû abandonner aux insurgés le Haut-du-Cap et le fort Jeantot, et se renfermer dans la ville, qu'il défendait avec peine.

Nous nous rallierons à cette dernière opinion, d'accord en cela avec Beaudoin et avec L. Debord, autre survivant de la campagne qui, dans ses *Souvenirs militaires*, dit expressément : « Quand Leclerc mourut, les troupes noires cernaient et assiégeaient la ville du Cap. »

(4) C'est, en réalité, dans la nuit du 10 au 11 brumaire (1<sup>er</sup> au 2 novembre 1802) que mourut Leclerc.

(5) A titre de plus ancien général de division de l'armée.

géâmes jour et nuit pendant cinq jours. Se voyant écrasés par le feu de notre artillerie et mousqueterie, [ils] furent contraints d'abandonner leur position. Heureux pour nous qu'ils n'avaient que deux pièces de canon; le deuxième jour, elles furent démontées, mais leur mousqueterie continuait toujours.

Dans la nuit du 18 au 19, ils évacuèrent leur position [et] se retirèrent dans une autre position, à deux lieues de là (1). Leur perte fut estimée à 15.000 hommes; la nôtre fut de six à sept cents hommes, tant tués que blessés.

*Le 19 brumaire an XI, au Haut-du-Cap-Français; 4 lieues.* — Le matin du 19, nous allâmes en découverte pour prendre connaissance de leur nouvelle position; nous les trouvâmes à deux lieues de leur ancienne. Sitôt que nous en eûmes pris des renseignements, nous rentrâmes à notre poste.

Je vais maintenant vous dépeindre, suivant ma capacité, la ville du Cap-Français.

Cet endroit est situé au pied d'une montagne prodigieuse. À côté est situé le fort Bel-Air et le fort Bourgeois [qui] défendent la ville du côté de terre. La place d'Armes est grande et belle, carrée, et une fontaine au milieu, bâtie en pierre [et] très élevée. [Là] il se vend de toutes sortes de légumes du pays. — Place de la Comédie; d'un côté il faut monter plusieurs escaliers. Proche est situé le Gouvernement, appartement (*sic*) de toute beauté où réside le général en chef. L'hôpital de la Providence (2) [est] au pied de la grande montagne; en face il y a une petite place où Rochambeau faisait manœuvrer sa garde. Le quai est de toute beauté; belles maisons situées en portailles (3); en un mot, la ville est très jolie et commerçante.

À costé, il y a une petite plaine, très fertile en sucre et café (*sic*) et de belles sucreries pour le faire. Dans cette plaine, il y fait une chaleur excessive, qui répand un air très mauvais par les maré-

(1) Voir *Victoires et Conquêtes*, t. XIV, p. 313.

(2) C'est de cet hôpital que parlait Toussaint, lorsque, par un sinistre jeu de mots, il exprimait à un de ses anciens aides de camp, le plaisir qu'il avait éprouvé en apprenant que « la Providence venait enfin à son secours ». (*Victoires et Conquêtes*, tome XIV, p. 305.)

(3) Beaudoin désigne ici les vérandas des maisons créoles.

cages qui s'y trouvent. Avec l'incendie de la ville (1), tout cela a causé une grande peste dans l'endroit, qui est l'auteur de la mort de beaucoup d'hommes. Journallement on voit emmener les morts à pleines voitures. A l'hôpital de la Providence on en trouve tous les jours, l'un portant l'autre, cinquante à soixante de morts : vous pouvez juger si la peste est grande.

Nous sommes arrivés à Saint-Domingue, du régiment, deux mille cinq cens et [nous avons] reçu plusieurs détachemens venant de France, et nous sommes maintenant trois cens hommes, et, sur ces trois cens, on n'en trouvera pas cinquante de bien portans; et tous les jours, il nous en meurt encore, je crois que nous y passerons tous.

*Le 20 brumaire an XI.* — Départ du corps du général Leclerc pour [la] France, sur le vaisseau l'... (2), accompagné de son épouse.

*Le 25 brumaire id.* (3). — L'arrivée au Cap du général Rochambeau, venant du Port-au-Prince, en remplacement du défunt.

*Le 16 frimaire, même année* (4). — La maladie était si enracinée sur moi que je fus contraint d'aller à l'hôpital de la Providence. Tout était si mal en ordre que je fus obligé de faire venir des médicamens de la ville. On ne pouvait fournir à remplacer les médecins et chirurgiens; en trois jours il en est mort dix-huit! Dans la salle où j'étais, qui contient quatre-vingts hommes, un jour, le matin, on [en] enleva cinquante-deux, rien que dans cette salle, de morts. Ce jour-là, on enleva au moins six cens hommes de morts de l'hôpital. Ce lieu sentait si mauvais qu'une personne en bonne santé n'aurait pu résister. Je me dépêcha (*sic*) de me purger pour ne pas faire un long séjour dans cet endroit.

(1) Dans la nuit du 5 au 6 février 1802, lors du débarquement de l'expédition, le Cap avait été incendié par le général noir Christophe.

(2) Le corps du général avait été embarqué pour la France, le 10 novembre 1802, à bord du *Swiftsure*, capitaine Hubert. (L. Hennet, *Rentrée en France de la dépouille mortelle du général Leclerc. Carnet de la Sabretache*, année 1907, p. 554.)

(3) 16 novembre 1802. — A cette date, Beaudoin note en marge de son *Journal*, sous la rubrique *Observation* : « J'ai oublié dans le journal que j'ai été fait sergent-major le 25 brumaire an XI. »

(4) 7 décembre 1802.

Le 24 frimaire an XI, à l'habitation de Saint-Michel; 1 lieue. — Malgré qu'à peine pouvais-je marcher, je sortis de l'hôpital le 24, et je fus rejoindre le débris du régiment à l'habitation de Saint-Michel, qui est de l'autre côté de la rade, à une demi-lieue de la ville. Proche est situé un fort qui porte le nom de l'habitation. Sur le bord de la rade est un petit bourg nommé la Petite-Anse. Dans cet endroit, nous n'avions pas besoin de nous donner au diable pour être tourmentés. Il existe des mouches qu'on appelle « maringouins », il y en a en si grande quantité que, jour ni nuit, il n'est pas possible de reposer. Cette habitation est une sucrerie incendiée.

Le 5 nivôse an XI (1), à la Petite-Anse. — Le 5 nivôse, nous évacuâmes cet endroit; craignant la supériorité de l'ennemi, nous nous retirâmes à la Petite-Anse qui est [à] une portée de canon de là. Cette place est vêtue d'un mauvais rempart avec peu de pièces de canon.

Dans la nuit du 12 nivôse au 13 (2) nous reçûmes l'ordre d'embarquer sur le vaisseau l'*Intrépide*, à deux ponts, pour aller en garnison au Môle-Saint-Nicolas, [et] nous sortîmes le même jour.

Le 16, nous arrivâmes à la Tortue (3). Le capitaine fit mouiller proche de la Basse-Terre et même trop près, car nous ne fûmes pas sitôt mouillés que nous touchâmes sur des roches, [ce] qui cassa notre gouvernail, et endommagea la quille. On nous changea de suite de navire, [et] on nous mit sur la frégate la *Guerrière* (4) qui sortait aussi du Cap; et [longeant la côte], nous fûmes bien surpris de voir qu'au lieu d'aller au Môle, nous allions droit au Port-de-Paix. Sitôt que nous arrivâmes à portée de canon de la ville, nous présentâmes notre côté et tirâmes notre bordée sur la ville. C'était un plaisir de voir les habitans se sauver (*sic*). D'après cette attaque, je vis de suite que nous étions destinés pour le prendre (5). Aussitôt les deux forts tirèrent sur nous avec ardeur,

(1) 26 décembre 1802.

(2) 2 à 3 janvier 1803.

(3) Ile de l'archipel des Antilles, sur la côte nord-ouest de l'île d'Haïti.

(4) La *Guerrière* avait fait partie de l'escadre du Havre.

(5) Profitant de quelques troupes récemment débarquées avec le général Clauzel, Rochambeau s'était proposé de reprendre Port-de-Paix et Fort-Dauphin, qui enserraient le Cap, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest. (*Victoires et Conquêtes*, t. XIV, p. 313.)

et nous nous battîmes pendant quatre heures avant que de mettre pied à terre. Nous perdîmes plusieurs hommes à bord ; les ennemis coupèrent notre mât de hune.

Ne voyant pas de moyen de les chasser de cette manière, nous embarquâmes dans les chaloupes du bord et nous allâmes descendre à terre. La mitraille et la fusillade tombaient sur nous comme la grêle. Ensuite nous montâmes à l'assaut au grand fort. Malgré leur feu rapide qu'ils faisaient sur nous [et qui] ne fit que redoubler notre courage, nous le primes en moins d'une demi-heure [et] nous passâmes au fil de l'épée environ six cents hommes dans le fort. Ceux qui se sont échappés se sont laissés rouler du haut en bas du fort, et leurs pièces nous ont servi pour les battre ; cette affaire nous a coûté de braves militaires.

Un bataillon qui arrivait de France (nommé les Francs), a monté à l'assaut au petit fort et [il] fut enlevé dans le même moment. La perte de l'ennemi est évaluée à quatre mille hommes.

*Le 17 nivôse an XI (1), au Port-de-Paix ; 15 lieues.* — La ville est petite, située dans un fond entre deux montagnes, mais bien saine et fertile en légumes. Nous [n']y restâmes que deux jours, dans cette position. Le bataillon des Francs est destiné pour cette garnison.

Prise du Port-de-Paix le 17 nivôse, à quatre heures après-midi.

Le 19 nivôse, nous embarquâmes à bord de la frégate la *Guerrière*, pour aller au Môle-Saint-Nicolas, dont nous fûmes quatre jours en route.

*Le 24 id., au Môle-Saint-Nicolas ; 15 lieues.* — Le 24 nivôse, nous arrivâmes au Môle-Saint-Nicolas à deux heures après-midi, lieu de notre destination (rade très belle pour les vaisseaux), entouré d'un côté de la presqu'île, de l'autre par la pointe de Cap-à-Fous, dont les batteries se croisent.

La ville est petite, mais jolie, et saine par les eaux qui passent dans toutes les rues, qui viennent d'une petite rivière provenant des montagnes [et] qui donnent une grande commodité aux habitans. Chacun d'eux a une fontaine et un bain dans son jardin ; le soir ou le matin [ils] se baignent avec leur épouse ou bonnes

---

(1) 7 janvier 1803.

amies et, de plus, [ils sont] couverts par des beaux arbres à fruits du pays. En outre, la place d'Armes ne cède rien en beauté, mais [elle est] petite, carrée, entourée d'une barrière en bois pour empêcher les bestiaux d'entrer et [ornée de] deux rangs d'arbres qui font le tour de la place [et] qui donnent un bel ombrage, avec quatre bancs en bois posés à distance les uns des autres, pour le repos, et une fontaine au coin de la place. Proche est l'hôpital n° 1 ; à costé, la prison ainsi que la maison du général donnent aussi sur la place. C'est la plus belle de la ville.

Le fort Victoire sur le bord de la rade, très fortifié et bien armé, bat par mer et par terre. Comme cet endroit est en bon air, trois hôpitaux y sont établis. C'est l'entrepôt des malades de toute la colonie, y compris la Tortue. L'hôpital n° 2 et le polygone et le n° 3, sont situés au-dessus de la ville — [constructions] faites par les Anglais. — A costé dans le fond est la Ravine ; route de Bombarde, dont il y passe une petite rivière qui fournit l'eau à toute la ville. Au-dessus de la Ravine [est] un nouveau fort établi qui porte le nom du général Noailles ; garni de pièces de 24, et [qui n'a] qu'une porte pour entrer. Le fort Vallière est au Sud de la ville, entouré d'un mur à hauteur d'homme.

Du côté du Nord sont encore deux retranchemens, qui sont le n° 2 et la barrière Jean-Rabel ; toutes ces forteresses ne sont qu'en seconde ligne. La première ligne est composée de cinq blockhaus, en bois, [placés de] distance en distance, lesquels contiennent chacun quatre pièces de canon de 4.

Le général qui commande cette place est Lapoype, homme très ancien, général de division, et M. Dubarquai (1), général de

---

(1) Beaudoin a peut-être voulu désigner ici le général Barquier, effectivement employé à cette époque, comme général de brigade, à l'armée de Saint-Domingue.

Barquier (Joseph-David), né le 7 juin 1757, à Antibes (Var). Lieutenant au 74<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 15 septembre 1791 ; aide de camp du général Hesse le 26 avril 1792 ; adjudant général chef de bataillon provisoire le 3 septembre 1792 ; adjudant général chef de brigade le 3 février 1793 ; général de brigade provisoire en juillet 1793 ; réformé le 25 prairial an III ; admis au traitement de réforme du grade d'adjudant général par arrêté du Directoire exécutif, le 25 prairial an VI ; membre du conseil d'administration de l'hôpital militaire de Perpignan le 22 floréal an VIII ; passé en la même qualité à l'hôpital de Rennes, où il est resté jusqu'en nivôse an X ; passé à Saint-Domingue, en qualité de chef de l'administration générale des hôpitaux, en l'an X ; employé comme général de brigade à l'armée de Saint-

brigade. Notre chef de brigade Baron est resté au Cap, étant atteint depuis longtemps de la maladie du pays, dont nous venons d'apprendre sa mort avec regret; il était généreux et brave.

Au bout de huit jours de notre arrivée, il nous est encore mort un chef de bataillon nommé Mouillefarine (1).

..... Le 17 pluviôse an XI (2), l'arrivée du général en chef Rochambeau. [II] nous passa en revue de suite, ne fut que deux heures à terre et partit pour le Port-au-Prince.

*Le 1<sup>er</sup> germinal an XI (3); au Môle-Saint-Nicolas.* — Un bataillon de la 60<sup>e</sup> de ligne est arrivé aujourd'hui ici, venant de France. Ils ont été incorporés de suite dans la demi-brigade; comme un de nos chefs est mort, nous n'avons qu'un chef de bataillon nommé Mioeq. Se trouvant moins ancien, c'est celui de la 60<sup>e</sup> qui nous commande : son nom est Martin Gault.

Il y a quatre compagnies qui sont détachées à la Tortue, pour chasser les brigands qui sont venus de la Grande-Terre. Ils ont égorgé plus de six cents malades, et brûlé. Cette petite île était l'hôpital général du pays, comme étant un endroit très sain. De cette cruauté, nous eûmes au moins trois cents hommes de la demi-brigade égorgés. D'après plusieurs chasses, ils furent contraints de se retirer à la Grande-Terre. Le pays étant tranquille, les compagnies sont venues nous rejoindre au Môle. Dans le même tems, la garnison de Port-de-Paix fut forcée d'évacuer, la maladie avait opéré sur eux comme partout ailleurs; n'étant plus dans le cas de soutenir la place, ils évacuèrent pour le Cap-Français.

*Le 12 germinal an XI, Jean-Rabel; 8 lieues.* — Nous partîmes en détachement de deux cents hommes pour Jean-Rabel,

---

Domingue le 10 germinal an X; rentré en France en 1810; employé à la 29<sup>e</sup> division militaire (Toscane) le 21 juin 1810; rentré en France en 1814; retraité le 9 septembre 1815. — Campagnes : 1792, armée du Nord; 1793-1794-1795, armée d'Italie; de l'an X à 1809, Saint-Domingue; 1812-1813-1814, Italie.

(1) Ce Mouillefarine n'est autre que l'ancien capitaine de Beaudoin, lors de la réorganisation de la demi-brigade, nécessitée par sa réduction à deux bataillons. (Voyez plus haut, page 25, 27 brumaire an IX.)

(2) 6 février 1803.

(3) 22 mars 1803.

pour protéger la retraite à cette petite garnison ; ils étaient trop chagrinés par l'ennemi.

*Le 14 germinal, au Môle-Saint-Nicolas ; 8 lieues.* — Nous rentrâmes au Môle avec cette garnison au bout de deux jours, sans aucune attaque par l'ennemi. Cette garnison était de cinquante hommes.

*Le 9 messidor an XI (1) ; près du Môle-Saint-Nicolas.* — Bataille faite en mer par la frégate la *Poursuivante* (2) (commandée par M. Viomest), avec deux vaisseaux anglais. Nous montâmes sur le fort Victoire pour les voir, croyant que c'était une réjouissance qu'ils faisaient, mais bien surpris, dès lors qu'ils approchèrent de la pointe de Cap-à-Fous, voyant un vaisseau anglais (nommé l'*Hercule*) serrer la frégate près de terre, et ils faisaient un feu très vif l'un sur l'autre.

Ensuite nous vîmes les boulets du vaisseau sauter jusqu'à terre ; cela nous donna de suite à soupçonner de la guerre avec l'Anglais. La frégate se voyant serrée trop près de terre, vira de bord droit sur le vaisseau. Ce dernier, craignant la frégate, vira aussi de bord et se sauva. La frégate lui coupa son gouvernail, comme n'étant pas assez forte d'équipage pour tenter l'abordage, mais elle prit le parti le plus sage, rentrer au Môle. Elle avait une quarantaine d'hommes de perte, tant tués que blessés, et la frégate criblée de boulets. [L'équipage] descendit à terre et nous dit qu'il était mention de guerre entre la France et l'Angleterre (3). Dans la nuit du 11 au 12 messidor an XI [il] partit pour la Nouvelle-Angleterre.

D'après cette instruction, nous armâmes de suite la presqu'île et le fort Victoire. Effectivement, quelques jours après, nous reçûmes l'ordre du général en chef de nous tenir sur nos gardes. Peu de tems après, nous vîmes une frégate anglaise en croisière devant nous.

*Le 14 messidor an XI (4), au Môle-Saint-Nicolas.* — Arrivée

(1) 28 juin 1803.

(2) La *Poursuivante*, de 44 canons, avait fait partie de l'escadre de Rochefort, sous le commandement du contre-amiral Latouche-Tréville.

(3) La paix d'Amiens avait été rompue le 27 floréal an XI (17 mai 1803).

(4) 3 juillet 1803.

du général Noailles (1), venant de la Havane, pour prendre le commandement de cette place, en remplacement des généraux Lapoype et Dubarquai, qui partent pour le Cap. Nous craignons que bientôt nous soyons gênés pour les vivres, nous sommes maintenant bloqués [de] tous côtés. Par terre, l'ennemi commence à nous chagriner; par mer, rien ne peut plus entrer. Ce qui nous arriva effectivement.

Au bout de deux mois, qui était le 1<sup>er</sup> vendémiaire an XII (2), ne pouvant plus retirer aucune ressource, nous fûmes réduits à huit onces de biscuit, [ce qui], avec des harengs pourris, était notre nourriture. Nous vécûmes de même pendant deux mois et demi, jusqu'au moment de notre évacuation. Pendant ce tems, nous mangeâmes tous les bestiaux qu'il y avait dans l'endroit, soit ânes, bourriques, chevaux, chiens, chats, jusqu'aux rats et souris. Il y en avait en grande quantité dans la caserne où nous étions logés, mais nous en trouvâmes bientôt la fin : c'est le manger le plus délicieux ! (*sic*)

En outre, nous primes un requin qui vint sur le bord de la mer. Avec un émerillon, [il] a fallu une vingtaine d'hommes pour le retirer de l'eau. Je fus étonné d'un poisson si gros. Sa longueur est à peu près [de] vingt-cinq pieds de long, et [il est] proportionné en grosseur; de suite [il] a été distribué à la garnison. Malgré toutes ces misères, les brigands sont déjà arrivés sur la ligne, au nombre de quarante mille hommes, et nous, nous sommes neuf cens hommes. Voyez comme notre position est critique. Journallement ils nous envoient des parlementaires, pour nous signifier de nous rendre ou d'évacuer, sans quoi ils nous prendront d'assaut.

Malgré toutes ces menaces, nous persistâmes longtems. Nous étions jour et nuit sur le rempart [et] les canons jouaient journellement sur eux. Chose incompréhensible, ils établirent une batterie de deux pièces de canon sur le morne Macaouda (montagne prodi-

---

(1) Noailles (Louis-Marie, vicomte de), deuxième fils du maréchal Philippe de Noailles, duc de Mouchy (1756-1804), prit part à l'expédition d'Amérique, embrassa la cause de la Révolution et commanda la place de Sedan, puis les avant-postes du camp de Valenciennes (1792). Il démissionna ensuite et ne reprit du service que sous le Consulat. Employé à Saint-Domingue comme général de brigade, il défendit avec la plus grande bravoure le Môle-Saint-Nicolas.

(2) 24 septembre 1803.

gieuse, non habitée) qui nous chagrinaient considérablement. On ne peut s'imaginer comment ils ont pu monter ces pièces de canon. Heureux pour nous que nous avons des bons canonniers ; le fort Victoire les a bombardés pendant trois jours et trois nuits, et réussit à démonter leurs pièces, ce qui diminua un peu nos peines. La plus grande souffrance est d'avoir le ventre creux ; en outre, pas de repos. Plus de la moitié de nous sont aveugles par le serein de la lune. Sitôt le soleil couché [ils] ne voyaient ni ciel ni terre ; on était obligé de choisir les endroits les moins dangereux pour les mettre en faction. Heureux pour moi, je ne me suis pas aperçu de cet événement. Le bataillon qui était nouvellement arrivé de France, composé de six cents hommes, dans l'espace de deux mois, il [en] perdit la moitié.

Heureux pour moi [que] sur la nourriture je suis un peu dédommagé par une connaissance que j'ai faite. En arrivant au Môle, il y avait six mois que j'étais atteint de la maladie du pays, sans pouvoir guérir ; en outre, la fatigue que j'essayai à la prise du Port-de-Paix me força d'entrer à l'hôpital en arrivant au Môle, qui était le 26 nivôse an XI (1), mais je ne pouvais guérir. Les médicamens de l'Europe sont contraires à ces maladies. Je ne sais par quel effet du hasard, un jour, je demandai une permission au médecin pour me promener le matin à la fraîcheur ; je présumentais que cela m'aurait fait du bien. Je sortis donc tous les jours.

Un jour, je fis rencontre d'une jeune mulâtresse ; [elle] me donna le bonjour, ensuite me demanda ce que j'avais ; je lui fis un récit de ma maladie. Sur ma déclaration, elle me dit qu'il était inutile de rester à l'hôpital, que les médecins d'Europe ne savaient point traiter ces sortes de maladies ; ils conduisaient l'homme plutôt à la mort qu'à la vie. Ensuite elle me proposa, si je voulais sortir de l'hôpital et venir chez elle, qu'elle répondait de me guérir en trois semaines de tems. Aussi bien comme elle, je lui promis sans hésiter. J'étais si ennuié dans cette position, mon désir était de trouver une fin d'une manière ou d'une autre. Elle m'invita d'aller à sa maison (j'y fus et je pris un verre de punch avec elle), et [elle] me recommanda de nouveau de ne pas lui manquer

---

(1) 16 janvier 1803.

de parole, que je n'avais rien à craindre, qu'elle ferait pour moi tout son possible pour me donner la santé.

Je la quittai en lui promettant que je viendrais sitôt que le médecin voudrait me donner mon billet de sortie; je m'en retournai à l'hôpital satisfait de la rencontre.

Le lendemain, à la visite, je demandai ma sortie. Le médecin fut étonné de cette demande, voyant l'état où j'étais, en me disant que je perdais la tête. J'avais beau lui persuader que non, [que] c'était l'ennui d'être à l'hôpital, que j'avais espoir que le grand air me ferait du bien, toutes mes prières ont été inutiles pour ce jour-là. Le lendemain, je recommençai la même prière, en lui disant que je trouvais plus de douceur hors de cet endroit. Ennuié de mes discours, [il] me donna ma sortie, qui fut le 17 pluviôse an II (1). Mon capitaine (Verrier) fut étonné de me voir sortir de l'hôpital dans cet état. Je lui communiquai l'occasion que j'avais trouvée, ensuite je lui demandai la permission d'aller chez elle jusqu'à parfaite guérison; il me l'accorda et exempt de service. Je m'en allai de suite trouver cette demoiselle, [qui fut] très satisfaite de me voir arriver.

Son premier soin fut d'abord de préparer un lit, ensuite [elle] me fit prendre un bain, après je me couchai et [elle] me fit de la tisane très bonne à boire. J'étais tenu d'en boire autant que je pourrais. Au bout de quatre jours, je me sentais déjà soulagé. La tisane me faisait déjà aller comme une médecine; en outre, je prenais des bains de pieds tous les jours qui faisaient bien diminuer mon mal de tête. Le cinquième jour, [elle] me donna une médecine, qui me purgea si bien que je me sentais déjà moitié guéri. Elle continua de me traiter; au bout de quinze jours, je ne sentais plus aucun mal, il ne me manquait plus que les forces. Pour me fortifier, [elle] me donnait du chocolat deux fois par jour, ce qui me fortifia bien l'estomac.

Dans cet intervalle, j'allai voir mon capitaine qui fut étonné en me voyant déjà si bien rétabli; [il] me conseilla de ne point venir à la compagnie que je ne sois parfaitement rétabli. Je ne manquai pas de suivre ses conseils. Trois semaines étant écoulées,

---

(1) 6 février 1803.

j'étais radicalement guéri, excepté les forces qui n'étaient pas encore revenues. Enfin, j'étais confus des soins qu'elle prenait pour moi. Je cherchai en moi-même les moyens qu'il faudrait pour récompenser tant de bienfaits.

Un jour, nous étions en conversation, je lui dis que j'allais bientôt rejoindre la compagnie, je la suppliai de me dire ce que je lui devais. Elle me répondit, avec un sourire doux, que je ne lui devais rien, en outre qu'elle ne voulait pas encore que je sorte de chez elle, et me dit qu'elle irait parler à mon capitaine, pour me faire rester encore un mois de plus. Le même jour, nous y allâmes ensemble le trouver, [et il] fut surpris de nous voir tous deux. Je n'eus pas la peine de dire une parole, elle le pria de lui accorder encore un mois de convalescence, pour moi, chez elle. Mon capitaine, complaisant pour les femmes, lui accorda sans hésitation, et elle le remercia très honnêtement et nous nous en retournâmes à la maison, en lui peignant d'abord que j'étais confus des soins qu'elle prenait pour moi, et lui disant : « Mademoiselle, je veux que vous acceptiez une récompense ; je vous dois la vie, ainsi je le veux. » Elle me répondit d'un air tendre que ce qu'elle avait fait était sans intérêt, en outre elle me pria de ne plus lui en parler. Je jugeai bien par là, à peu près le moyen qu'il fallait employer pour la récompenser.

D'après plusieurs entretiens, je cherchai à lier conversation avec elle sur plusieurs matières. Je m'aperçus que cela lui faisait plaisir. Je redoublai mes petits soins auprès d'elle, et elle les reçut avec beaucoup de gaieté ; ensuite je lui demandai si elle voulait me permettre de l'embrasser, ce qui me fut accordé sans beaucoup de discussion.

Quand je fus un peu plus libre avec elle, je formai le dessein de lui demander son amitié. Le même jour, nous étions à plaisanter, je lui fis l'aveu de mon dessein en lui disant : « Mademoiselle, ne soyez point surprise du discours que je vais vous tenir, et, en même tems, je vous prie de me pardonner si toutefois il ne vous est pas agréable. Mes intentions sont de vous offrir mes amitiés, si toutefois vous m'en trouvez digne. Vous avez fait une si grande sensation à mon cœur, [que] je ne puis plus longtems vous cacher mon désir pour le prix de vos bienfaits. Vous ne devez pas ignorer

que je dois vous aimer, ou bien je serais un ingrat. Mais non, je ne suis point un ingrat; si vos vœux s'accordent avec les miens, vous me connaîtrez (je le désire). Je n'ignore point que vous en trouverez de plus charmants, mais non de plus fidèles. Maintenant, Mademoiselle, je cesse de parler, mon discours vous ennuie peut-être, parlez à votre tour, j'attends avec impatience, prononcez mon bonheur ou malheur. Ne vous gênez point. Si vous avez besoin de réflexion, parlez. Je serais au désespoir de contraindre la moindre des choses de vos intentions. »

La première réponse fut un soupir, avec un regard languissant, [puis] elle me dit : « Monsieur, comme je n'ai nul besoin de consulter mon cœur, il y a longtems qu'il a réfléchi en votre faveur. Dès le premier jour que nous nous rencontrâmes, mon cœur sentit quelque chose pour vous, et je vous déclare que si vos sentimens sont aussi réels que les miens, vous pouvez compter sur mon amitié et ma constance. Vous pouvez en trouver de plus charmantes, mais non de plus fidèles; je ne peux vous exprimer combien je vous aime, ne me trompez pas, mon cœur se livre entièrement à vous. » Quand elle eut fini son discours, j'el'embrassai en lui disant : « Puis-je m'arroger le droit de vous appeler ma bien-aimée? » Elle répondit [que] tout ce que je voulais lui ferait plaisir. Je la remerciai en lui disant qu'elle seule faisait mon bonheur, et [que] je lui devais la vie. Enfin nous nous promîmes une union éternelle; ensuite elle me proposa de vivre chez elle, comme j'avais fait jusqu'alors, et j'acceptai avec beaucoup de plaisir.

Sitôt mon tems échu, j'allai à la compagnie faire mon service, et je vivais avec elle; quand je n'étais pas occupé à mon devoir, j'allais passer mon tems avec elle et souvent j'y couchais. En arrivant à la maison, son premier soin était de voir s'il me manquait quelque chose [et] de me le procurer; si ma chemise était un peu mouillée, il fallait que je changeasse. Elle me comblait de caresses. C'est dans ce moment où je jouis du bonheur de la vie.

Elle est jeune et belle, parfaite en tous genres. Il est impossible de trouver un caractère si bien fait; en un mot, à mes yeux, c'est le modèle de la nature.

Je reviens sur l'article de notre position qui est bien critique. L'ennemi nous chagrine journellement de plus en plus. Le 2 frimaire an XII (1), Rochambeau a capitulé au Cap, avec Dessalines et avec l'Anglais. Son arrangement fut fait de se rendre à l'Anglais prisonnier avec les vaisseaux et frégates (2). Dont, en passant devant le Môle, Rochambeau envoya un parlementaire à notre général, [lui demandant] s'il voulait se rendre, que les Anglais nous prendraient en passant, mais [celui-ci] ayant les sentimens d'un vrai guerrier, refusa les propositions qu'on lui fit. Mais, treize jours après, nous fûmes contrains d'en venir là; nous étions la dernière place de la colonie qui n'était pas évacuée. Toutes les forces du Cap étaient tombées sur nous; cent mille hommes, au moins, étaient rassemblés pour nous donner un assaut.

Le 12 frimaire an XII (3), le général fit assembler son conseil pour prendre des mesures sur notre évacuation. Ils conclurent de ne faire aucun arrangement avec personne [et] que, dans la nuit, nous embarquerions incognito (4). Ce qui nous embarrassait beaucoup, c'est que nous n'avions pas assez de bâtimens pour nous transporter. Le conseil fut obligé de faire prévenir qu'il n'y aurait que la garnison qui embarquerait [et] qu'aucun habitant ne pouvait prétendre à sortir avec nous. Heureusement qu'il en restait très peu, le général les avait fait partir d'avance.

Quel coup de foudre cet ordre fut pour moi, pour ma bien-aimée, d'être obligé peut-être de l'abandonner. A midi, j'allai comme à l'ordinaire dîner. A mon arrivée, elle se jeta en pleurant à mes pieds : « Mon cher ami, c'est donc aujourd'hui qu'il faut nous quitter; je viens d'apprendre que vous allez partir cette nuit, et je sais que votre général a défendu d'embarquer aucune femme! » Je ne pouvais la consoler, j'avais beau lui dire que je

(1) 24 novembre 1803.

(2) La dureté des conditions anglaises ayant rendu impossible la capitulation directe avec eux, Rochambeau fut forcé de traiter avec Dessalines, espérant sauver sa flotte. Malheureusement, les vaisseaux français étant retenus dans le port par les vents contraires, le général en chef dut les rendre aux Anglais, pour éviter leur destruction par les noirs qui, déjà, occupaient les forts.

(3) 4 décembre 1803.

(4) *Victoires et Conquêtes*, tome XIV, p. 328.

trouverais un moyen pour qu'elle vienne avec nous. Pour la persuader mieux je lui dis : « Mademoiselle, je croyais que vous me connaissiez mieux pour croire que je vous abandonnerais. Je vous [en] prie, tranquillisez-vous, je perdrai plutôt la vie que de vous abandonner. Sachez que, sans vous, l'existence ne m'est plus rien. »

Je la ramenai un peu de son erreur, [elle] se jeta à mon cou et m'embrassa en me disant : « Mon ami, je me repose sur vous, ma vie est entre vos mains, vous seul pouvez me la sauver. — Mademoiselle, pour vous mettre plus en sûreté, il faut que vous acceptiez la demande que je vais vous faire. Il faut vous habiller en militaire, j'ai l'uniforme complet. Sous ce déguisement vous serez plus en sûreté. » Sa réponse fut que je pouvais faire ce que je voudrais; tout lui faisait plaisir. Sitôt que nous eûmes diné, j'allai chercher des habillemens, et je lui donnai tout l'équipement complet d'un militaire : sac, fusil, giberne. Elle s'habilla devant moi [et] malgré ce changement elle parut encore plus belle. Dans l'après-midi, le général avait encore deux chevaux qu'il fit tuer. Il en garda un morceau, et fit distribuer le reste à la garnison qui en avait grand besoin. Depuis deux mois et demi, nous étions réduits à huit onces de biscuit.

*Le 13 frimaire an XII (1); Évacuation du Môle-Saint-Nicolas.* — Sitôt la nuit venue, l'embarquement des troupes commença. A huit heures du soir, nous primes les armes [et] ma jeune Sophie vint se mettre dans les rangs, à la compagnie, avec les autres militaires. Elle portait le nom d'un homme qui était absent mais censé présent; il s'appelait François Bel-Amour. Je fis l'appel de la compagnie, elle répondit à ce nom. Le bataillon commença à embarquer. Comme j'étais porte-drapeau (2) je fus contraint d'embarquer à la tête du bataillon, mais j'étais sûr de ma Sophie. Je lui avais donné la consigne de suivre la compagnie quand elle embarquerait. [Je fus] bien surpris quand je vis arriver la compagnie [et que] je ne la vis pas. Je m'informe où elle

(1) 5 décembre 1803.

(2) Dans les armées républicaines, le plus ancien sergent-major portait le drapeau de son bataillon. L'officier porte-drapeau ne fut rétabli par Napoléon qu'en 1808. (*Carnet de la Sabretache*, 1903, p. 354.)

était; on me dit qu'elle était restée à terre, par un accident qui arriva dans la quatrième compagnie. Deux femmes étaient sous le même déguisement qu'elle, [et] furent reconnues par la sottise d'un soldat, qui cita le nom d'une en embarquant, sans faire attention.

L'état-major du général, qui était à faire embarquer, entendit cela, fit arrêter de suite l'embarquement, et fit la visite dans toutes les compagnies qui restaient à embarquer. Il y en avait trois dans le bataillon [qui] furent reconnues et désarmées et conduites en prison.

Je ne pus tenir à ce coup. Je tombai faible, et presque sans connaissance. Mon capitaine s'aperçut bien [de] ce qui me tenait, [il] n'ignorait point l'amitié que nous avions l'un pour l'autre [et il] me donna un coup d'eau-de-vie, en voulant me consoler, [et me] disant qu'il avait fait son possible pour l'obtenir, mais [qu'il] n'avait pu. Je fis des efforts pour retourner à terre, mais ce fut en vain; les dernières troupes embarquaient, toutes les pièces de canon étaient clouées (*sic*). Si j'eusse su nager, j'aurais hasardé ma vie à la fureur des brigands pour rejoindre ma Sophie. Hélas! Faut-il donc abandonner celle à qui je dois la vie, en outre celle que mon cœur aime tant! Non, mon cœur ne peut se persuader d'en trouver une pareille. J'ai vécu sept mois avec elle, [ils] ne m'ont pas paru sept jours. Vers les dix heures du soir, nous mîmes à la voile pour nous sauver à la bonne aventure. Il était tems de partir, car l'ennemi était déjà en ville qui tirait des coups de fusil sur nous.

Hélas! dans ce moment, j'étais plus mort qu'en vie, me voyant éloigner de ce que je ne trouverai jamais plus; en outre, pensant qu'elle était entre les mains des brigands, et peut-être est-elle déjà sacrifiée à la barbarie de ces monstres. Non, jamais je n'ai répandu des larmes aussi naturelles, et j'en répandrai longtemps malgré moi. Nous ne fûmes pas sitôt sortis qu'une frégate anglaise nous donna la chasse.

Nous étions si chargés que nous étions les uns sur les autres, et [cela] ôtait [de la vitesse à] la marche du bâtiment. La frégate nous gagnait, nous étions neuf bâtimens. Nous voyant sur le point d'être pris, nous fîmes comme un troupeau de moutons, nous virâmes de bord l'un d'un côté et l'autre de l'autre, de manière que la frégate ne

savait plus auquel courir. Elle fixa cependant son attention sur le général, qui était sur une goélette. Elle lui donna la chasse jusqu'à la pointe de Baracoa (île de Cuba), mais ne put l'attrapper (*sic*), revira de bord [et] en prit de nous environ la moitié. Nous eûmes le hasard de nous sauver d'elle. La nuit nous prit avec une si grosse tempête que nous manquâmes de couler.

*Le 14 frimaire an XII, en mer.* — Heureusement que le matin, le 14 frimaire, à la pointe du jour, la tempête cessa. Aucun bâtiment ne paraissait plus à notre vue. Nous fîmes route pour rejoindre notre général à Baracoa, mais ce fut en vain, nous ne pûmes pas doubler la pointe.

*Le 14 frimaire an XII, à Santiago, île de Cuba espagnole; 18 lieues.* — Nous fûmes obligés d'arriver, et [de] faire route pour Santiago, dont nous y arrivâmes le même jour à quatre heures après-midi. Pour comble de malheur; nous touchâmes sur une roche, près d'un beau fort qui porte le nom de la ville. Heureux pour nous que notre second bataillon était arrivé avant nous, [et] vint à notre secours; sans quoi, je crois que nous aurions perdu la vie si près de terre. Pas un Espagnol n'est venu à notre secours.

Ils nous firent mouiller sous la volée de leur fort, ils avaient crainte que nous prissions le fort d'assaut.

*Le 15 frimaire an XII, à l'île à Cabris.* — Le 15, nous débarquâmes sur une petite île nommée l'île à Cabris, pour faire réparer le brick du dommage qu'il s'était fait en touchant.

*Le 20 frimaire an XII (1), à la ville de Santiago; 6 lieues.* — Cet endroit fait partie de l'île de Cuba, appartenant aux Espagnols; à dix-huit lieues du Môle. Beau port et bien commerçant. Le fort a cinq étages de batteries, la ville est à trois lieues dans les terres, ville médiocre, elle viendra (*sic*) conséquente par les Français. Beaucoup d'habitans de Saint-Domingue se sont retirés dans cet endroit.

Je fus étonné quand j'y allai de voir tant de Français, et je revins le même jour. Le pays est peu fertile par la négligence des habitans; il y fait très cher vivre.

Étant à l'île à Cabris, nous fûmes bien surpris de voir arriver un de nos sergens avec deux militaires qui avaient été expédiés

---

(1) 12 décembre 1803.

du Môle avec plusieurs autres, pour la France, étant estropiés. Quand ils furent à la mer, vers la pointe de Baracoa, endroit dangereux, [ils] reçurent une tempête si forte qu'elle les jeta à la côte à cette pointe. Plus de la moitié se noya, le restant se sauva à terre. [Ils] se rassemblèrent environ une douzaine, et se mirent en route pour trouver un endroit habité. Quarante lieues ils furent obligés de faire, sans trouver un endroit habité, tous pays de montagnes affreuses. N'ayant avec eux aucune subsistance, [ils] se trouvèrent bientôt dans le besoin ; le deuxième jour qu'ils furent en marche ils n'en pouvaient déjà plus.

Fatigués de la marche, de la soif et de la faim, égarés dans les bois, ne sachant de quel côté diriger leurs pas, [n'ayant] rien à manger, entourés de mauvais bois [qui] n'étaient vêtus d'aucuns fruits (*sic*); cherchant dans les troncs d'arbres, [ils] ne trouvaient que de mauvaises eaux : ils en burent quelque peu, mais rien ne paraissait à leur vue qui puisse être mangé. Ils passèrent la nuit dans cet état.

Le lendemain, ils se mirent en route. Vers le soir du troisième jour, ils n'en pouvaient plus [et] furent obligés de faire un accord entre eux ; [ils convinrent] de tirer au sort ; celui que le sort en déciderait serait mangé. Ils n'étaient plus que huit ; les autres ne pouvant plus supporter la fatigue étaient restés abandonnés. Ils convinrent tous de cet arrangement, ployèrent huit morceaux de papier dans lesquels [il] y [en] avait un noir, et les mirent dans un chapeau.

Avant, ils firent d'autres numéros pour savoir celui qui tirerait le premier, et le second, ainsi de suite. Cela étant fait, [ils] remuèrent bien les billets dans le chapeau et l'attachèrent à hauteur. Le numéro un commença à tirer : [le billet] fut blanc ; le second, [de même]. Le troisième amena le billet malheureux et tomba aussitôt sans connaissance. Ses camarades profitèrent du moment, le tuèrent, et firent sur lui les mêmes opérations que les bouchers. [Ils] firent du feu, en firent rôti[r] [des morceaux] qu'ils mangèrent de grand appétit, et firent tout cuire par morceaux dans leur nuit, pour la route du lendemain.

[Ils] marchèrent encore pendant deux jours sans pouvoir trouver de pays habité ; leur provision commençait à diminuer.

Sitôt la nuit arrivée, [ils] faisaient du feu et se mettaient autour en faisant réchauffer leurs vivres pour manger. Quand ils étaient pour se reposer, un d'eux faisait faction, crainte d'être surpris par des animaux sauvages. Ils en voyaient tous les jours, en grande quantité, qui faisaient des cris épouvantables après eux, mais ils ne connaissent point ces animaux. Tout ce qu'ils ont pu reconnaître est un caïman, l'animal le plus dangereux. [Ils] craignaient à tout moment d'être dévorés.

Sitôt le jour, [ils] se mirent en route. La journée se passa encore sans rien trouver et leur provision venait de finir. Se regardant les uns aux autres (*sic*), et disant : « Que nous sommes malheureux, le même sort de notre camarade nous attend, et le dernier restera abandonné au milieu de ce désert, accablé de faim, et peut-être mangé aussi par les bêtes féroces. » [Ils] passèrent la nuit bien tristes. A l'arrivée du jour, l'un d'entre eux dit : « Mes amis, il faut nous mettre en route, un pressentiment me dit que c'est aujourd'hui le dernier jour de notre malheur. » Ces paroles animèrent un peu ses camarades, ils se mirent encore en marche, au hasard (*sic*), au travers les bois. Vers le midi, [ils] trouvèrent cependant le bout de la forêt et une plaine qui leur paraissait dans le lointain. Cela redoubla leur courage : une heure après, [ils] trouvèrent une habitation.

A leur arrivée, le monde de cette maison voyant des hommes si défaits, eut peur, croyant que c'étaient des malfaiteurs. Mais ils leur dirent qu'ils n'avaient rien à craindre, qu'ils étaient des malheureux depuis huit jours égarés dans les bois, sans avoir pu trouver aucune subsistance. « Nous vous [en] prions, si vous pouvez nous vendre quelques subsistances, vous nous rendrez un grand service. » Comme l'humanité en Espagne n'est guère connue, [ils] ne voulaient pas leur en vendre, encore moins [en] donner, [et] voulaient les faire retirer. Des gros chiens étaient là, qui n'attendaient que l'ordre de leur maître pour sauter sur eux. Ils étaient insensibles aux prières. Heureux pour eux, deux jeunes demoiselles sortirent de la maison, [et] prièrent en grâce leur père d'assister ces malheureux. D'après plusieurs sollicitations, il consentit cependant à leur vendre des vivres, qui étaient de la cassave très mauvaise à manger, nourriture des nègres, avec du mauvais tafia

qu'ils leur donnèrent à boire, [et] qu'ils payèrent bien cher, et les invitèrent à se retirer au plus vite, en leur indiquant la route pour venir à Santiago, dont ils étaient encore à dix lieues et ils rejoignirent, trois du régiment, à l'île à Cabris, le 25 frimaire an XII (1).

J'ai recueilli ceci d'après leur rapport, qui fit pleurer plusieurs personnes, d'entendre leur récit [et], en outre, [de] les voir comme ils étaient défaits. C'étaient de vrais squelettes [et] leur mine nous persuadait bien qu'ils [n'] en ajoutaient point (\*). Je rends [cette] justice au sexe féminin, qu'il est plus humain que le nôtre, non par des rapports des autres, mais par moi-même. Je me suis trouvé à portée de l'apprécier.

Nous restâmes sur cette île jusqu'à la nuit du 30 frimaire an XII au 1<sup>er</sup> nivôse (2), bien contents d'en partir; car pendant ce peu de tems que nous y restâmes, nous souffrîmes beaucoup [de] la faim et [de] la soif. On ne pouvait avoir quelque chose qu'à force d'argent : le pain valait au moins vingt-quatre sols la livre, et [on était] obligé d'acheter l'eau. Une partie de nous fut contrainte de vendre des effets pour subsister. Il y a dix mois que nous n'avons reçu de solde. Notre chef de brigade Haussenac (3)

(1) 17 décembre 1803.

(\*) Le nom du sergent est Bavoyo. (*Note du sergent-major Beaudoin.*)

(2) 22 au 23 décembre 1803.

(3) Aussenac (Gabriel-Pierre), né le 30 mars 1764, à Carcassonne (Aude), fils de Benoît et de Marie Duchon. Soldat au 70<sup>e</sup> régiment d'infanterie, ci-devant Médoc, le 23 mai 1781; caporal au même régiment le 11 mai 1784; sergent le 11 juin 1787; congédié le 21 novembre 1791. Passé comme instructeur dans le 1<sup>er</sup> bataillon de l'Hérault, le 5 décembre 1791; congédié le 1<sup>er</sup> février 1792. Enrôlé volontairement dans le 1<sup>er</sup> bataillon d'infanterie légère, ci-devant chasseurs de Provence, le 3 juin 1792; congédié le 4 avril 1793. Lieutenant au 7<sup>e</sup> bataillon de l'Aude (volontaires nationaux) le 6 avril 1793; chef du même bataillon le 8 juillet 1793; adjudant général, chef de brigade, sur le champ de bataille, pour avoir sauvé la vie au général Bettencourt; réformé par la loi du 14 germinal an III. Nommé chef de bataillon à la 4<sup>e</sup> demi-brigade de ligne le 1<sup>er</sup> nivôse an V; nommé chef de bataillon à la 98<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, le 15 brumaire an VIII; nommé chef de brigade par le général en chef Leclerc, sur le champ de bataille, pour sa conduite au Haut-du-Cap (île de Saint-Domingue), le 24 vendémiaire an XI; passé successivement dans ce grade aux 74<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> demi-brigades, en l'an XI; colonel du 7<sup>e</sup> de ligne, le 29 fructidor an XII; général de brigade, le 6 août 1811; retraité par ordonnance royale du 9 septembre 1815. — *Campagnes* : 1792, ans II et III, Pyrénées-Orientales; ans IV, V, VI, VII, VIII et IX, armées d'Angleterre, Batavie, Côtes de l'Océan; X, XI et XII, Saint-Domingue; XIV, armée de l'Ouest; 1807, Grande Armée; 1808, 1809, 1810, 1811 et 1812, armées d'Espagne et de Portugal. — *Décorations* : officier de la Légion d'honneur, le 26 prairial an XII; chevalier de Saint-Louis, le 7 mars 1815; baron de l'Empire, le 15 août 1810. — *Dotations* : 17 mars 1808, Mont-de-Milan, 500 francs; 15 août 1810, Trasimène, 2.000 francs.

(dont j'avais oublié de dire qu'il était venu prendre le commandement de la demi-brigade quelques jours après l'incorporation du bataillon de la 60<sup>e</sup>), nous donna, pour nous subsister, [à] chacun six francs, provenant des poudres que nous avions enlevées du Môle, et vendues aux Espagnols, et quelques effets qu'il nous donna. Nous embarquâmes sur une goélette américaine nommée la *Colombia*.

*Le 1<sup>er</sup> nivôse an XII (1), départ de Santiago.* — Nous mîmes à la voile le matin du 1<sup>er</sup> nivôse, soi-disant pour la Havane, pour rejoindre notre général qui doit aussi s'y rendre. Mais nous ne fûmes pas longtems en route, que nous trouvâmes bientôt un obstacle pour augmenter nos peines. Une corvette anglaise se présenta devant nous, ayant laissé passer la tête du convoi. Nous qui étaients (*sic*) les derniers, nous fûmes attaqués; [elle] tira une bordée sur nous [et] manqua de nous traverser de part en part. N'ayant aucune pièce de canon, ne marchant point, nous fûmes contrains d'amener; ensuite [l'ennemi] vint à notre bord, prit nos armes, vivres et eau, enfin tout ce qui est nécessaire à la vie. Une autre goélette venait derrière nous, [l'ennemi] la prit aussi; la goélette était française, il s'en empara et apporta (*sic*) son équipage à notre bord. Nous nous trouvâmes si serrés, que nous étions obligés de nous tenir debout, chargés à couler bas, sans vivres ni boisson, et [ils] nous laissèrent dans cet état. Il nous restait à bord, pour tout bien, deux barriques d'haricots. (Le nom de cette corvette est le *Racoon*, bâtiment de l'État.) Quelle cruauté, pour une nation policée, de faire des traits de brigandage de cette sorte!

Nous restâmes là, au milieu des flots, ne voyant que le ciel et l'eau, craignant d'abord le moindre mauvais tems. Nous étions perdus, notre embarcation n'avait plus que deux pouces hors de l'eau, et ne sachant de quel côté diriger nos pas (*sic*) nous nous décidâmes donc de faire route au gré des eaux, en priant l'Être suprême de protéger notre malheur. Nous cherchâmes à approcher la terre de l'île de Cuba, [à] n'importe quel endroit. Le lendemain qui était le 2 nivôse, nous rencontrâmes un navire. Ne sachant de quelle nation, nous nous attendimes encore à être

---

(1) 23 décembre 1803.

martyrisés une fois. [II] tira un coup de canon sur nous pour faire mettre notre pavillon; nous hissâmes de suite pavillon français, et lui avait [les] couleurs anglaises, cela nous annonça une seconde peine.

[II] tira un second coup, le boulet tomba au bout de notre beau-pré, nous arrivâmes sur lui. Quand il fut convaincu que nous étions Français, [il] ôta son pavillon et hissa [les] couleurs françaises. A ce changement, nous jetâmes un cri de joie de cette heureuse rencontre; il approcha de nous et nous demanda qui nous étions. Nous lui répondîmes que nous étions de l'évacuation du Môle-Saint-Nicolas; lui était un corsaire français appartenant à Jacques Mathieu. Notre premier soin fut de lui demander des vivres, mais notre demande fut inutile; il répondit qu'il y avait trois mois qu'il était en croisière, qu'il n'avait plus de vivres, qu'il était en route pour aller relâcher pour faire des vivres. Tout ce qu'il pouvait nous donner était deux barriques d'eau; nous les primes, bien contents encore de trouver cela, la soif commençait déjà à s'emparer de nous. Ensuite nous lui demandâmes si nous étions encore loin de terre. Sa réponse fut que nous en étions [à] environ cent lieues, ce qui [ne] nous rassura guère... Nous lui souhaitâmes bon voyage et nous fîmes route, toujours à la bonne aventure.

De suite, on nous distribua une chopine d'eau par homme. Le lendemain, à midi, qui était le 3 nivôse an XII (1), nous n'en avions plus et rien ne paraissait à notre vue, ni terre, ni navire. Au bout de deux jours de route, nous aperçûmes dans le lointain trois montagnes qui furent connues pour les îles des Pins. Le soir, nous arrivâmes au jardin de la Reine : [ce] sont des îlettes très avancées dans la mer (2). Ne connaissant pas le passage, nous mouillâmes; nous étions déjà bien exténués de faim et de soif, par la grande chaleur qu'il fait, et sans pouvoir bouger sur le pont. Deux jours étaient écoulés sans nourriture ni eau, excepté environ chacun trois cuillerées d'haricots par jour (cuillerées à manger la soupe), cuits dans l'eau salée.

Le lendemain matin, 6 nivôse an XII, nous fîmes au moins

(1) 25 décembre 1803.

(2) Au sud de Cuba, aujourd'hui : *Los Jardines y Jardinillos*.

deux heures à lever l'ancre, manquant de force pour travailler. L'équipage que nous avons est des Américains, ne connaissant aucun passage dans cet endroit; des bancs de sable nous croisent partout. Enfin nous louvoyâmes encore toute la journée sans pouvoir trouver de passage. Nous nous jetons sur des bancs, il nous faut un tems infini pour nous retirer. Nous perdons espoir de nous sauver. Nous ne sentons plus alors la faim, la soif domine tout. Plusieurs d'entre nous boivent de l'eau de mer à pleines gamelles, ce qui fait la perte de beaucoup de personnes. Il nous en est mort aujourd'hui vingt. Avant de mourir, ils [de]viennent fous. Heureux pour moi que la prudence me guide. On nous a distribué un peu de réglisse qu'il y avait à bord. J'ai une bouteille à laquelle je pisse dedans, avec du réglisse que je mets, et je secoue bien la bouteille pour le faire fondre; cela ressemble à la bière, je bois avec beaucoup d'économie; rien n'est perdu.

N'en pouvant plus, nous sommes contrains de mouiller et [d'] attendre à demain. Près de nous, on voit plusieurs petites îles garnies de bois. Nous concluons d'y aller pour voir si nous trouverons de l'eau douce. Pour surcroît de malheur, nous avons perdu notre chaloupe. Nous sommes contrains de faire un rat (radeau) avec des bouts de mât qu'il y a à bord. Sitôt qu'il fut fait, nous [y] mîmes les barriques vides. Le chef a désigné une dizaine d'hommes pour y aller.

Spectacle encore bien affreux ! Plus de cent hommes se jetèrent sur le rat à corps perdu ! Le chef pria les officiers et [les] sous-officiers de tâcher de ramener le bon ordre. Ils ont renversé le rat; plusieurs hommes se noyent. Nous jetâmes des bouts de cordes, autant que nous pûmes, pour les retirer à bord; nous réussîmes, mais quatre payèrent l'imprudance et furent bientôt mangés par les requins. Il y en a autour [de] nous un si grand nombre, que nous craignons qu'ils [ne] nous prennent d'assaut. Sitôt que nous jetons un cadavre à la mer, plus de vingt sautent dessus et emportent chacun leur morceau; de suite, le corps est disparu. En les regardant, je pense [en] moi-même : « Voilà peut-être ce qui me servira de tombe. » Je ne sais ce qui me retient, je vois tout cela avec un sang calme et tranquille. A la vérité, depuis la séparation de ma Sophie, je ne suis plus guère attaché à la vie.

Notre capitaine commandant, nommé Mouillefarine, pria les officiers et [les] sous-officiers de raccommoder eux-mêmes le rat. Sitôt qu'il fut fait, il nous fit mettre, tous les sous-officiers, le long du bord, pour éviter le même inconvénient. Les officiers, eux-mêmes, allèrent mener le rat à terre avec le capitaine américain. Quatre heures se passent, et la nuit [est] très avancée; rien ne vient. Un murmure s'éleva parmi nous, tout à coup, [plusieurs] disant qu'ils voulaient aller à terre, que ceux qui sont partis ne reviendront plus, [qu'] ils ont trouvé de quoi subsister et ne pensent plus à nous. Ils veulent couper le câble et nous jeter à la côte pour gagner la terre. Le commandant, avec notre aide, fait son possible pour les ramener de leur égarement, en leur promettant que, dans deux heures, s'ils ne sont pas arrivés, nous nous mettrons à la côte.

Cette promesse ramena un peu de calme dans les esprits, mais ce ne fut pas pour longtems. A peine une heure fut-elle écoulée, ennuiés qu'il ne venait rien, le bruit recommença encore, disant qu'il est inutile d'attendre plus longtems, qu'il est impossible de résister davantage dans cette position. Dans douze heures, si nous ne cherchons pas d'autres moyens, pas un de nous n'existera. « Vous voyez, commandant, seulement depuis cinq heures qu'ils sont partis à terre, en voilà dix de morts. Malgré une mort inévitable, dépourvus de subsistance, il nous reste encore assez de courage pour l'éviter, s'il est possible. »

D'après des discours pareils, le commandant ne sait plus quoi dire; il se tut un moment, ensuite il dit : « Mes enfants, je vois comme vous le coup de la mort qui nous menace. J'ai un sage conseil, je crois, à vous proposer. S'il nous reste encore assez de force, il serait plus prudent à nous de lever l'ancre, et nous irons mouiller le plus près de terre possible, et le bâtiment pourrait nous resservir. En coupant le câble et le mettant [le navire] à la côte, nous ne connaissons point ces parages, nous n'avons qu'à nous jeter sur des roches, le bâtiment se brisera et [nous serons] en danger de perdre la vie tous. » Voyant qu'il parlait comme un vrai père parle à ses enfants, d'une voix unanime nous répondîmes : « Oui. »

Le jour, alors, commence à être grand, on distingue déjà de très loin; rien ne paraît encore. Nous nous mettons en devoir de tra-

vailler à employer le peu de force qui nous reste. Une demi-heure s'écoule sans pouvoir rien faire ! Ce n'est cependant pas le monde qui manque, deux cens hommes au moins sont à ce travail ; dix hommes bien portans en feraient plus que nous. Plusieurs tombent faibles, le courage se perd, et même il y en a qui parlent encore de couper le câble.

Le commandant s'avisa de regarder dans le lointain, [s'] aperçut qu'ils venaient [et] s'écria : « Mes enfants, cessez le travail, voici nos camarades qui viennent ! » Aussitôt tout le monde regarda en jetant un cri de joie, sans savoir s'ils ont trouvé de l'eau. Le commandant prévint le coup qu'il nous aurait encore arrivé, [et] nous fit former une haye des sous-officiers le long du bord, de crainte que le monde [ne] se jetât en foule dessus le rat. De tant loin qu'il fut possible de se faire entendre, on leur cria s'ils avaient de l'eau : ils répondirent que oui. Nous jetâmes un cri si touchant qu'il tira les larmes des yeux. La moitié de nous ne peut plus se tenir debout ; en outre, nos voix sont si faibles que nous ne pouvons presque plus parler.

Quand le rat fut arrivé le long du bord, le monde voulut se jeter en foule [dessus]. Le commandant nous fit une petite harangue très juste, [disant] qu'il est urgent, pour nous conserver la vie, de faire la distribution d'une bouteille d'eau par homme, et, au bout d'une demi-heure, [d'] une autre ; ce qui se fit de suite. Mais nous ne pouvions pas nous rassasier de boire. Cependant l'eau n'est guère bonne, elle est à moitié salée ; en un mot, elle est saumâtre. Ils furent contrains de la prendre, n'en trouvant point d'autre, bien contents encore de l'avoir trouvée.

Ces endroits sont déserts et non habités (*sic*). A mesure que la soif s'éteint, la faim croît. Le quatrième jour commence sans avoir rien mangé, que la valeur de deux onces de poids [?] par jour. Le soleil commence à paraître. Dès lors, le commandant nous dit qu'il fallait nous préparer pour mettre à la voile, [et] qu'il fallait incessamment trouver un passage aujourd'hui. Nous embarquâmes le restant d'eau qui était [de] deux barriques seulement, et le rat à bord ; ensuite, avec beaucoup de peine, nous levâmes l'ancre. Nous louvoyons toujours sans pouvoir trouver de passage. Le capitaine américain sait qu'il y a un passage, mais ne sait point

l'endroit. Partout les bancs nous croisent, midi arrive, rien de nouveau. L'eau est finie. Nous perdons toujours du monde; quarante-cinq sont déjà jetés à la [mer] et mangés par les requins. Mon capitaine Lecam vient d'être du nombre. Pour comble de malheur, pas un bâtiment ne paraît à notre vue. L'Anglais n'approche point non plus, car ce sont des endroits très dangereux.

Enfin le capitaine américain fit demander à notre commandant si nous voulions qu'il hasarderait le dernier coup de notre carrière, qu'il mettrait toutes ses voiles dehors et tâcherait de passer par dessus un banc. Nous ne savions quoi répondre; si le banc se trouve trop haut, nous nous briserons en plein dessus et notre perte est inévitable. Cependant, nous nous décidâmes à consentir à son dessein, [nous] disant : « Il est exposé comme nous; connaissant la navigation, il doit en connaître l'effet mieux que nous. » Nous lui confiâmes tout.

Il se prépare donc au grand coup, met toutes les voiles dehors et choisit l'endroit du banc le plus bas. Il vente bon frais, nous nous éloignons un peu du banc pour que le bâtiment prenne de l'air et qu'il ait le tems de prendre la vitesse de sa marche: en cas qu'il toucherait légèrement, par sa rapidité, il pourrait passer. Nous filions au moins dix nœuds quand nous arrivâmes auprès du banc. Tout le monde tenait un morne silence, je crois que tout le monde pensait comme moi, à son bonheur ou malheur. Aussitôt nous sentîmes le bâtiment toucher et sa marche s'arrêter, nous voyions le long du bord qu'il s'élevait une eau trouble, la marche du bâtiment était presque arrêtée; en outre, la mâture ployait, près de casser; [le bâtiment] faisait comme une charrue [et] labourait le banc, et nous passâmes heureusement sans avarie.

L'on vit de suite la joie renaître dans les figures du monde, qui peignaient bien le contentement. Le capitaine américain dit de suite que nous avions eu du bonheur de trouver une terre mouvante; le bâtiment, par sa rapidité, a coupé la terre comme une charrue. S'il se fût trouvé un fond dur, nous n'aurions pas pu entrer, la mâture aurait été obligée de casser et le bâtiment se serait crevé. Deux heures après, nous arrivâmes au mouillage sans d'autre obstacle, dans un petit port, nommé Batabano, où il y a plusieurs bâtimens de mouillés. Nous arrivâmes donc le

7 nivôse an XII (1), à cinq heures du soir. Sans perdre de tems, notre commandant descendit à terre par un canot qui vint à bord, et [il] alla trouver le commandant du port pour avoir des vivres; il lui peignit la situation [où] nous étions. D'après son récit, [celui-ci] donna ordre à notre commandant de débarquer ses troupes de suite, et qu'en arrivant elles trouveraient des vivres de parés. Nous vîmes revenir notre chef avec plusieurs chaloupes. En arrivant à bord, [il] nous dit d'embarquer sans délai pour aller à terre, [et] que les vivres nous [y] attendaient.

Sitôt que nous y fûmes, on nous fit distribuer du biscuit avec un quart de vin par homme. Par un sage conseil de notre chef, [il] pria le commandant espagnol de nous donner peu de vivres à la fois [représentant] que nous étions trop faibles pour supporter la moindre nourriture, que plusieurs d'entre nous n'auraient pas la force de se gouverner, voudraient contenter leur appétit et leur soif [et que] plus de la moitié de nous étoufferaient. Les Espagnols furent contrains de faire la distribution eux-mêmes.

Quand nous aperçûmes les vivres, nous allâmes pour nous jeter en foule dessus; la garde espagnole qui était là, fut contrainte de venir armée pour nous mettre à la raison, et nous fit notre part à chacun. Nous étions pires que des loups dévorans. Les habitans de l'endroit se rassemblèrent autour de nous; [ils] étaient confus de nous voir dans cette situation. Plusieurs femmes pleuraient de nous voir dévorer les vivres; il leur fut défendu de nous en donner. Après avoir mangé ce qu'ils nous avaient donné [ce] n'avait servi qu'à nous ouvrir l'appétit, au bout d'une heure, on nous fit encore une même distribution. Pendant la nuit, quatre fois [elle] fut répétée d'heure en heure; le matin, qui était le 8 nivôse, an XII, nous commençâmes à nous trouver mieux.

Deux d'entre nous sont morts dans la nuit; ils étaient hors d'état de pouvoir supporter aucun aliment. Ces deux font nombre dans les cinquante-deux qui ont subi le même sort depuis quatre jours. Vers les huit heures, nous partîmes à une lieue du port, dans un bourg, pour y rester en cantonnement. Cet endroit s'appelle Batabano.

---

(1) 29 décembre 1803.

*Du port à Batabano... 1 lieue.* — D'après plusieurs informations prises, la distance de Santiago à Batabano [est de] 255 lieues.

Au bout d'un mois dans ce cantonnement, il ne paraissait plus sur notre figure [rien de] la misère que nous avions eue. On nous donna de très bons vivres, et pour boisson du tafia, qui est très sain pour le corps; il vaut cinq sous la bouteille. Très peu de service à faire.

Le pays est très fertile en sucre et café et en toutes sortes de fruits; il y a des oranges en grande quantité, et bonnes; si les habitans n'étaient pas si paresseux (défaut des Espagnols) (*sic*), le pays serait encore plus brillant. Le terrain est très bon, mais la moitié est inculte. Le plus fort de notre occupation est d'aller nous promener dans les habitations [et] voir faire le sucre.

Les femmes espagnoles dans le général, sont belles, douces et aimables; mais, en récompense, les hommes sont peu humains, jaloux beaucoup de leurs femmes, malheur à celui qui fréquente [la] femme [de l'un d'eux], [s'il] s'en aperçoit, il vous veille jour et nuit; s'il peut vous attraper, il vous assassinera, chose très commune dans le pays. Leur arme favorite est des couteaux, longs de la moitié du bras et très petits du bout, et coupans comme des damas (*sic*). [Ils sont], en outre, passionnés pour les jeux. Leur plus grand est de faire battre des coqs l'un contre l'autre et [ils] font des paris à qui emportera le prix. En outre, ils leur attachent à la patte une lame de canif. Les nègres, dans ce pays, sont encore moins vêtus qu'à Saint-Domingue. Ils sont tout nus, excepté ceux qui habitent dans les villes, [et qui] ont seulement un mauvais morceau de linge qui couvre leur nudité.

Notre commandant vient de recevoir une lettre de notre chef de brigade, [qui] nous annonce qu'il est arrivé avec le 2<sup>e</sup> bataillon à La Havane, à bon port. Leur garnison est en rade sur un ponton nommé le *Saint-Laurent*, vaisseau à deux ponts réformé. Il nous apprend aussi le malheur arrivé au général Noailles.

En sortant de Baracoa, [il] reçut une chasse par un bâtiment anglais de dix-huit pièces de canon. Se voyant pris, [il] ordonna à ses grenadiers (qui sont de notre régiment) de le prendre à l'abordage, ce qui fut fait. Malgré le grand feu de son artillerie, [il]

aborda le bâtiment et le prit. Ils étaient quatre-vingt-dix hommes d'équipage, pas un n'échappa ; ils passèrent tout au fil de l'épée. Malheureusement, le général, dans l'action, fut tué avec une trentaine de ses grenadiers (1). Plusieurs boulets avaient traversé leur navire ; par ce moyen, [il] faisait beaucoup d'eau, [et ils] furent contrains de relâcher d'où ils sortaient. Dans ce cantonnement il y a aussi un bataillon de la 99<sup>e</sup> de ligne. Ils ont essuyé les mêmes fatigues que nous.

Le 15 ventôse, an XII (2), nous reçûmes l'ordre de rejoindre notre 2<sup>e</sup> bataillon à La Havane. Nous arrivâmes le 16 ventôse à Béjugal (3) petite ville qui a été incendiée par les Anglais lors d'une descente qu'ils firent dans le pays. Nous y trouvâmes là un bataillon de la 5<sup>e</sup> légère ; il y avait déjà un peu de tems qu'ils y étaient. Le pays est très beau, terrain plat.

*De Batabano à Béjugal... 8 lieues.*

*Le 17 ventôse an XII, à La Havane.* — Nous remplaçâmes sur le ponton le 2<sup>e</sup> bataillon qui est parti à une lieue de la Havane dans un gros bourg, en cantonnement.

Nous trouvâmes bien du changement pour les vivres ; en outre, pour la liberté. Il faut une permission de son capitaine pour aller à terre. Quant aux sergens-majors, ils ne sont point gênés de ce côté. Tous les jours, nous sommes obligés d'aller à terre, au rapport, ce qui se trouve au comble de nos désirs pour voir la ville, car elle est de toute beauté et grande, située sur une presqu'île entourée d'un beau rempart ; en outre, [elle est] défendue par plusieurs forts. Un est situé à l'entrée du port, où il est impossible d'entrer grâce à sa protection ; le passage est au pied et très étroit. Ce fort passe pour le plus beau fort de l'Europe (*sic*), il est armé de pièces de canon, autant qu'il y a de jours dans l'année. La rade est de toute beauté, renfermée d'un côté par la ville, de l'autre par la terre. Les vaisseaux y sont très à l'abri.

(1) Jomini (ouvrage cité, p. 98), commet une erreur, semble-t-il, en plaçant ce fait d'armes avant l'arrivée de Noailles à Cuba. La version de *Victoires et Conquêtes* (ouvrage cité, p. 329) nous paraît plus vraisemblable et confirme le récit de Beaudoin, sauf en ce qui concerne la mort du général, qu'elle donne comme survenue seulement à La Havane.

(2) 6 mars 1804.

(3) Beaudoin avait écrit *Beocal* qui, phonétiquement, rend, à peu à près, la prononciation espagnole.

\* \*  
\*

Ce port est propice pour la construction des vaisseaux. C'est le seul qui existe dans les colonies, et les bâtimens marchands y sont par mille; ce qui donne un commerce très brillant dans cet endroit.

On remarque encore de curieux : la Comédie [qui] est faite en dôme [de] couleur rouge et donne sur la rade, ensuite l'hôpital Saint-Ambroise [qui] est un beau corps de logis.

Pour sortir du côté du faubourg de Bejugal, est (*sic*) situé deux portes : l'une à côté de l'autre, l'une est pour les sortans et l'autre pour les rentrans. C'est de ce côté où est (*sic*) les plus belles promenades de la ville; en sortant, on voit une statue en marbre qui représente le roi d'Espagne. Dans le faubourg, on trouve toutes sortes de guinguettes pour se divertir. C'est dans ce faubourg où j'ai vu jusqu'alors la plus jolie femme de ma vie.

Ce qu'il y a de désagréable dans ce pays, [c'est que], dans le jour, aucune femme ne sort; elles sont comme des oiseaux, renfermées en cage, on ne les aperçoit qu'au travers des jalousies, et elles, qui sont les amies de la joie, vous appellent au travers. Mais le soir venu, vous en trouvez une si grande quantité que vous ne faites pas dix pas sans être attaqué, et [ce sont] de très jolies femmes, mises comme des princesses (*sic*). Celui qui souhaite faire une promenade en voiture avec une femme, les calèches sont sur les places par centaines; pour deux *réales* (1) vous faites tout le tour de la ville. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'elles aiment beaucoup les Français et [que] les hommes les haïssent extrêmement; c'est pourquoi, dans les auberges, vous ne voyez jamais de femmes vous servir.

De l'autre côté de la rade, est un autre faubourg nommé Baigue (?); [il] est en pente [sans] rien de remarquable. C'est là où nous embarquâmes pour venir à bord du ponton *Saint-Laurent*.

*De Bejugal à la Havane, [?] lieues.* — Le général qui

---

(1) Petite monnaie d'Espagne valant environ 25 centimes.

nous commande est Lavalette, général de brigade; [il] provient du Port-au-Prince. Il a amené avec lui différens corps : un bataillon de la 5<sup>e</sup> légère (1), un bataillon de la 19<sup>e</sup> de ligne et une compagnie de grenadiers de la 86<sup>e</sup>. Il nous a joué un tour de scélérat, qui a surpris beaucoup de monde. C'est ce qui nous fait voir que l'on ne doit pas s'en rapporter aux apparences, car sa mine annonce la bonté même, et [il est] bel homme. [Il] nous promet de nous faire payer plusieurs mois de solde. Effectivement, il fit l'emprunt au gouverneur espagnol de quatre mois de solde; il reçut 50.000 francs, mais, plutôt que de nous les donner, [il] alla jouer avec les Espagnols [et] perdit notre solde; chose impardonnable pour des chefs [de] priver de leur salaire les pauvres malheureux.

Notre chef de brigade fut le trouver, eut une grande discussion et, soi-disant, lui proposa un duel, qu'il n'accepta pas. Notre chef nous paya deux mois qu'il prit dans la caisse de la demi-brigade. Heureusement que nous allons partir sous peu. Plusieurs bâtimens arment pour nous transporter : deux corvettes, *Marianne-Boston* et l'*Africaine*, cette dernière ayant sa batterie à bord; en outre, un brick armé et un gros bâtiment marchand. Le 20 germinal an XII (2), nous embarquâmes : un bataillon sur la *Marianne-Boston*, et le 2<sup>e</sup>, avec le chef, embarqua sur l'*Africaine*. Les troupes qui étaient à Bejugal arrivèrent et embarquèrent. Ensuite [nous fûmes] consignés.

Le 22 germinal an XII, surveillance de notre départ, les sergens-majors furent appelés, de l'ordre du chef, à terre, pour lui rendre des états nominatifs des hommes présents dans chaque compagnie.

Comme il se faisait un peu tard, et pensant que c'était la dernière fois que nous venions à terre dans cet endroit, je restai à boire avec un de mes amis jusqu'à deux heures du matin, étant dans une auberge où il y avait beaucoup de bourgeois. Sans faire attention à personne, nous chantions chacun notre petite chanson, et [je fus] bien surpris, quand j'eus fini, [et] qu'un bourgeois s'approcha de nous et me pria, en bon français, de faire *bis* à la

---

(1) La 5<sup>e</sup> demi-brigade légère avait fait partie de l'expédition de Brest.

(2) 10 avril 1804.

chanson; c'est ce que je fis sans hésiter, et il [en] parut très satisfait.

Ensuite nous bûmes ensemble et [il nous] dit qu'il était Français, qu'il était habitant de Saint-Domingue, et nous demanda si nous voulions rester avec lui, qu'il nous placerait dans une habitation pour tenir en compte toutes ses récoltes; qu'il nous donnerait 50 gourdes (1) par mois, nourris et entretenus. Je me consultai avec mon collègue, qui me représenta d'abord que nous serions portés déserteurs, ensuite on ferait des recherches; si nous étions attrapés, [ce] serait un coup de galères, ou, peut-être, serions-nous fusillés. Ce bourgeois dit qu'il nous cacherait dans un endroit de sûreté jusqu'à ce que la demi-brigade soit partie; en outre, [il] nous dit que nous courions grand risque, en sortant, d'être pris par l'Anglais. Le service est si agréable, que j'étais bien décidé à rester, mais mon collègue ne voulut pas. Je fus bien fâché de n'être pas du même accord. Nous le remerciâmes et [il] nous dit que nous en serions fâchés un jour (il a dit vrai). Nous le quittâmes à deux heures du matin, bien gaillards, et embarquâmes à la cale marchande et rejoignîmes notre bord.

Le 24 germinal an XII (2), à six heures du soir, nous mîmes à la voile. En sortant, pour commencer notre beau trajet, nous nous jetâmes sur un bâtiment marchand, auquel nous fîmes beaucoup de dommage. Nous avons un équipage de marine très mauvais; c'étaient des gens qui avaient été pris de force à bord des corsaires qui sont en rade, (jusqu'aux capitaines [le] sont par force). Nous sortîmes cependant avec le marchand [et] la corvette où est notre état-major; le brick où est Lavalette et la 5<sup>e</sup> légère n'appareilla que le 25 germinal an XII (3).

Le matin, nous aperçûmes devant nous un convoi de onze voiles. Le second l'observa au capitaine, disant que c'étaient des Anglais [et] que nous devrions changer de route. Le capitaine ne

---

(1) Cette monnaie, dont il est curieux de rencontrer déjà l'usage à cette époque, est encore employée à Haïti comme étalon monétaire. Elle équivaut à la piastre, et sa valeur nominale est de 5 fr. 33.

(2) 14 avril 1804.

(3) 15 avril 1804.— Il espérait rejoindre à Santo-Domingo, avec les troupes qui lui restaient, le général Ferrand; mais par une malheureuse fatalité, le navire, surpris par la tempête, s'engloutit en vue des côtes. (Jomini, ouvrage cité, p. 98.)

voulut pas, disant que c'étaient des Espagnols; le second avait beau lui persuader le contraire, pour notre malheur [il] voulut faire à sa tête, et nous continuâmes toujours notre route droit sur eux. Vers les dix heures, le capitaine dit : « Je vois bien maintenant que ce sont des Anglais [et] qu'il fallait virer de bord. » Le second répondit : « Faites ce que vous voudrez, maintenant il n'est plus tems. Sitôt notre changement de route, avant deux heures, ils sont sur nous. » [C'est] ce qui ne manqua pas.

Sitôt que nous changeâmes de route, une frégate fut expédiée de suite après nous. Une heure et demie après, [elle] fut sur nous, nous tira un coup de canon pour assurer notre pavillon, et, le sien étant espagnol, [elle] le mit bas et hissa pavillon anglais. Le second prit la parole [et] dit au capitaine : « Vous me mettez en prison, mais vous me le payerez ! » Ensuite elle nous tira sa bordée en grand; heureux, elle [ne] nous blessa personne. Nous amenâmes notre pavillon. De suite, [il] vint un canot à bord et [l'on] fit embarquer tous les officiers et [les] sous-officiers, et sans effets, à grands coups de plat de sabre. Ils nous conduisirent à bord de la corvette l'*Écosse*, et nous laissèrent à bord; [nous fûmes] vingt-quatre heures sans boire ni manger. Heureux pour nous que nous avons été mis, six hommes, à bord d'un bâtiment marchand, nommé la *Gassie*, armé de quatre pièces de canon en bronze, et dix en bois, le 26 germinal an XII (1).

---

(1) (16 avril 1804. — Beaudoin cessant dès lors, bien malgré lui, de participer à la vie active de la demi-brigade, nous signalerons aux historiens du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie une deuxième source inédite de renseignements, donnant des détails, assez succinets il est vrai, sur tous les combats auxquels ce régiment assista en Catalogne, du 4 juin 1808 au 4 août 1811, y compris une grande partie du siège de Tarragone.

Il s'agit d'un manuscrit, découvert à Olivet, près Orléans, dans de curieuses circonstances, quelques mois après celui que nous publions actuellement, et appartenant à M. Léon Dumuys, conservateur du Musée historique d'Orléans, qui nous l'a fort obligeamment communiqué.

Par une bizarre coïncidence, ce document, commencé le 15 floréal an IX (5 mai 1811) est, comme le nôtre, l'œuvre d'un sergent de la 3<sup>e</sup> demi-brigade, du nom de Venon. Ainsi que Beaudoin, il partit de Brest, fit la campagne de Saint-Domingue et prit part à la défense du Môle, mais plus heureux que notre héros, il gagna, à la suite d'un échange, la côte des États-Unis, puis la France, où il arriva au commencement de 1804. Cela lui permit de faire avec les débris de la demi-brigade, versés au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, sous les ordres du colonel Aussenac, une partie de la campagne d'Espagne. Nous disons une partie, car la façon brusque dont se termine le document,

Ce même jour, nous vîmes donner la chasse à l'autre corvette et [au] brick, mais ils ne purent les attraper.

Notre ordre était pour aller soi-disant à la Nouvelle [Angleterre]; le 28 germinal an XII (1), nous sommes mis en route pour l'Irlande, accompagnés d'une frégate marchande et d'un brick. Leur destinée est pour Londres; la frégate ayant quatre officiers du corps à son bord et trois sergens-majors à bord du brick.

*Le 6 floréal an XII (2).* — Nous avons essuyé une grande tempête, par un grand vent et pluie, dont nous avons été à la cape la nuit du 6 au 7 floréal.

*Le 22 floréal an XII (3).* — Nous avons encore reçu un grand coup de vent, ayant toutes nos voiles dehors. Le coup de vent fut si rapide, que le bâtiment a été renversé sur le côté pendant une demi-heure, et en grand danger de couler. Le vent était pris si fort dans les voiles qu'on ne pouvait point les serrer. Heureux pour nous que nous démâtâmes de nos deux mâts de perroquet (4) et [qu'ils furent] enlevés à la mer, en outre, plusieurs manœuvres [furent enlevées]. La tempête a duré six heures de tems. Elle a commencé à neuf heures du matin.

nous porte à croire qu'il comportait originairement une suite, malheureusement disparue.

Le manuscrit, de format in-18, couvert en parchemin, porte sur la première page cette inscription : « 1807. — Ce présent Livre appartient à moi, Venon, Sergent dans La Quatrième Compagnie, premier Bataillon, septième Régiment d'Infanterie de ligne. » Il comprend 263 pages, d'une orthographe sommaire, mais d'une écriture très lisible. Les 111 premières (du 15 floréal an IX au commencement de 1804) sont consacrées à la campagne de Saint-Domingue et au retour en France; à la suite viennent 10 pages contenant une liste d'étapes et de garnisons allant de Nantes à Santa-Maria de Badalona (Catalogne) en passant par l'Italie, le Tyrol, la Bavière, puis encore l'Italie, la France et l'Espagne, et enfin 142 pages relatives à la part prise par le corps à la répression de l'insurrection catalane.

Le 7<sup>e</sup> régiment que Thiers (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome XIII, page 279) appelle « l'un des plus braves régiments de l'armée » fit, dès le début du soulèvement, partie de la division Chabran, sous le haut commandement du général Duhesme, puis, employé par le général Saint-Cyr et le maréchal Macdonald, il forma enfin brigade avec le 16<sup>e</sup> de ligne pour participer au siège de Tarragone, sous les ordres du général comte Suchet.

En ce qui concerne plus spécialement la campagne de Saint-Domingue, nous ajouterons que le manuscrit du sergent Venon confirme, en tous points, celui du sergent-major Beaudoin.

(1) 18 avril 1804.

(2) 26 avril 1804.

(3) 12 mai 1804.

(4) Mât qui se grée au-dessus d'un mât de hune.

De jour en jour, nous nous apercevons que nous approchons des pays froids. Nous reçûmes ce coup de vent au banc de Terre-Neuve, près de la Nouvelle-Angleterre.

Nous avons encore reçu un coup de vent le 30 floréal an XII (1), mais il fut de peu de durée, il [ne] nous arriva aucun inconvénient.

*Le 3 prairial an XII* (2). — Nous avons vu la terre d'Irlande.

*Le 5 prairial an XII.* — A sept heures du soir, nous avons arrivé dans la rade de Belfast. Cette rade est très grande; il y a [là] une frégate de mouillée. Depuis l'entrée de cette rade à Belfast, il y a trois lieues. A l'entrée, à gauche, il y a une grosse tour située au milieu d'une petite île, pour les signaux des bâtimens; une autre île, un peu plus loin, du même côté, sans tour; ensuite une grosse montagne. Il y a six moulins à vent. Beau pays pour les bestiaux, peu fertile en grains; les pâtures y sont abondantes; petites costes sans bois.

Sur la droite en entrant, [à] environ deux lieues de Belfast, est situé un gros bourg, dont il y a un grand château qui paraît antique, sur le bord de la mer. Son nom est Lequerqua(?)

*Belfast.* — Ville champêtre, entourée de petites costes. Il y a dans la ville une grosse tour ainsi qu'un grand clocher, et un beau château à côté de la ville, à droite en entrant, entouré d'arbres qui le masquent de la rade. A l'entrée de la ville, à gauche, il y a un pont très long qui sépare le faubourg de la ville. Cet endroit est un beau port, bien garni de bâtimens. Autour de cette ville, il y a des belles maisons de campagne; en outre, un beau magasin sur la droite de la rade, en entrant. La distance, mesurée de La Havane, île de Cuba, à Belfast, en Irlande, est de 2.000 lieues.

*Départ de la rade de Belfast, le 10 prairial an XII* (3). — A huit heures du matin, pour aller à Greenock, en Écosse.

A la sortie de cette rade, nous avons traversé le canal Saint-Georges, ensuite [nous] avons entré dans une baie très longue, dont il y a trois lieues [formant un passage] très étroit. A l'entrée à gauche, en quittant le canal, est une petite île où est situé un beau fort. Un peu plus loin, à droite [en] entrant, il y a une tour pour

(1) 20 mai 1804.

(2) 23 mai 1804.

(3) 30 mai 1804.

les signaux des bâtimens; ensuite une autre du même côté, à une lieue de Greenock. Elle est illuminée la nuit pour la facilité de l'entrée ou [de] la sortie des bâtimens. Sur la gauche, paraît un mauvais pays, on y voit des montagnes prodigieuses.

Nous sommes arrivés le 10 prairial an XII, à neuf heures du soir. Nous mouillâmes dans la rade, qui est belle et grande, presque ronde, entourée de montagnes. Il y a un beau port, il y entre des frégates : il y a deux bassins et des belles remises (*sic*). Cet endroit est propice pour la construction des petits navires. Remarquable dans ladite ville des petits retranchements faits en gazon sur le bord de la rade, [et] un clocher, bien pointu, situé à droite de la rade, en entrant dans ladite ville (un bâtiment, qui est un cône, est situé au bout de la flèche). Sur le quai du port, au-dessus d'un portail, il y a une horloge dans un petit clocher, et une flèche au bout et un poisson dessus.

La bâtisse des maisons est médiocre. Belle place carrée bien pavée et sablée, mais petite. Greenock est situé au pied d'une montagne très longue et [de] peu de largeur; il y a deux belles rues. Au-dessus de la ville est situé un château entouré d'arbres et d'un mur. Sur la gauche de la ville, il y a une grande pyramide construite en briques.

*De Belfast à Greenock; 18 lieues.* — Le 15 prairial an XII (1), il s'est célébré une fête en l'honneur du roi d'Angleterre. Il est venu un prêtre réfractaire français me chercher en rade pour me faire voir la fête, célébrée par la garde nationale de l'endroit par des feux de peloton et de bataillon, accompagnés du canon; cela s'est fait sur la place.

Une partie de leurs manœuvres se fait par signaux. L'homme le plus instruit du régiment se place au centre [et] fait les signaux; tout le régiment a l'œil sur lui [et] répète le signal qu'il fait.

Après la cérémonie, ils ont promené Bonaparte dans les rues sur un âne. Après cette promenade, le soir, aux flambeaux, ils l'ont brûlé, en me disant qu'un jour ils espéraient d'en faire autant à sa personne. Mais la réponse que je leur fis les irrita contre moi.

Je leur dis que toute leur Angleterre, jointe avec toutes les

---

(1) 4 juin 1804.

autres puissances de l'Europe, n'est point capable de vaincre la France. « Heureux pour vous, plutôt que de vouloir subjuguier la France, prenez garde qu'un jour viendra que vous paierez les sottises que vous faites contre lui. Vous vantez tant vos troupes ! Cent mille Français débarqués dans votre pays suffiront pour le conquérir ! » Leur réponse fut que j'étais bien hardi, pour un prisonnier, de leur répondre si insolemment. Je leur répondis que je ne les avais point insultés, que je soutenais le droit [de] ma nation, [et que], ce que j'avais dit, j'espérais que cela se réaliserait un jour.

De colère que je leur tenais tête, [ils] me firent conduire à bord par la garde.

*Distance de Belfast à Greenock; 18 lieues.* — Débarquement du brick la *Gassie* pour aller à terre, en prison, le 17 prairial an XII (1), à sept heures du matin. Une garde nous espérait à terre et nous partîmes de suite pour aller à notre destination.

Nous avons fait halte à une lieue de Greenock, dans une prison. Cet endroit est une petite ville nommée Port-Glasgow, qui est sur la rade de Greenock, très antique et peu fertile. De suite, nous avons parti à Renfrew, qui est une seconde halte; il y a dix milles (2), qui font trois [lieues] un quart du Port-Glasgow, et nous sommes arrivés à Glasgow à six heures du soir.

Grande ville, belle et très peuplée. A l'entrée, il y a un pont, dont il y passe une rivière (3) qui porte le bateau, quand la marée est haute; cette marée vient de la rade de Greenock. L'on nous a conduits le long du port, au bout de la ville, dans un faubourg où il y a une belle caserne, occupée par des troupes de milice de la ville. On nous a mis au corps de garde jusqu'au lendemain. Cette ville paraît très grande et belle; costume très brillant. Ce qu'il y a de remarquable, [c'est que] les paysans sont aussi bien mis comme ceux de la ville; on ne peut en faire la différence que par le genre. Ce qui jure beaucoup dans leur costume, c'est que les femmes marchent presque toujours nu-pieds. La quantité de belles femmes n'est pas grande, comme on dit; en outre, en général, elles ont des bouches comme des fours. Les environs sont très fertiles.

---

(1) 6 juin 1804.

(2) Le mille anglais vaut, en réalité, 1.609 mètres.

(3) La Clyde.

*De Greenock à Glasgow, vingt-deux milles, qui font 8 lieues. Le 18 prairial an XII, à Airdrie, grand bourg.* — Peuple affable, ainsi que notre escorte, qui est de huit hommes, un sergent et un caporal, pour en conduire six. — Pays de petites montagnes, peu fertile en grains, encore moins en bois.

*De Glasgow à Airdrie, 10 milles. Le 19 prairial an XII, à Bathgate.* — Petit bourg situé à côté de la route, au pied des petites costes. Mauvais pays de bruyères ; ils récoltent beaucoup de charbon de terre (*sic*), il y a plusieurs mines à charbon. Nous recevons un schelling (1) par jour pour nos vivres. Il y fait très cher vivre.

*De Bathgate à Airdrie, 14 milles. Le 20 prairial an XII, à Édimbourg, ville capitale de l'Écosse.* — Nous avons logé au château, dans le corps de garde. Grande forteresse très élevée [qui] bat par terre et par mer (ce fort est à gauche en entrant). Cette ville est séparée en deux ; il y a [ville] haute et [ville] basse. La haute est située le long d'une côte. Bâtisse antique. Il y a une maison, en face du château, comptant neuf étages. Cet endroit est garni d'un mauvais rempart, mais [possède] de belles promenades en dehors, garnies d'arbres. La ville basse est neuve, elle est de toute beauté. Les bâtisses ne sont point hautes, mais égales ; les rues très larges et bien pavées en belles pierres de taille ; en un mot, c'est une des belles villes que j'aie vues, et [elle est] très commerçante ; en outre, port de roi. La rade est très grande ; le port est à un mille de la ville qui est Leith, où il y a un gros bourg qui en porte le nom.

Pour aller au fort, il faut monter une petite coste très rapide et il n'y a qu'une porte pour entrer. On passe deux ponts-levis bien armés. Nous avons logé au corps de garde du château.

*De Bathgate à Édimbourg, 22 milles.* — Le 21 prairial an XII (2), nous sommes arrivés à destination. Cette prison est une maison de campagne ; son nom est Greenlaw. A deux milles de là, où loge le détachement qui nous garde, est Penicuik. — Cette maison est entourée de deux rangs de palissades, avec des factionnaires tout autour ; à côté, est situé un petit bois qui favo-

(1) Monnaie d'argent valant environ 1 fr. 16.

(2) 10 juin 1804.

rise quelquefois des déserteurs. Nous avons entré dans ladite prison à deux heures après-midi; on nous a mis loger parmi les Hollandais. — Le pays situé en petites costes depuis Édimbourg jusqu'ici, est très fertile en froment et avoine.

*La distance d'Édimbourg à la prison de Greenlaw est de 9 milles.* — Le 21 messidor an XII (1), trente-un prisonniers de guerre Hollandais ont pris service avec l'Anglais. Le 23 messidor, quatre prisonniers, non combattans, et deux passagers sont partis pour [la] France.

Le 29 messidor an XII, trois prisonniers Hollandais ont pris [du] service.

Le 3 thermidor an XII (2), douze matelots français [sont] arrivés aujourd'hui à cette prison, venant de la Jamaïque, qui font nombre maintenant de cent-six dans ladite prison.

Échange des prisonniers hollandais le 26 décembre 1804 (3) dont un Français, [qui] s'est glissé parmi eux et a réussi à sortir de prison.

Le 20 mars 180 (?), arrivée d'un équipage d'une frégate hollandaise s'étant jetée à la coste sur des îles près d'Écosse (soi-disant ils allaient aux colonies). Ils n'ont resté qu'un mois en prison; ils ont parti pour leur pays le 18 d'avril 1807. Par la même occasion ont parti trente-six incurables français.

Il y a aussi parmi nous des prisonniers espagnols au nombre de quarante. Il est heureux pour nous d'être les plus forts; ils nous menacent journellement de coups de couteau. Ils se battent entre eux à coups de couteau très souvent, et plus souvent en traîtres qu'en braves. Un jour, le soir, on nous comptait. En rentrant dans la prison, un Espagnol se mit à côté de la porte, ayant son couteau de caché sous sa capote. Celui à qui il en voulait arriva à la porte, pour entrer comme les autres, ne pensant à rien. [L'autre] tira son couteau de dessous sa capote, et lui donna en passant un coup de couteau dans la figure. De suite, la garde l'arrêta et le mit au blokhall, mais il ne lui fut rien

---

(1) 10 juillet 1804.

(2) 22 juillet 1804.

(3) Beaudoin devance environ d'un an le rétablissement officiel du calendrier grégorien, qui eut lieu seulement le 1<sup>er</sup> janvier 1806.

fait. Les Espagnols, eux-mêmes, disaient que c'était bien fait; en outre, c'est leur manière de se battre.

Un autre jour, un Italien et un Espagnol se sont battus ensemble; l'Italien, d'un coup de couteau, coupa le bras de l'Espagnol, et le chirurgien de la prison fut contraint de lui recouper le bras plus haut. Un autre jour encore, un Espagnol était à tremper la soupe, un autre vint derrière lui, [et] lui donna un coup dans le bras. L'autre, entêté avec justice, le força de se battre avec lui en brave. Après un coup pareil, [il] ne voulait pas encore! Il y fut cependant contraint, [et ils] se battirent dans la cour en public; la garde ne les [en] empêcha point. Celui qui avait donné le coup en traître reçut un coup dans le bras, et l'affaire fut finie.

Les Espagnols possèdent toutes les bonnes qualités. Premièrement, ils sont paresseux à l'excès, sales, traîtres, joueurs et voleurs comme des pies. Voilà les meilleures qualités dont ils sont revêtus.

Les Français voulurent s'en mêler, mais le commissaire nous le défendit, [en nous recommandant] que toutes [les] fois qu'ils se battraient entre eux, de rester tranquilles. « Par exemple, s'ils vous attaquent, [nous dit-il], je vous permets de les punir vous-mêmes. » Nous sommes ici de plusieurs nations. Des Prussiens et [des] Danois, depuis qu'ils ont la guerre avec l'Anglais, arrivent ici journellement (1).

Départ des Prussiens pour leur pays, dans le mois de juin 1807, la paix étant faite avec ce pays (1). Ils ont resté environ trois mois en prison.

Départ des Espagnols pour leur pays, le 1<sup>er</sup> janvier 1808, ayant la paix avec les Anglais (2).

(Jean Lozerai, fusilier dans la 31<sup>e</sup> de ligne, est mort à l'hôpital de la prison de Greenlaw, le 16 mars 1809.)

Ce pays est très froid; on y voit peu de beau tems. En hyver, il y tombe beaucoup de neige; mais, malgré cela, le pays est bien sain. Le 31 mai 1808, il y avait un pied et demi de neige sur la

(1) Il s'est certainement produit une confusion de dates dans la mémoire de Beaudoin. Les Prussiens n'étaient pas en guerre avec les Anglais en 1807, et les Danois n'adhérèrent qu'en septembre au blocus continental.

(2) Ici encore Beaudoin anticipe sur les événements. Les Espagnols insurgés ne déclarèrent, en effet, la guerre à la France qu'à la fin de mai 1808, après les événements de Bayonne, en même temps qu'ils traitaient avec l'Angleterre.

terre; il en tomba pendant trois jours sans cesser. Les récoltes, dans ce pays, sont très tardives, elles commencent à la Toussaint. Plusieurs années [de suite] leur récolte n'est pas en maturité, et les pluies la font pourrir avant d'être mûre, car les pluies y sont très fréquentes.

Le 30 mars 1809, trente-un prisonniers français sont évacués pour Chatham; la prison se trouve remplie par les Danois qui arrivent journellement. Le *Transport-Office* a donné ordre au commissaire de notre prison d'évacuer tous les Français à Chatham. D'après cette nouvelle, je m'attends sous peu [à] changer de dépôt.

Le 18 avril 1809, quarante prisonniers sont partis pour Chatham.

Le 25 juillet, cent hommes sont évacués pour Chatham. Je vois cette évacuation avec peine, d'après une lettre qu'un de nos compagnons d'infortune vient de recevoir de Chatham. Il dit qu'ils sont plus mal qu'à Greenlaw. Premièrement, les vivres sont plus mauvais, excepté le pain qui est un peu meilleur; en outre, aucun ouvrage ne se fait et aucun bourgeois ne vient les voir à bord des pontons. Je crains d'y aller. Dieu merci! Jusqu'à ce moment-ci, je me suis monté un peu en linge; car, quand j'ai arrivé en prison, mon sac ne me gênait point; les Anglais, en me prenant, ne m'ont laissé que ce que j'avais sur le dos.

Quand je fus arrivé en prison, ma chemise était pourrie sur mon dos [et] point d'autre pour changer. En outre, ni sou ni maille [et j'étais] rempli de vermine. Heureux pour moi que je trouvai un [homme] humain qui me prêta un [costume de] rechange pour échauffer ce que j'avais sur le dos, [ce] qui me rendit grand service. Au bout de sept ou huit jours après être arrivé, je voyais que plusieurs travaillaient à différents ouvrages: l'un était à faire de la tresse plate en paille, pour la coëffure de femmes, [ce] qui est la grande mode dans le pays; d'autres faisaient de la tresse cornue, pour faire des paniers et chapeaux; d'autres, des boîtes à dominos et bien d'autres sortes de petits ouvrages. D'autres travaillaient aux cheveux, faisaient des chaînes de montre; d'autres, des bagues avec du crin de toutes sortes de couleurs, d'autres, des livres faits en bois et garnis en paille de couleur, et tout cela se vendait à la barrière; enfin cela ressemblait à une manufacture.

Pour tâcher d'adoucir un peu mon malheureux sort, j'essayai à faire de la tresse plate. Le commencement me paraissait bien difficile, j'avais les doigts trop gros; mais, au bout de quelques jours, je réussis cependant à la faire bien, [et] j'allai demander de l'ouvrage. Il y avait un prisonnier dans la prison qui était armateur (*sic*) [et qui] faisait des bonnets et chapeaux pour les bourgeois. Il faisait venir la paille à son compte et la donnait à travailler à ceux qui savaient. Cet ouvrage était pour lui, il payait trois sous la brasse; il y en avait qui en faisaient jusqu'à douze brasses par jour. Je lui demandai s'il voulait me donner de l'ouvrage, en lui montrant celui que j'avais fait. Il me dit qu'il voudrait encore en avoir quarante de plus. Je me mis donc à travailler.

Au bout de deux mois, je devins un des bons ouvriers de la prison, en cet art. Je faisais journallement six à sept brasses, et bien faites. Mon premier soin fut d'abord de me procurer des chemises à mesure que je gagnais, ensuite d'autres effets. Sitôt que je me suis vu quelques sous, j'ai fait venir de la paille et [j'ai] travaillé à mon compte. Ce même ouvrage a duré pendant quatre ans. Les fabricants de ces ouvrages du pays ont porté plainte au gouvernement, disant que les prisonniers faisaient du tort à leurs fabriques. De ce même moment, il fut donné un ordre dans tous les dépôts, [faisant] défense de laisser travailler davantage les prisonniers sur cette matière, sous la responsabilité des commissaires; ce qui fit grand tort aux prisonniers. On ne fut pas longtemps pour voir renaître la misère.

Je fus contraint de changer d'ouvrage. J'appris alors à faire des bagues en crin, avec des noms dessus, que je vendais six pence la pièce ou huit sous, et [celles] en cheveux, un schelling. Pendant cinq ans et demi que je viens de passer dans cette prison, voilà l'occupation que je me suis donnée [et] qui m'a beaucoup fatigué la vue, mais on [n'] a rien sans peine. Ce travail a protégé mon existence, car celui qui n'a que la ration pour vivre est malheureux, [cette ration] étant plus faible que celle de France. Ils nous donnent le même nombre d'onces, mais la livre ne vaut que quatorze onces de France (1). En outre, pour les habillemens,

(1) La livre de France se divisait en 16 onces de 30 gr. 59; la livre anglaise en 12 onces de 31 gr. 10.

ils nous en doivent un [de] rechange tous les ans ; et voilà cinq ans et demi que j'y suis, je [n'] en ai reçu qu'un. Les habillemens que l'on reçoit sont en jaune ; sous ce costume, on ressemble à des sauvages. Cette couleur a été adoptée par le gouvernement anglais pour empêcher les prisonniers de vendre leurs effets. En un mot, les Anglais sont tous des brigands.

Je vous ai dépeint plusieurs atrocités anglaises qu'ils ont fait dans les colonies ; il me paraît qu'ils n'en font pas moins ici, en Europe. Dans cette prison-ci, ils ont exercé sur nous toutes les atrocités possibles. Comme l'ordre est d'éteindre les chandelles à neuf heures du soir, le roulement [de tambour] se faisait tout autour de la prison. Sitôt le roulement fini, si nous avions le malheur de ne pas entendre la caisse, par le bruit que nous faisons ensemble, des coups de fusil étaient tirés de suite sur nous par les croisées, sans avertir. Cela nous faisait faire silence bien vite, et éteindre les chandelles. Plusieurs d'entre nous ont été victimes de cette barbarie.

Heureux qu'il s'est trouvé entre nous un homme de tête ; [il] fit une lettre, au nom de tous les prisonniers, qui dépeignait la manière que l'on nous traitait, [et] suppliait le gouvernement d'avoir égard à notre malheureux sort. Elle fut mise à la poste, en cachette, par un Anglais que nous payâmes généreusement.

Quinze jours après, le commissaire vint à la prison tout en colère, disant : « Je voudrais savoir celui qui s'est permis d'écrire au gouvernement, je le ferais mettre au blockhall, jusqu'à ce qu'il me dise celui qui a mis [la lettre] à la poste, » mais il ne le sut pas. Il reçut un fort châtement et manqua même d'être disgracié. Un officier de garde fut cassé et resta en prison très longtems ; plusieurs prisonniers allèrent à Édimbourg, pour [porter] témoignage de cette affaire. Il fut affiché de suite, de l'ordre du gouvernement, défense de faire feu sur les prisonniers ; que, en cas de bruit, la garde était obligée d'entrer dans la prison, pour faire éteindre les chandelles et mettre le bon ordre. En outre, s'il se trouvait des mutins, il y avait des blockhall pour les punir, et [il était] bien défendu de frapper, tant d'une part que de [l']autre. Ils ne peuvent maintenant se permettre de tirer sur un prisonnier que quand il désertera, [et] encore, il faut qu'il soit hors

de la prison ou révolté. Cette lettre a bien fait adoucir notre sort.

Les Danois dépendent d'une nation pauvre, [qui] protège cependant l'existence de ses prisonniers. Ils reçoivent quatre sols par jour, les capitaines de corsaires et marchands reçoivent six pence, et une nation comme la France ne donne aucun secours ; et pour prix de notre récompense (*sic*), nous ferons peut-être douze ans de prison !

Je me vois à la veille de courir dans plusieurs dépôts. Nous ne sommes plus maintenant restés que quarante Français ; [à] la première évacuation que l'on va faire, le restant partira, ce qui ne tarda pas longtems. Le 31 octobre 1809 (veille de la Toussaint), nous partîmes, le restant, pour Chatham. Nous embarquâmes à Leith et nous fûmes mis sur une corvette armée de dix-huit caronades et [de] deux pièces de quarante-deux, nommée le *Robert*.

*De Greenlaw en rade d'Édimbourg, 10 milles.* — Nous mîmes à la voile le lendemain, qui est le 1<sup>er</sup> novembre, jour de la Toussaint 1809, escortant un convoi. A la sortie, le vent nous refusa et nous fûmes contraints de rentrer, le vent étant contraire, et nous restâmes huit jours en rade. Le neuvième jour de novembre, le vent se trouvant bon pour partir, nous sortîmes [avec] une quinzaine de voiles marchandes, dont nous étions le commandant. Nous [ne] fûmes pas sitôt sortis, que le calme nous prit encore pendant huit jours. Mais heureux pour nous que nous n'étions pas gênés dans le jour, il n'y a que pour le coucher que nous étions mal. Je me suis occupé à travailler, [pendant] toute la traversée, à faire des bagues pour les Anglais, ce qui me fit encore du bien, car la ration est [d'] un tiers moindre qu'à terre. La nourriture de mer est différente de celle de terre ; on ne mange que du biscuit et [des] viandes salées et du potain (?) deux fois par semaine ; et pour boisson [on a] du rhum mêlé avec de l'eau.

Nous arrivâmes à Sheerness (1) le 18 novembre 1809 ; c'est

---

(1) La plupart des noms de lieux d'Écosse et d'Angleterre sont écrits phonétiquement dans le manuscrit. C'est ainsi que nous trouvons *Renfrou* pour *Renfrew* ; *Glascou* pour *Glascow* ; *Basquette* pour *Bathgate* ; *Litte* pour *Leith* ; *Charnes* pour *Sheerness*, etc.

l'entrée de la Tamise, rivière de Londres. Je fis cette petite traversée [d'une façon] plus heureuse que celle pour venir en Europe, [pendant laquelle] la mer me rendit, pendant quinze jours, malade, sans pouvoir rien prendre que du bouillon (maladie où l'on souffre beaucoup); mais, [dans] cette dernière, je ne me sentis aucune indisposition. On nous mit de suite sur le *Magnanime*, vaisseau amiral. Ce bâtiment est exprès pour recevoir les prisonniers qui viennent de part et d'autre. L'équipage est tout des hommes estropiés. Le service anglais est très dur par mer et par terre; [à] la moindre faute, on leur distribue deux douzaines de coups de corde sur le dos.

Sheerness paraît [une] petite ville bien bâtie, peu fortifiée. So-disant, cet endroit est le dépôt général pour les fournimens de la marine d'Angleterre. Pendant cinq jours que j'ai resté, j'ai toujours travaillé aux bagues. J'en ai fait plusieurs pour de jolies demoiselles qu'il y avait à bord.

*D'Édimbourg par mer à Sheerness on compte 200 lieues.* — Le 22 de novembre 1809 vint un *tindre* (*tender*) de Chatham nous prendre. Il nous mena en rade de Chatham, où nous fûmes mis à bord du *Bristol*, ponton.

*De Sheerness à Chatham [par la] rivière, 3 lieues.* — Nous sommes neuf pontons où il y a des Français, dont leur nom est : premièrement : le *Bristol*; le *Glory*, vaisseau à trois ponts; le *Prince Couronne*; le *Buckingham*; le *Samson*, où l'on met les mauvais sujets; le *Rochester*; le *Souwick*; le *Resistible*; le *Trusty*, qui est pour les malades. On fait nombre, dans ce dépôt, de six mille cinq ou six cents. En outre, il y a le *Bahama* qui est rempli de Danois.

La différence des prisons de terre à celles des pontons est très grande : [On n'a] aucun espace pour se promener; [on est] serré les uns sur les autres, personne ne vient nous voir, nous sommes comme des abandonnés. Point de travail que des corvées à faire, à hisser notre eau pour nos besoins, et pas tout à fait notre nécessaire; en outre, [il faut] gratter, en hyver, et laver en été l'emplacement où nous couchons. En un mot, rien qu'à les voir, ils représentent un lieu d'horreur.



*Situation du pays.* — La rade de Chatham est entourée de petites costes peu fertiles, la ville est à deux milles, port de roi, on [y] construit beaucoup de vaisseaux. — A côté, est situé un beau fort qui paraît très fortifié, et neuf. — A côté, il y a un petit bourg nommé Rochester, où sont deux moulins à vent. Au-dessus de la ville de Chatham, [il y en a] deux [autres]. — Sur la route de Londres, [à] environ une lieue de nous, il y a quatre moulins à vent. Londres est à dix lieues de Chatham. — Le peuple de ce pays n'est pas si affable ni humain comme en Écosse ; en outre, je crois que le sexe n'est pas si beau. (A la vérité, je ne puis pas bien en juger, ne pouvant aller à terre.)

Au bout d'un mois que nous fûmes arrivés à bord du *Bristol*, nous changeâmes de ponton, nous allâmes sur le *Fyen* (1), vaisseau danois, sortant de sur les chantiers de Copenhague, le *Bristol* étant hors de service. Le *Rochester* et le *Souwick* viennent aussi de changer et [d'être] remplacés par le *Canada* et le *Nassau*.

Des corsaires de Boulogne arrivent ici journellement. Si on ne met point d'autres pontons, ils seront bientôt obligés de faire une évacuation.

A bord du *Fyen*, nous sommes huit cent cinquante. Le 20 mars 1810, cent cinquante hommes du bord viennent de partir pour Norman-Cross. Une autre évacuation a eu lieu dans le mois de janvier 1811, pour l'Écosse. Chose surprenante, dans l'an IX (2) ils ont évacué tous les Français de ce pays, et, actuellement, les plus forts dépôts vont y être. Dix mille hommes sont partis de Plymouth, en outre, deux mille d'ici sont partis pour le même endroit. Deux jours après, cinq cents sont encore partis, mais pour Norman-Cross. De cette occasion, deux cents sont partis du bord.

Il est malheureux pour moi que mes connaissances ne s'étendent pas assez, pour dépeindre les crimes d'une nation qui veut opprimer sur toute l'Europe (*sic*). Ils veulent passer pour une nation policée ; il n'y a pas de brigands ni de sauvages qui soient

---

(1) En français : Fionie.

(2) 1800-1801.

dans le cas de faire des traits de scélérats comme eux. Journellement, ils exercent leurs cruautés sur nous, malheureux prisonniers. C'est là où ils sont guerriers, les lâches ! sur des hommes qui sont sans défense.

La moitié du tems, ils nous donnent des vivres que les chiens n'en voudraient point (*sic*). Le pain n'est pas cuit la moitié du tems et [est] bon à coller le long d'un mur ; la viande est comme si on l'avait traînée une lieue dans les rues. En outre, deux fois par semaine, on nous donne de la salaison pourrie, qui est, le mercredi : des harengs, le samedi : de la morue. Nous l'avons refusée plusieurs fois ; la justice qu'ils nous ont rendue, [c'est] qu'ils [ne] nous ont rien donné et, de plus, ils ont dit que c'était assez bon pour des Français. C'est sur ce motif qu'ils ont montré leur barbarie.

A bord du *Samson*, les prisonniers ont refusé les vivres ; les Anglais les ont laissés deux jours sans manger. Les prisonniers prirent une résolution, [celle] de forcer les Anglais à leur donner à manger. Plutôt que de se laisser mourir de faim, ils montèrent tous en haut, et demandèrent au capitaine qu'il leur donnât des vivres ou qu'il fit venir le commandant de la rade. Le scélérat leur répondit qu'il ne voulait point faire venir le commandant, et qu'ils n'auraient pas d'autres vivres que ceux qui leur avaient été présentés il y a deux jours. Les prisonniers répondirent que non. Le brigand répondit alors : « Puisque vous ne voulez point de ces vivres, je vous ordonne de descendre en bas de suite, ou je vais faire feu sur vous ! »

Les prisonniers, ne le croyant pas encore si brigand (*sic*), dirent qu'ils ne voulaient point descendre. Aussitôt la parole lâchée, [le capitaine] commanda [à] sa troupe de faire feu, ce qu'elle exécuta de suite, tirant dans la foule ! Les malheureux, se voyant fusiller sans pouvoir se défendre, se jetaient en foule dans les escaliers, du haut en bas, et, en peu de tems, [ils] furent descendus. Il ne resta que les morts et blessés (dont il s'en trouva une quinzaine de tués et une vingtaine de blessés).

[Comme preuve de] la tyrannie du capitaine, [je dirai qu'] au moment qu'il fut pour exécuter son dessein [et] pour ne se point rendre coupable, [il] hissa son pavillon de révolte qui fut vu de suite par les autres pontons, qui lui portèrent du secours. Quand

ils revinrent, ils étaient aussi fiers comme s'ils avaient remporté une victoire.

Je ne puis point me venger, mais j'espère que notre Empereur aura soin de cette nation hautaine. Je ne crois pas qu'il y ait un Français qui haisse cette nation plus que moi ; si je puis m'en venger avant de mourir, c'est ce que je désire.

Le 20 février 1811 [les hommes provenant de] la capitulation du Cap-Français [sous les ordres] du général Rochambeau, avec les pêcheurs, viennent de partir pour la France, ayant un échange accordé pour eux.

Je fus un moment bien content quand l'ordre vint [et qu']on nous dit que c'était pour toute l'armée de Saint-Domingue, mais ce contentement fut bientôt changé en tristesse par l'ordre qui avait été mal interprété.

Je vais vous dépeindre la situation de la prison et les mœurs (1) [qui y règnent] :

### LES PRISONS D'ALBION

*ou La malheureuse situation des Prisonniers en Angleterre.*

POÈME EN DEUX CHANTS ET EN VERS

*Bellum nobis hæc mala fecit*

#### CHANT PREMIER

Tu veux, mon cher ami, que ranimant ma verve,  
Je te peigne sans fard, sans crainte et sans réserve,  
Le tableau des tourmens et de l'affliction  
Sous lesquels sont plongés les captifs d'Albion.  
J'obéis à ta voix, et ma muse craintive  
Entonnant à regret la trompette plaintive,  
Va chanter sur des tons, hélas ! bien douloureux,  
Les maux, les maux cuisans de bien des malheureux.

.....

(1) Cette pièce compte cinq cent quatorze alexandrins. Elle est d'un intérêt très relatif, et nous avons cru devoir en reproduire seulement le début et la fin. Les détails de la vie à bord des pontons concordent avec ceux du manuscrit.

Lorsque Beaudoin la copia, peut-être courait-elle, sous le manteau, les prisons anglaises, peut-être aussi fut-elle publiée en France par un ex-prisonnier ? Nous l'ignorons, et le seul renseignement fourni par sa lecture, est qu'on peut la croire adressée à un certain Cheynet dont le nom figure au vers 29 :

« Figure-toi Cheynet, une maison flottante  
« De vingt toises de long,...

## CHANT SECOND

.....  
 Mais je finis ici le tableau trop sincère  
 Dont ma muse a tracé l'esquisse pour te plaire.  
 Je t'ai dépeint sans fard l'exacte vérité ;  
 Tels sont les maux cruels de la captivité.  
 O vous qui du bonheur goûtez en paix les charmes,  
 Si vous lisez mes vers, donnez-nous quelques larmes,  
 S'ils n'impriment chez vous une tendre affection,  
 Vous êtes, plus que nous, dignes de compassion.

Le 22 octobre 1811, un malheur [est] arrivé à bord du *Fyen*. Un prisonnier, après avoir hissé de l'eau pour notre nécessaire, manqua un panneau en les mettant. [Celui-ci] entraîna l'homme [qui] tomba au fond de la cale sur des briques et se tua. Il a perdu la vie pour un sou, étant [à] une corvée qu'il faisait pour un autre.

Le même jour, arriva à bord un adjudant-major du 25<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, ayant déserté du *Cotion* (?).

Le 4 novembre 1811, un officier de la Guadeloupe et un officier de corsaire, de Nantes, viennent d'arriver ici, ayant déserté des *cotions* (?). Ils ont été pris si près de [la] terre de France, qu'ils entendaient parler le monde à terre.

Le 7 novembre 1811, le troisième fils du roi d'Angleterre, nommé le duc de Cambridge, grand-amiral de la marine anglaise, a passé ici, aujourd'hui. Il avait pour escorte une chaloupe devant, et trois derrière, lui [était] aussi dans une chaloupe battant grand pavillon royal.

Le 10 novembre 1811, sont arrivés ici, à bord, 65 hommes d'un corsaire de Boulogne.

Le 14 novembre 1811, sont arrivés 71 hommes d'un corsaire de Boulogne. Tous ces équipages sont composés, [pour] les trois quarts, d'étrangers.

Aventure désagréable qui m'est arrivée le 20 décembre 1811 (1).

.....  
 Hélas ! il n'est pas assez de souffrir dans une prison pendant

---

(1) Cette aventure, relevant de mœurs spéciales, est de telle nature que nous n'avons pas cru devoir la reproduire ici. Elle n'ajouterait, du reste, rien à l'intérêt du récit.

huit ans et demie les injures de son ennemi, [soit] par son inhumanité, soit par les vivres, qui sont si mauvais, qu'il est impossible de croire comment qu'un prisonnier peut exister tant d'années; en ajoutant la vermine, qui est la destruction du genre humain. En outre dilapidé (?) par ses camarades et les dépravations que l'on voit commettre journellement en public, donnant aux hommes de caractère une sensation si affreuse que ce lieu est double souffrance pour eux!

Ce n'est que d'après des spectacles si affreux que je me suis disposé à exposer ma vie dans un si grand danger; car, après avoir souffert [pendant] huit ans et demi, de tout ce que je viens de dire, il faut aimer la liberté pour hasarder un coup si fort. Je vais vous donner un détail de la manière dont je m'y suis pris, pour pourvoir à ma liberté.

Depuis plus d'un mois, on parlait qu'il devait se faire une visite d'incurables. N'ayant point de blessure, je ne savais quoi m'imaginer pour être malade; il me vint dans l'idée de me priver de nourriture, en diminuant [mes aliments] un peu chaque jour. Le lendemain, je commençai à [ne] manger que les trois quarts de ma ration, pendant six jours. Ensuite, je me mis à la demi-ration, en faisant naître à mes camarades [l'idée] que j'étais malade, disant que la maladie m'ôtait entièrement l'appétit; je restais souvent couché tout le jour dans mon hamac, pour affermir cette croyance chez mes camarades; en outre, j'allais tous les matins au moment de la visite, me plaignant toujours du mal d'estomac. Ils me donnaient une espèce de liqueur pour me fortifier, mais elle ne pouvait faire aucun effet.

Au bout de quinze jours, on parlait que la visite allait passer. Je ne me trouvais pas encore assez faible. Je diminuai encore [ma nourriture] pendant huit jours; mais, au bout de ce tems, j'étais si faible [qu']à peine pouvais-je me tenir debout; je fus contraint, alors, de rester dans mon hamac, malgré moi. Voyant qu'il était tems d'entrer à l'hôpital, je cherchai une ruse pour pouvoir y entrer, car c'était bien difficile.

Je résolus, un dimanche matin, de me lever pour me peigner, je m'assis sur un banc; un instant après, je me laissai tomber comme mort sur le pont. Trois à quatre de mes camarades vien-

ment de suite à mon secours, me relèvent et me mettent dans mon hamac. Je les entendais qui disaient que c'était une faiblesse; que, depuis longtemps, je n'avais point mangé, et [ils] disaient [aussi] qu'il faudrait aller chercher le médecin. Au bout de quelques minutes, je fis feinte de revenir de mon évanouissement. C'est alors qu'ils me demandèrent si je voulais qu'ils aillent chercher le médecin. Je leur répondis que oui; de suite, ils y allèrent, et [il] vint. Sitôt qu'il me vit, et par le rapport des prisonniers, [il] me fit porter à l'hôpital. Au bout de trois jours, [comme j'étais] encore bien plus faible, [il] me donna une médecine, [me fit] une saignée et ordonna que l'on me mette un vésicatoire sur l'estomac. Heureux pour moi qu'il y avait un médecin français qui faisait le service sous lui, [il] m'exempta du vésicatoire. J'étais si faible que je ne pouvais presque plus supporter la nourriture.

Le jour de la visite vint, qui était le 29 d'avril 1812. Le médecin vint dans l'hôpital faire la liste. Quand il passa à mon lit, je vis qu'il ne me dit rien [et] qu'il s'en allait. Je l'appelai, en le priant de vouloir bien me porter sur la liste de la visite; il me fit réponse qu'il n'y avait pas assez longtemps que j'étais à l'hôpital [et] qu'il ne connaissait point ma maladie. Le chagrin redoublant [en moi] d'avoir exposé ma vie pour rien, on vint annoncer de tenir les malades prêts, [car l'inspecteur] était arrivé à bord du [vaisseau] commandant et il allait passer à bord de tous les pontons. De suite, je fis faire une lettre à son adresse, par un de mes amis qui est chirurgien [et] rempli d'esprit; il jouait le même rôle que moi, mais il ne fut pas accepté, par la raison qu'il est corsairien.

Je ne me trouvais pas encore assez malade. Je pris du tabac à chiquer dans ma bouche : tout le jus qu'il a produit, je l'ai avalé. C'est une liqueur si mauvaise qu'elle m'a fait vomir deux fois de suite; enfin j'étais si défait que je n'en pouvais plus.

Sitôt que l'inspecteur fut arrivé à bord, le médecin du ponton vint faire monter et ranger en bataille, sur le gaillard d'arrière, tous ceux qu'il avait portés sur sa liste et [il] alla porter sa liste à l'inspecteur. Malgré que je n'y étais point porté, je résolus de suivre [ceux qui étaient sur la liste] et de me mettre en rang comme eux; [comme] il se trouvait que cette liste n'était composée que de corsairiens, [l'inspecteur] dit au capitaine du bord qu'il pouvait

les renvoyer [et] qu'il ne voulait point de corsairiens. Le commandant vint et dit que nous pouvions nous en aller, [car] aucun corsaire n'était adopté à la visite, [l'inspecteur] ne voulant que des gens de l'État.

Aussitôt je sortis du rang, je lui présentai ma lettre et je le priai de la remettre à son adresse. Il la porta à l'inspecteur, qui en fit lecture de suite et ordonna de venir me chercher. Le capitaine vint lui-même et me dit d'entrer dans la chambre. En entrant, je les saluai très respectueusement, [et l'inspecteur] me demanda où j'avais été pris. Dès lors que je lui eus dit que j'avais été pris à Saint-Domingue, il répondit : « Vous avez eu beaucoup de mal dans ce pays. » Sans autres questions, [il] me fit marquer pour aller en France [et] sitôt que l'inscription fut finie, [il] me renvoya de suite.

Je fus si ému et si tremblant de contentement, [que] je m'imaginai que c'était un songe ; cela me fit une si grande sensation et me troubla les sens si fort, que je fus pendant six jours sans pouvoir rien mettre dans mon corps. Alors, malgré que je n'avais plus que [du] courage à prendre, je voyais le moment qu'il n'était plus tems ; le tabac et l'acceptation pour ma liberté, avaient fait un si grand effet sur moi, que j'étais à la dernière extrémité.

Pour comble de malheur, la fièvre me prit ; alors je perdis espoir, je recevrais la mort pour la récompense de mes souffrances. Rien ne pouvait plus rester dans mon corps, mon estomac était défait tout à fait (*sic*) ; je fus contraint de déclarer à mon ami ma maladie, dont je craignais les suites, et [il] me prit sous sa protection. Il était bien avec le major anglais, il prenait ce qu'il voulait à la pharmacie et il me traita lui-même en cachette ; [il ne] me donna pendant plusieurs jours que du *sagou*, qui est une espèce de graine plus petite que la lentille, mais noire (1) ; il n'y a rien de plus léger. Heureux pour moi, que la fièvre ne me dura que huit jours ! Cet homme était mon mentor.

---

(1) Nous laisserons ici à Beaudoin la responsabilité de ses explications. Le *sagou* est, en réalité, une farine alimentaire ; il provient de la fécule extraite de la moelle de certains palmiers des Moluques, appelés *sagoutiers* ou *arbres à pain*.

Sitôt qu'il vit que la fièvre me quitta et [que] mon estomac commença à supporter du bouillon et du sagou, [il] me dit : « Vous êtes sauvé, prenez courage maintenant et ne prenez que ce que je vous donnerai ; dans peu, vous recouvrirez votre santé. » Et il ajouta : « Il y a quatre jours, je n'espérais plus rien de vous. » Je pris courage [et], au bout de trois semaines, je commençai à prendre un peu de pain en soupe pour nourriture. Heureux pour moi que j'avais de l'argent ; je me procurais des œufs qui me coûtaient cinq sous pièce ; et encore, il était bien difficile de s'en procurer.

Le 1<sup>er</sup> juin, mon passeport est arrivé du *Transport-Office*. Quelle joie pour moi de me voir bientôt en liberté ! Le 2 juin, à dix heures du matin, je fus prévenu de me tenir prêt pour midi et demi. Chose encore remarquable : dans le même moment, je reçois une lettre de mon père et [de] ma mère, qui m'apprend qu'ils jouissent d'une bonne santé. Deux contentements à la fois !

Deux [navires] parlementaires viennent aussi d'arriver en rade, pour nous recevoir [et] nous transporter en France. Leur nom est *Elisabeth*, goélette, et *Ann-Jannes*, brick, où je suis. Nous sommes quatre-vingt-cinq à bord et cinquante-cinq à bord de l'*Elisabeth*, [ce] qui fait en tout, partant du dépôt (qui est composé de 6.000 hommes), cent quarante hommes.

En partant chacun de nos pontons, nous fûmes fouillés strictement, pour voir si nous n'emportions point de lettres des prisonniers, mais ils ne trouvèrent rien sur moi. J'en avais cependant au moins soixante sur moi, qui étaient cousues entre les semelles de mes souliers ; en outre, j'avais une boîte, garnie en paille de couleur, qui était munie d'un double fond, où il y en avait deux cents dedans. Pour ne rien donner à douter, j'avais rempli le haut de la boîte de livres et de papiers. Ils ont ouvert la boîte, et ont visité les papiers, sans faire attention à autre chose. Sitôt fini, nous embarquâmes dans une chaloupe avec nos sacs [et] ils nous conduisirent à bord du parlementaire. Mon cœur palpitait déjà de la joie que je ressentais de quitter cette maudite galère.

Le même jour, nous mîmes à la voile à deux heures après-midi. La marée, vers le soir, nous vint contraire ; nous mouillâmes près

de deux tours nommées les Deux-Sœurs. Cet endroit est l'entrée de la Tamise, rivière qui va à Londres (*sic*).

Le lendemain, 3 juin, nous doublâmes la pointe de Deal qui est très difficile à passer par le courant. A côté, est située une petite ville qui en porte le nom, où il mouille, en face, beaucoup de vaisseaux. Vers le midi, nous passâmes en face de Douvres. Avant que d'y arriver, deux belles tours pour les signaux sont situées sur une belle montagne sur le bord de la mer.

A environ une portée de fusil, est la citadelle qui paraît très forte; deux autres forts qui paraissent tout nouvellement bâtis sont situés de l'autre côté de la ville, sur le sommet d'une belle montagne. A moitié côte, est bâtie une belle caserne; la ville est entre les deux montagnes, elle paraît petite. Cet endroit est un petit port marchand. De ces parages, on voit les côtes de France (Calais et Boulogne), bien clairement, il n'y a que sept lieues de distance. Nous passâmes devant cet endroit avec bon frais devant.

Le 4 juin, à midi, nous entendîmes des saluades (*sic*) de coups de canon, en l'honneur de la naissance de leur souverain.

Le 5 juin, nous passâmes à l'île de Wight. C'est de cet endroit où nous prîmes le large de la mer pour aller droit en France; jusqu'alors, nous avons toujours côtoyé les côtes d'Angleterre.

Dans la nuit du 5 au 6 juin, le vent devint si fort qu'il déchira notre hunier de misaine en deux; la mer s'agitant si fortement que la maladie de mer me prit [et] me fit rendre tout ce que j'avais dans le corps. Dans l'entrepont, c'était une peste, [car] une partie de nous étant malades ou estropiés, ne pouvait point se tenir sur le pont (1).....

Vers les quatre heures du matin, nous vîmes la terre de Jersey. Nous [n'] eûmes pas beaucoup le temps de la voir, [car] il se leva un brouillard si épais que nous ne voyions pas à dix pas autour de nous; il dura toute la journée, ce qui nous retarda notre route. Sachant que nous étions près de France, nous fûmes contraints de mettre en travers pendant la nuit, de crainte de nous jeter sur des rochers qui sont très fréquents sur ces côtes.

Le 7 juin, au matin, nous vîmes les Sept-Iles, terre de France,

---

(1) Nous avons supprimé ici quelques détails par trop réalistes.

du côté de Cancale. A dix heures, nous arrivâmes devant l'île de Batz : c'est un terrain tout plat; toutes ses côtes sont remplies de roches. A dix heures [et] demie, nous arrivâmes à l'entrée de la rade de Morlaix. Comme la marée se trouvait basse, nous fûmes contraints de mouiller, n'ayant pas assez d'eau dans la passe. Hélas! comme mon cœur palpitait déjà de joie de voir cette terre depuis si longtemps désirée!

A onze heures [et] demie, nous remîmes à la voile, [et], à midi juste, nous mouillâmes à notre destinée, derrière le stationnaire. — La passe est très difficile. Trois îles coupent l'entrée; en outre, une qui est à fleur d'eau, marquée par une barre de fer qui a dix à douze pieds de haut, plantée sur ladite roche, [avec] un moulin au bout. A droite, en entrant, est situé le château du Taureau, qui en défend l'entrée.

Hélas! que le temps me durait de mettre pied à terre! Deux heures s'étaient déjà écoulées sans [voir] venir personne à bord. Plusieurs embarcations remplies d'hommes et de femmes de Morlaix étaient autour de nous, mais défendu à eux de venir à bord. Chacun nous demandait des renseignements; [les uns s'informaient] de leurs enfans, d'autres de leur mari. J'étais dans un ennui extrême. En attendant mieux, je contemplais la verdure, les grains et les arbres que je voyais; en outre, je voyais sous des promenades, dans la campagne, un bal qui se tenait : les Bretons et les Bretonnes faisaient des sauts comme des cabris! Tout cela me faisait encore trouver le tems plus long, car je brûlais d'envie d'aller à terre. Cependant, à trois heures, nous vîmes venir les gabelous (*sic*) et [l'on] fit l'appel. A mesure qu'on nous appelait, ils nous visitaient, pour voir si nous avions des marchandises anglaises et des lettres. Nous fûmes fouillés aussi strictement comme en Angleterre. Quelques-uns d'entre nous avaient environ une livre ou une livre et demie de sucre ou café, tout leur a été pris. Ensuite, nous embarquâmes dans une chaloupe. Sitôt pleine, on nous conduisait à terre.

Sitôt que j'arrivai, j'étais tout stupéfait, je ne pouvais plus marcher; il me semblait que la terre faisait des mouvemens sous mes pieds; ensuite je n'avais pas les yeux assez grands pour observer tout ce qui se présentait à ma vue. Pour comble de

bonheur, c'était un dimanche! Je me trouvais si étrange de me voir entouré d'une si grande foule de monde, et en grande tenue! Plusieurs se sont aperçus de notre embarras.

Nous ressemblions à des gens qui n'ont aucun usage du monde. Parmi [eux], il y avait des jolies demoiselles (par parenthèse, cet endroit en fournit de belles), je n'osais lever les yeux sur elles; malgré ma mauvaise santé, elles m'inspiraient déjà de l'amour. Mais je me serais bien donné garde d'en approcher, car mon costume était si brillant, qu'on [n'] aurait pas voulu me toucher avec des pinces; joint à cela des poux qui nous couraient sur le dos. Toutes ces guirlandes (*sic*) n'inspiraient pas d'amour aux demoiselles.

Après environ une demi-heure d'entretien avec [ces gens], leurs questions m'ennuyaient; en outre, je sentais des *loupèmes* (?) qui me mordaient extrêmement dans le dos, et je n'osais donner le tour de guerre pour les faire changer de place. C'est ce qui me contraignit de prendre congé d'eux, et je partis pour la ville qui est encore [à] une demi-lieue.

En arrivant, je fus de suite chercher un billet de logement; ensuite, je pris un rechange complet dans mon sac, je m'en fus au bain public, où je me lavai bien le corps et prit (*sic*) mon nouveau rechange. Je me trouvais si bien à mon aise qu'il me semblait renaître dans un nouveau monde!

Hélas! que ces mauvais momens font connaître le prix de bien des choses, dont beaucoup de monde ne connaît ni ne peut apprécier la valeur!

Une femme m'attendait à la sortie du bain, pour acheter mon rechange d'esclave (*sic*), que je lui vendis encore quatre francs. Je la prévins qu'elle aurait encore beaucoup de bénéfice au marché, par la garnison qui était stationnée dedans [et] que cela n'était point compris dans le marché (*sic*).

Comme il était [l'] heure passée pour aller chez le sous-préfet, je m'en fus dans une auberge pour m'appuyer l'estomac (*sic*). Je ne bus cependant qu'une chopine de vin; en sortant, j'étais presque ivre. Cela me prouva bien que des souffrances continuelles pendant huit ans et demi, sans goûter de vin, avaient bien affaibli mon tempérament.

*De Chatham à Morlaix, on compte 150 lieues.* — Le lendemain, 8 juin, je m'en fus chez le sous-préfet pour avoir ma feuille de route, mais par la quantité de prisonniers qui avaient débarqué la veille, [on] ne put m'expédier que le 9, et bien tard. Quelle fut ma surprise de voir qu'on expédiait tout, militaires et marins, pour Brest! Le chagrin me prit encore une fois, de me voir obligé d'aller dans ce maudit trou, peut-être pour m'incorporer dans la marine, moi qui déteste tant ce corps-là, par rapport à leurs faits affreux!

Quand je reçus ma feuille, je regardai [et] je vis : *pour Brest*. Je voulus représenter que mon régiment n'y était point, [et] que je le priais instamment de m'expédier pour le rejoindre. Toutes mes prières furent inutiles, il me répondit tout sèchement qu'il m'ordonnait d'aller où j'étais dirigé, que son ordre était tel; ensuite il me paya deux mois de gratification. Je m'en fus sans plus répliquer et je me mis en route le 10 juin. Un sergent de la 15<sup>e</sup> de ligne (1) vint me faire la conduite jusqu'en dehors de Morlaix. C'est un proche pays, il est de Bellegarde (2). J'en fis connaissance le jour de mon arrivée, je fus manger la soupe deux fois à son quartier; ils sont trente hommes de détachement dans cet endroit.

De là, j'ai logé à Landivisiau, en passant par Saint-Thégonnec, petit bourg (5 lieues).

Le 11, à Landerneau, petite ville, port marchand (6 lieues).

Le 12, à Brest, en passant par Guipavas, petit bourg à deux lieues de Brest. — (*De Landerneau à Brest, 5 lieues*).

En arrivant à ma destination, je m'en fus de suite trouver le commandant du dépôt des cohortes, qui est un capitaine de la 15<sup>e</sup> de ligne. Il me propose d'entrer dans les cohortes qui portent [le] n° 3, (régiment sans nombre) (3), en disant que j'aurais de l'avancement sous peu. Je lui répondis qu'il y avait vingt ans que je servais sous les mêmes drapeaux [et] que mon désir n'était point de changer, après un si long service. « En outre, je n'ai pas démerité dans l'estime de mes chefs; c'est pourquoi, si j'ai mérité de

(1) Beaudoin continue à employer le terme de demi-brigade, bien qu'elles aient repris leur nom de régiments, et leurs chefs celui de colonel le 24 septembre 1803.

(2) Bellegarde (Loiret), chef-lieu de canton, arrondissement de Montargis.

(3) C'est-à-dire régiment sans effectif préalablement fixé.

l'avancement, je l'aurais aussi bien comme (*sic*) dans un corps étranger, qui, peut-être, n'est pas sûr d'exister. Ainsi donc, je vous prie instamment, [lui dis-je], si c'est un effet de vos bontés de m'expédier au dépôt de mon régiment qui est à Turin; c'est le plus grand service que vous puissiez me rendre ».

Sur ce discours, il resta un moment sans parler. Je craignais quelques mauvaises conjectures en ma faveur, mais non; il répondit : « Eh bien ! puisque vous ne voulez pas y entrer, je ne peux point vous forcer; cependant, nous aurions grand besoin d'anciens militaires pour instruire ces jeunes gens-là. Je vais donc vous envoyer à votre dépôt, mais je ne pourrai vous expédier que dans trois jours par la quantité de prisonniers qui se trouvent arrivés avant vous. Je vais vous payer trois jours de solde, qui vont jusqu'au 15 inclus. » Quelle joie pour moi, dès lors que je l'entendis prononcer qu'il ne pouvait point me forcer. Ce n'est qu'un peu de retard, mais [je fus] bien content que l'affaire tournât de cette manière; je reçus mes trois jours de solde et le pain, et je m'en fus chercher un billet de logement pour trois jours. J'eus tout ce tems à me promener dans la ville.

Le régiment est sans nombre (1). Ils sont déjà au nombre de cinq mille, et il en arrive encore des détachemens tous les jours. Pas un d'eux n'est encore habillé, ce sont presque tous [des] Bretons; il y aurait eu de quoi perdre la tête à instruire des brutaux pareils, qui n'entendent ni hue ni dia ! (*sic*).

Comme il m'était déjà venu dans l'idée d'aller trouver le général qui commande la place, pour tâcher d'obtenir une permission pour passer au pays (car je m'étais laissé dire que cela était dû à tout prisonnier qui sortait d'Angleterre), je rencontrai, en me promenant sur la place d'Armes, deux prisonniers militaires qui sortaient de chez le général, et chacun avec une permission de lui pour un mois; ils me dirent qu'il en accordait à tous ceux qui venaient des prisons. Je m'en fus le trouver. Je le saluai très res-

---

(1) Un sénatus-consulte du 13 mars 1812 avait divisé la garde nationale en premier ban, deuxième ban et arrière-ban. Le premier ban était destiné à la garde des frontières et au service intérieur, et 100 cohortes (sur lesquelles il n'en fut organisé réellement que 88 par le décret impérial du 14 mars), furent mises de suite à la disposition du ministre de la Guerre.

Cette mesure causa, du reste, en France, une irritation générale.

pectueusement, ensuite [je] lui dépeignis ma situation, [et], sans difficulté, il me donna la permission de suite pour un mois, mais pas [un jour] de plus. [C'est un] homme très affable et aisé à parler, son nom est M. Le Fabre (1), général de brigade, comte de l'Empire.

Les disgrâces que j'avais essuyées à Morlaix tournèrent bien vite en gaîté. Je ne me sentais plus de joie de me voir, premièrement, expédié où je désirais; secondement, une permission pour voir ma famille. Depuis si longtemps, j'aspirais à cela! Je n'avais plus de regret d'être venu à cet endroit, [il] suffit que j'avais obtenu ce que je souhaitais; les trois jours me parurent bien longs.

Pendant ce temps, je visitai la ville, dont je trouvai beaucoup

(1) Fabre (Gabriel-Jean), né le 20 février 1774, à Vannes (Morbihan). Sous-lieutenant au 39<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 12 janvier 1792; capitaine dans les chasseurs révolutionnaires, amalgamés dans la 11<sup>e</sup> demi-brigade le 1<sup>er</sup> ventôse an II; chef de bataillon sur le champ de bataille, nommé par le général en chef de l'armée d'Italie le 1<sup>er</sup> germinal an V; adjoint à l'état-major général de l'armée d'Italie en ventôse an VI; chef de bataillon à la 14<sup>e</sup> demi-brigade de ligne, nommé par le général en chef de l'armée d'Italie le 18 ventôse an VII; adjoint à l'état-major de la 17<sup>e</sup> division militaire le 24 brumaire an VIII; adjudant général le 13 nivôse an VIII; employé à l'armée de l'Ouest le 1<sup>er</sup> ventôse an IX; admis au traitement de réforme le 1<sup>er</sup> vendémiaire an X; admis au traitement de non-activité à compter de ce jour. Employé dans la 12<sup>e</sup> division militaire le quatrième jour complémentaire an XI; ordre de se rendre à la Grande Armée en février 1807. Général de brigade le 10 mars 1809; passé au 3<sup>e</sup> corps (armée d'Espagne) en mai 1809; employé dans la 13<sup>e</sup> division militaire le 13 janvier 1810. Commandant la 7<sup>e</sup> brigade de gardes nationales à Brest, le 20 mai 1812; ordre de se rendre à la Grande Armée le 22 juillet 1812; employé au 1<sup>er</sup> corps de la Grande Armée le 17 septembre 1812; commandant le département des Côtes-du-Nord le 26 janvier 1813; maintenu dans ce commandement le 31 décembre 1814; maintenu dans ce commandement le 15 avril 1815; en non-activité le 13 novembre 1815; compris comme disponible dans le cadre de l'état-major général le 30 décembre 1818; admis à la retraite par ordonnance du 30 août 1826; lieutenant général honoraire le 1<sup>er</sup> novembre 1826; pension de 4.000 francs le 12 novembre 1826; commandant le département du Morbihan le 8 août 1830; lieutenant général le 21 août 1830. — Placé dans la section de réserve du cadre de l'état-major général le 15 août 1839. — Retraité le 30 mai 1848. Mort à Laval (Mayenne), le 12 mai 1858.

*Campagnes.* — 1792-1793, sur mer et au siège de Toulon; ans II, III, IV, V, VI et VII aux armées d'Italie; partie de l'an VIII et l'an IX à l'armée de l'Ouest; partie de l'an XI, ans XII, XIII, XIV et partie de 1806, sur les côtes; 1806-1807 et partie de 1808 à la Grande Armée; 1808 et partie de 1809 en Espagne; partie de 1812 à la Grande Armée.

*Blessures.* — Blessé le 24 germinal an IV de trois coups de pierre en montant à l'assaut du château de Scoreria (Piémont); blessé le 11 thermidor an IV d'un coup de feu à la tête, en défendant la rive droite de l'Adige, au-dessous de la montagne de Corona; a eu la cuisse droite cassée, le 16 germinal an VII, par un coup de feu, devant Legnago; blessé dans la retraite de Moscou, le 2 novembre 1812, d'un coup de canon à la hanche droite.

Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII; baron de l'Empire le 9 mars 1810; grand-officier de la Légion d'honneur sous Louis-Philippe.

de changement depuis que je l'avais vue la première fois; plusieurs travaux et monumens sont ajoutés de plus. Premièrement, à l'entrée du faubourg de Landerneau, le télégraphe est à gauche en entrant; du même côté, à l'entrée de la porte de Brest, est située la place de Rome, garnie d'une nouvelle plantation d'arbres tout autour, qui en fera la beauté dans quelques années. — Le cours Dajot est de toute beauté: à chaque bout, est située une pyramide, celle près du Château est [surmontée de] Vénus avec un petit enfant couronné de guirlandes; à l'autre bout, est une déesse sur un cheval avec un bâton, [de sorte qu'il semble qu'elle veut l'assommer (*sic*) (1)]. — Ensuite un nouveau bassin pour la construction des vaisseaux est construit à Recouvrance, à côté [de l'endroit] où a été fait le *Grand-Vengeur*; on fut obligé de faire sauter un gros rocher pour le faire. En outre, j'allai voir, dans le fond du port, la mécanique qui fait faire à la fois, par le moyen d'une roue, tout ce qui est nécessaire pour un vaisseau. La mâture a été changée; elle est plus belle que l'autre.

A Recouvrance, la Batterie impériale, [formée de] pièces de quarante-huit, est maintenant entourée d'un mur.

Brest est actuellement bien triste, par l'occasion qu'il n'y a presque point de marins. [Seulement] sept à huit vaisseaux sont maintenant sur la rade. Il y avait environ huit jours que *L'Allemand*, contre-amiral, était arrivé de Lorient avec cinq, ce qui donnait un peu plus d'animation dans le pays. Cinq à six mille ouvriers qui travaillaient dans le port sont maintenant à Anvers; tout cela retire le pain de cet endroit. Par le blocus que les Anglais tiennent, [il] ne peut venir aucun bois de construction.

Je fus, dans l'après-midi du 15, chercher ma [feuille de] route, mais elle n'était pas prête; je ne pus l'avoir que le 16 juin, vers les dix heures du matin, ce qui me donna du retard. Je ne pus loger qu'à Landerneau (5 lieues).

Le 17 *id.* à La Feuillée (2), petit bourg. De Landerneau, 9 lieues. — Pays très montagneux. — Le terrain ne produit rien

---

(1) Beaudoin veut désigner ici les deux statues de Coysevox: l'*Abondance* et *Neptune* qui ornent le cours Dajot.

(2) La Feuillée (Finistère), canton de Huelgoat, arrondissement de Châteaulin.

que de mauvaises landes, sans aucune production d'arbres. Les habitans du pays sont aussi agréables que des portes de prison. Pour faire cette route, il est urgent de s'approvisionner de vivres; car, dans le courant de la route, on ne trouve qu'une mauvaise maison où ce qu'ils vendent est de même; on sent un odorat si bon qu'il faut avoir bon cœur pour y manger; quant au pain, il est de contrebande! Leur nourriture est de la *youtre* (1), espèce de bouillie faite avec de la farine de bled noir et de l'eau, sans sel ni graisse : jugez quel ragoût! Heureux pour moi que l'on m'a prévenu à Landerneau; je me suis précautionné de vivres et de vin dans mon coco; en un mot, les alouettes font comme les hommes, [elles] marchent par étapes (?). Le peuple ressemble plutôt à des sauvages qu'à des hommes. J' [en] ai trouvé un seulement, dans le courant de ma route, qui parlait français. Il me tarde bien d'en sortir.

*Le 18 juin, à Rostrenen* (2). — Petite ville sur une coste, mal bâtie. Un moulin à vent est situé au-dessus de la ville, ce qui est rare dans ledit pays. Ces parages sont meilleurs. Le cidre est commun, il vaut six sous la bouteille. — Un bataillon du 86<sup>e</sup> régiment de ligne est en garnison dans cet endroit.

J'ai brûlé aujourd'hui une étape, qui est Carhaix (3), petite ville passable, située sur une montagne, avec deux belles tours et une belle place garnie d'arbres, en face d'une église.

*De La Feuillée à Carhaix, 6 lieues.*

*De Carhaix à Rostrenen, 5 lieues.*

*Le 19 juin, à Pontivy.* — Les environs sont très mauvais, incultes et garnis de montagnes. Habitans peu affables.

La ville de Pontivy se nomme maintenant Napoléonville. Elle n'est pas aussi belle comme on me l'avait dit. Quelques bâtisses sont ajoutées de plus et [il y a] un bout de rue fait à neuf; en outre, [il y a] des casernes pour l'infanterie et [la] cavalerie, et [des] magasins qui sont de toute beauté! (*De Rostrenen à Napoléonville, 9 lieues.*)

(1) *Iôd* ou *iôt* dans le pays de Léon, ailleurs, *ioud*.

(2) Rostrenen (Côtes-du-Nord), chef-lieu de canton, arrondissement de Guingamp.

(3) Carhaix (Finistère), chef-lieu de canton, arrondissement de Châteaulin.

*Le 20 juin, à Josselin (1).* — Petite ville mal située, pays toujours montagneux, mais un peu meilleur par la production du terrain. (*De Napoléonville à Josselin : 9 lieues.*)

*Le 21, à Plélan (2).* — [C'] est une petite ville où on carde beaucoup de laine. Ce pays [de]vient plus agréable pour les voyageurs par les meilleures productions, qui sont en grains et en cidre; en outre, les habitans sont plus agréables et commencent à parler français. Pour faire cette route, on passe à Ploërmel, petite ville assez bien bâtie sur la route de Vannes, à trois lieues de Josselin. (*De Josselin à Plélan : 9 lieues.*)

*Le 22, à Rennes.* — Ville capitale de la province de Bretagne, médiocrement grande et belle, rien de rare à y voir. La place Verte, en face de l'Hôtel de Ville, est passablement belle, garnie d'une nouvelle plantation d'arbres, et on monte par plusieurs escaliers pour y entrer.

Cet endroit était autrefois la meilleure garnison pour vivre, maintenant je crois que c'est la plus mauvaise. Le pain vaut neuf et dix sous la livre; c'est ce qui m'étonne, plus j'avance dans l'intérieur, plus le pain est cher. J'ai eu bien de la peine à trouver une livre [de] pain, j'ai parcouru au moins dix boulangers. Un camp se forme au Champ-de-Mars, pour l'instruction [des hommes] de la cohorte, qui sont en grand nombre. Pour l'artillerie, un détachement de deux cens hommes [venant de] Brest, fait route comme moi pour entrer dans ce corps.

J'ai été payé de Brest jusqu'à Rennes et d'ici jusqu'à Laval, d'un commissaire à l'autre. [Ces commissaires sont dans les villes départementales] (3). (*De Plélan à Rennes : 9 lieues.*)

*Le 23, à Vitré.* — Ville passablement grande, mais mal située. La plupart des gens de campagne sont vêtus, par-dessus leurs effets, d'un grand gilet de peau à longs poils rougeâtres. (*De Rennes à Vitré : 10 lieues.*)

---

(1) Josselin (Morbihan), chef-lieu de canton, arrondissement de Ploërmel.

(2) Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine), chef-lieu de canton, arrondissement de Montfort.

(3) Beaudoin nomme ainsi les chefs-lieux de département.

Le 24 juin, à Laval. — Ville départementale passablement grande, mais mal située; elle est sur une pente de montagne. En récompense, il y a des jolies filles et affables. Le pays est beaucoup montagneux, mais fertile en pâturages et fruits. A environ deux lieues de Vitré, sur la gauche, on trouve un beau lac; il a, à peu près, une demi-lieue de long sur un quart de large. — Ces mêmes campagnards portent des peaux, dont je ne sais de quel genre (*sic*).

J'avais conclu, en chemin faisant, de demander au commissaire de Laval la route pour aller droit à Orléans. Comme je sais que ma vraie route pour aller à Turin est de passer à Tours, concluant que celui de Tours serait peut-être plus méchant et ne voudrait pas quelquefois m'expédier pour Orléans, [de] crainte de manquer d'aller au pays, je résolus d'en faire la demande ici. En outre, de Laval à Orléans, c'est mon plus court. Je lui demandai donc s'il pouvait me diriger de cet endroit à Orléans, comme étant muni d'un congé de convalescence pour aller au pays, qui est dans les environs; je crois que j'abrégerais ma route de quelques lieues, plutôt que de passer à Tours. En lui faisant cette demande, je lui montrai ma permission; [il] en fit lecture; ensuite, regardant sur sa carte, sans me rien dire, il me dirigea sur Orléans. En me donnant ma permission et ma route, [il] me dit : « Vous aurez quelques mauvais passages d'ici [à] Orléans, car on « construit une nouvelle route, et dans bien des endroits, elle n'est « pas finie. » Je lui répondis qu'un homme de pied se retire toujours bien, tant mauvaise que soit la route. En prenant congé de lui, je le remerciai.

Pour le coup, je me vis au comble de la joie, je n'étais plus incertain d'aller au pays! J'étais si enthousiasmé que je n'en pus manger. Je ressentais déjà le plaisir que j'aurais en voyant ma famille. Dans mon logement, la dame de la maison s'en aperçut et me dit : « Vous me paraissez plus content qu'il y a une heure? » Je lui en racontai le sujet. (*De Vitré à Laval : 9 lieues.*)

Le 25 juin, à Chassillé (1). — Gros bourg, terrain garni de petites montagnes. Ayant brûlé aujourd'hui une étape, qui est

---

(1) Chassillé (Sarthe), canton de Loué, arrondissement du Mans.

Vaiges (1). Le pays est toujours fermé par les haies. (*De Laval à Chassillé : 14 lieues.*)

*Le 26 juin, au Mans.* — Ville petite, mais passablement belle, quoiqu'il y ait à monter et à descendre. Une belle promenade est située à la sortie de la route d'Orléans, garnie de beaux arbres qui donnent un bel ombrage, et, tout près, est bâtie une maison neuve bourgeoise, bien faite, à mon gré. Le sexe y est très beau, frais, et très affable.

J'arrivai à cet endroit à huit heures du matin, et fus contraint d'y loger, par la trop grande pluie qui dura presque toute la journée. Je fut très bien logé, mais le pain est très rare, j'eus bien de la peine à en trouver une livre. [Quant à] la route pour venir à cette ville, on passe [à travers] beaucoup de bois et [de] montagnes; en approchant du Mans, le terrain commence à se garnir de vignes : quantité de vin blanc et bon, à neuf sous la bouteille. Pays propice pour les chouans. (*De Chassillé au Mans : 6 lieues.*)

*Le 27 juin, à Saint-Calais.* — Petite ville entre deux montagnes. (*Du Mans à Saint-Calais : 12 lieues.*)

*Le 28 juin, à Ouzouer-le-Marché (2).* — Gros bourg dans la plaine, commencement du pays de Beauce. Terrain tout plat, garni de beaux fromens. La plaine commence à Morée (3), petite ville au pied d'une petite montagne. Pour en venir à cet endroit, j'ai pris une traverse, j'ai passé à deux lieues de Vendôme; ma route m'indiquait de passer à Cloyes, mais j'ai coupé au plus court, je l' (Cloyes) ai laissé sur ma gauche.

Que je suis content quand je vois des plaines de grains! Cela m'annonce que j'approche le pays (*sic*). Le parler est déjà presque semblable. (*De Saint-Calais à Ouzouer : 14 lieues.*)

*Le 29 juin, à Orléans.* — Ville départementale, grande, mais rien de rare en beauté que les deux tours de Sainte-Croix, [qui] sont de toute beauté. Construit[es] par l'Anglais (4). La rue Impé-

(1) Vaiges (Mayenne), canton de Sainte-Suzanne, arrondissement de Laval.

(2) Ouzouer-le-Marché (Loir-et-Cher), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Blois.

(3) Morée (Loir-et-Cher), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vendôme.

(4) Cette fantaisiste assertion de Beaudoin n'a pas besoin d'être réfutée.

riale, qui donne [d'un côté] sur la place du Martroy et l'autre bout sur le pont qui traverse la Loire [et] qui conduit au faubourg Saint-Marceau. Une belle promenade du côté de Paris : sur une espèce de rempart, garni[e] de beaux arbres. Cet endroit est champêtre, le sexe y est passable. La Loire donne un grand commerce à ce pays. Grand pays [de] vignoble; plus de trois lieues avant [d'y] arriver, je n'ai rencontré rien que [des] vignes. Le faubourg de Saint-Jean de la Ruelle a une bonne lieue de long.

Je fus bien fatigué de courir dans la ville, je ne savais à qui m'adresser pour faire viser ma permission. Je conclus d'abord d'aller chez le commissaire : si cela ne le regarde point, au moins il m'indiquera peut-être où il faudra aller.

En arrivant au bureau, je lui présentai mon congé de convalescence et ma route, dont il fit lecture, puis [il] me dit : « Je [n'ai] « nul besoin de viser ni l'une ni l'autre, vous pouvez aller dans vos « foyers passer le temps de votre permission, ensuite vous revien- « drez ici, je vous continuerai votre route. » Mais il me dit qu'il fallait que j'aie la faire viser au commandant de la gendarmerie et j'[y] allai. Avec beaucoup de peine, je trouvai son logement, personne ne pouvait me l'enseigner. Après avoir bien parcouru les rues, je trouvai un gendarme qui m'indiqua sa demeure (qui est auprès de la cathédrale). Pour comble de malheur, il n'y était point; j'y allai plusieurs fois, rien! La dame de la maison me dit que je ne pourrais le trouver que demain, vers les huit heures du matin. Je ne fus point satisfait de cette nouvelle. J'étais si pressé d'arriver au pays que j'avais encore peur qu'il [ne] me contrarie en quelque chose, car il y a tout à craindre des gendarmes!

En attendant, je fus chercher un billet de logement, où je me trouvai logé proche de chez M. Bizouerne, dans la rue Bourgogne, ensuite j'allai chercher mon sac à la messagerie. Tout cela me fit au moins courir pendant trois heures! sans savoir que c'était un pays, j'entrai chez lui pour souper; c'est là où je fis [sa] connaissance. Comme il tient auberge et messagerie (1), je lui demandai s'il pou-

---

(1) « Le messenger de Montargis arrive le lundi de chaque semaine, repart le mardi et descend au *Chapeau rouge*, rue Bourgogne, chez Bizouerne, ainsi que ceux de Beaune, Boiscommun et Malesherbes » (*Annuaire du département du Loiret*, année 1812, p. 226).

vait faire passer mon sac à Boiscommun. Il me dit que cela était très facile, que c'était lui qui tenait aussi celle de Boiscommun. Je remarquai que le pain était aussi rare qu'ailleurs, ce qui me surprit dans un pays aussi abondant. C'est ce qui me fit voir que la misère était par toute la France.

Ce qui m'étonnait encore beaucoup dans les premiers jours que je rentrai en France, [c'est que], jusqu'aux moindres petites villes, je me trouvais attaqué par les femmes! je ne faisais pas attention qu'une partie c'était la misère [qui les y poussait]. Comme [dans] la Bretagne (je la connais d'ancienne date), les trois quarts aiment à rendre service à tout le monde, [cela ne m'étonnait pas], mais je vois que, dans toutes les villes où j'ai passé, c'est la même chose. Je crois qu'il y a autant de femmes publiques que de pavés dans les rues; en un mot, elles sont embarrassées de leur corps, même dans la campagne.

Entre Vitré et Laval, je rencontrai une jeune fille bien habillée à la mode de la campagne. Elle me demanda si je pouvais lui donner un morceau de pain, que je lui rendrais un grand service; elle me fit cette demande si pitoyablement qu'elle me fit peine. J'avais dans mon sac environ trois quarterons de pain. Je [les] lui donnai; elle ne les mangeait pas, les dévorait [plutôt], elle eut bientôt fini. Ce qui me fut encore plus sensible, [ce fut] quand elle eût fini, [lorsqu']elle me dit : « Si vous exigez [une] récompense, « vous pouvez faire de moi ce qu'il vous plaira. » Je lui répondis : « Mademoiselle, je suis étonné de la proposition que vous me « faites. Apprenez qu'un honnête homme ne doit rien exiger dans « pareille circonstance; cela n'appartiendrait qu'à un homme « dépourvu de sentimens, de profiter de la faiblesse d'une personne « aussi honnête que vous me paraissez l'être. Je voudrais « pouvoir vous soulager davantage, je le ferais avec un grand « plaisir! »

Je m'arrêtai un moment à parler avec elle; je lui demandai ce qui était la cause de sa malheureuse position. Elle me dit premièrement, qu'elle n'avait ni père ni mère depuis son bas-âge; en outre, qu'elle avait affaire à des mauvais parens. Sitôt qu'elle a pu travailler, elle a toujours été en service dans les fermes. Dans la maison [d']où elle est sortie, voilà trois mois, elles étaient de

servantes, et, comme les vivres sont très chers, le maître lui donna son compte, disant que la nourriture était trop chère pour en garder deux, et, depuis cette époque, elle ne peut en trouver d'autre [emploi]. Cette demoiselle parlait avec tant de franchise, que son discours m'attendrit. Je lui donnai encore de quoi avoir une livre de pain, ensuite je pris congé d'elle, en l'engageant de tâcher de trouver n'importe quel ouvrage : « Quand même vous « ne gagneriez que votre pain, cela vaudrait mieux que de vous « abandonner à tout le monde. » Elle me remercia très civilement.

Sans aller plus loin, ici à Orléans, je ne pouvais pas faire dix pas sans être arrêté, et surtout le soir, dans les promenades, dès lors qu'elles voient des étrangers. J'étais à me promener sur le pont Impérial, six p..... voulaient m'emmener malgré moi. Je fus obligé de leur dire des sottises pour m'en défaire. Tout le monde en est aux abois, de la misère qui règne. (*D'Ouzouer à Orléans : 8 lieues.*)

Le 30 juin, à huit heures du matin, je m'en fus trouver le commandant de la gendarmerie. Heureusement [il] y était. Je lui présentai mon congé de convalescence, [il] en fit lecture, ensuite [il] me dit : « Que voulez-vous que je fasse à votre permis- « sion ? Je n'ai nul besoin de la viser, vous pouvez vous en aller chez « vous, et vous la ferez viser à la gendarmerie la plus prochaine de « votre endroit. » Je le saluai, et [j'étais] bien content d'en être quitte à ce prix. Car je sais [que], comme ma permission n'est pas sur du papier imprimé, il était en droit de m'empêcher d'y aller. Voilà ce que je craignais, mais je regrettais d'avoir attendu, ce qui me [re]tarda d'une journée pour l'arrivée au pays.

Je m'en fus à mon logement chercher mon sac et je le portai chez M. Bizouerne, où j'ai trouvé un homme de Boiscommun, nommé M. Barré, qui allait aussi s'en retourner et [qui] me demanda si je voulais attendre un moment, qu'il avait encore quelques petites affaires à terminer, [et qu'] ensuite nous ferions route ensemble. Moi qui ne connaissais point la route, je ne demandai pas mieux : je dinai pendant ce tems et nous partîmes d'Orléans à midi et demi.

Nous fîmes halte à Chécy (1), Combreux (2) et Vitry (3). Nous arrivâmes à Boiscommun (4) à onze heures du soir. Je soupai et couchai chez lui, mais je ne pus presque pas manger ni dormir, [à cause] de l'incertitude que j'avais que l'on me trompait dans ma famille. Je résolus, dans la nuit, de rester à Boiscommun jusqu'à ce que je sois parfaitement instruit de la position de mon père et [de] ma mère. Je conclus que M. Bourdier, ou ma tante Carra, pourraient m'en donner des assurances.

Je fus obligé d'attendre jusqu'à près de neuf heures, jusqu'à ce que M. Bourdier soit levé. J'y fus sitôt sa porte ouverte, en lui souhaitant le bonjour, ensuite me faisant connaître, et bien pressé de lui demander s'il connaissait mon père et ma mère. Il me dit que oui ! « Dites-moi, je vous prie, [lui demandai-je], s'ils existent ? » « Pardonnez-moi si je vous fais tant de questions, c'est que j'ai un « pressentiment que l'on me trompe dans ma famille, je crois qu'ils « n'existent plus. » Il me répondit d'un air tendre : « Détrompez-« vous de cela, Monsieur Beaudoin, votre père et votre mère « existent ; il n'y a pas encore huit jours que je les ai vus. »

A ces mots, les larmes me coulèrent des yeux, de joie, en lui disant : « Monsieur Bourdier, je vous remercie très humblement, « je suis heureux, puisque l'Être suprême me les a conservés. « Excusez-moi, je vous en prie, je vais les rejoindre de suite ! » Mais il ne voulut pas, ni la mère Bourdier, me laisser partir sans prendre un petit verre avec lui. Par la même occasion, je lui demandai si mon oncle Carra demeurait toujours à cet endroit, mais il m'apprit qu'il était mort et que ma tante restait toujours au même endroit. Dont en sortant, j'allai la voir ; elle arrivait des champs avec deux belles vaches. Je lui souhaitai le bonjour, mais elle ne me reconnut point. Je lui dis qui j'étais ! Cette bonne tante ! Elle ne savait quelle honnêteté me faire ! Elle était fâchée contre moi parce que je ne mangeais presque pas ; la joie m'avait tellement saisi, que je ne pouvais manger ni boire. Je lui fis les mêmes questions, elle me donna les mêmes réponses. J'étais au

(1) Chécy (Loiret), canton nord-est d'Orléans.

(2) Combreux, *id.*, canton de Châteauneuf, arrondissement d'Orléans.

(3) Vitry-aux-Loges, *id.*, *id.*, *id.*

(4) Boiscommun (Loiret), canton de Beaune-la-Rolande, arrondissement de Pithiviers.

comble de la joie. Il me tardait de partir, mais elle ne voulait pas, [et elle] me disait que j'avais le tems d'arriver aujourd'hui. Il était près de dix heures quand je sortis de chez elle, dont je partis de suite pour Batilly, qui est le 1<sup>er</sup> juillet 1812.

Je ne marchais pas, je volais. En marchant ainsi, je décidai de faire mon entrée première chez mon parrain, bien persuadé que, sous ce costume, personne ne me reconnaîtrait. Le cœur me palpitait, dès lors que j'aperçus le clocher de Saint-Michel (1) et celui de Batilly. Voilà longtems que ces deux objets n'ont paru à ma vue ! J'avais perdu si bien l'usage des aîtres du pays [que], quand je fus arrivé près de l'église [de] Saint-Michel, je fus obligé de demander à deux filles qui se trouvèrent là, le chemin le plus court pour aller à Batilly. J'arrivai sur les fossés en regardant de tous côtés pour voir quelqu'un de connaissance, mais je ne rencontrai personne. J'arrive à l'entrée du cimetière, encore un peu incertain, [et alors] ma vue se jette de suite à l'emplacement de la famille, pour m'assurer de mon incrédulité (*sic*) ; je ne vis rien. Je convins là en moi-même que j'étais dans mon tort.

La gaité reprit la place de mon embarras, et j'arrivai presque en face de mon parrain sans rencontrer personne. Quand je fus presque arrivé, je vis deux maisons qui se touchaient, dont l'une était neuve ; je ne savais à laquelle m'adresser. Par un fait du hasard, il se trouva une femme qui promenait deux petits enfans (que je n'ai pas l'honneur de connaître) ; je lui demandai : « Madame, pourriez-vous m'indiquer où demeure M. Philippe Grosse-Tête ? » Elle me répondit : « Monsieur, c'est cette maison neuve que vous voyez ! »

J'entre dans la boutique, fier comme un Gascon. Ce qui se présenta à ma vue le premier, ce fut ma marraine ; je la reconnus bien de suite [et] je lui dis, sans chercher à me déguiser : « Bonjour, ma marraine. » Elle me répondit : « Bonjour Monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître ! » Je lui dis : « Comment ? Vous ne connaissez point Philippe Beaudoin ? » Elle dit : « Comment, c'est toi, mon pauvre Philippe ? » Ensuite je l'embrassai et

---

(1) Saint-Michel (Loiret), canton de Beaune-la-Rolande, arrondissement de Pithiviers.

[elle] me défendit de me faire connaître à mon parrain. Elle l'envoya chercher par une petite fille. « Dis-lui qu'il vienne de suite, « qu'un monsieur l'attend pour lui parler. » Aussitôt il arriva. Je lui dis : « Monsieur, j'ai l'honneur de vous souhaiter le bonjour. « — Bonjour, Monsieur, » répondit-il en me regardant. Je restai un moment sans parler, et ma marraine se mit à rire. « Mais, Monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître. » Je pris la parole. — « Comment! vous ne connaissez point votre *fillo*? — Comment, c'est vous, Philippe? — Oui, mon parrain. » Aussitôt, je l'embrassai, et je passai dans la chambre.

Mon premier soin fut de demander de suite des nouvelles de mon père et [de] ma mère, et [je fus] bien satisfait d'apprendre qu'ils jouissent d'une bonne santé. Ensuite, je leur dis : « Tâchez « de trouver une occasion pour faire prévenir mon père et ma mère, « en cherchant cela un peu de loin. » Ma marraine trouva de suite [une] occasion par la petite fille à la Caillarde. « Dis à M. Pierre « Beaudoin qu'il vienne de suite à Batilly, chez Philippe le mar- « chand, qu'il y a un homme qu'il y a plus de dix ans qu'ils n'ont « point vu. » Pas longtems après, je vis mon cher père entrer; sitôt que je l'aperçus, des larmes me sortirent des yeux! Je ne pouvais me rassasier de l'embrasser, en lui demandant des nouvelles de ma mère. Jamais de ma vie, je n'ai ressenti d'amitié et de tendresse comme dans ce moment-là. Je voulais lui parler, mais je ne pouvais. La maison de mon parrain était si pleine qu'on ne pouvait plus se retourner. Peu de tems après, je pris congé de la compagnie, et je m'en fus avec mon père [à] Arconville (1). En chemin faisant, je passai chez mon frère Pierre-Charles. Ils ne me reconnurent point, ni lui ni sa femme. Quelle fut ma surprise de voir des neveux et nièces plus grands que moi!

A mon arrivée à Arconville, j'embrassai ma chère mère d'une égale tendresse. Hélas! qu'il est agréable et doux, après une si longue absence et sortant d'une captivité si longue, de se retrouver tout à coup au centre d'une famille qui me comble d'honnêtetés, ainsi que tout le monde du pays; je reçois mille agrémens. Ce qui me fait beaucoup de peine, [c'est que] je trouve le pays si

---

(1) Arconville, hameau dépendant de la commune de Batilly.

changé, que je me trouve presque aussi étrange[r] que dans un autre endroit. Je ne reconnais aucune jeunesse et très peu d'anciens.

Tout chacun (*sic*) vient me parler; je ne sais qui [ils] sont, ni même [que l'un des visiteurs était] mon frère Jean; je ne pouvais point le reconnaître, il me semblait que ce n'était plus le même, de la manière que je le trouvais changé. Je ne fus pas quinze jours dans le pays, que je m'aperçus de bien des choses que je ne croyais pas.

Pour le divertissement, je trouve les mœurs bien changées, les jeunes gens n'ont point d'ensemble (*sic*) et même, j'ose le dire, ne savent point la manière de s'amuser; [ils] ne connaissent pas le devoir qu'ils ont à remplir envers le sexe, ni [le] respect; rien n'est connu chez eux. Les demoiselles, maintenant, sont obligées de faire les trois quarts du chemin, et, au bout, elles sont encore quelquefois rebutées. J'ai vu plusieurs scènes pareilles. Je sens que des faits semblables ne seront jamais accumulés de ma part, j'ai trop de respect pour elles; elles le méritent; en outre, elles sont faites pour plaire.

Mais aussi, il y a bien du changement en elles, [d']aujourd'hui au tems passé! Elles ont mis la timidité derrière la porte; on peut maintenant leur parler à mots découverts, elles vous rendront la monnoie de votre pièce sans rougir. Mais, malgré cela, elles sont bien aimables et d'un bon caractère, et j'aime beaucoup leur genre. Il est malheureux pour moi que je ne sois [pas] pour longtems dans le pays, car il me semble que mon caractère s'arrangerait bien avec elles.

Hélas! que l'arrivée est belle, on voit partout la gaité dans les cœurs; mais, actuellement, je vois, à mesure que [le moment de] mon départ approche, [que] la gaité s'éclipse comme un nuage. Je m'aperçois avec peine, de jour en jour, que mon père et ma mère [de]viennent tristes. Ils me regardent d'un air d'amitié si tendre, que j'en suis confus, ensuite des larmes s'échappent de leurs yeux sans me rien dire; ils croient peut-être que je ne m'en aperçois pas; mais souvent, c'est ce qui me contraint de me séparer d'eux, pour donner un libre cours à mes larmes. Je faisais mon possible pour leur soustraire mon inquiétude, je tâchais d'être toujours le

même, mais ils s'aperçurent bien de mon embarras, et [ils allèrent] même jusqu'à me dire que je ne dormais pas la nuit!

Le jour du départ fut bien dur pour moi, ainsi que pour mon père et ma mère. Je voulais partir et [j'avais] je ne sais quoi qui m'arrêtait toujours. Cependant je pris une résolution sur moi-même (*sic*), en disant : « Quand je tarderai encore deux heures, « ce seront des peines de plus, puisqu'il faut que je parte. » Je leur dis : « Mon père, vous savez qu'il faut se séparer, je vais vous « embrasser d'une égale amitié qu'à mon arrivée, et je vous prie « de ne point prendre de chagrin; d'ailleurs, vous [n']en avez pas « l'occasion. Vous savez le motif qui m'engage à rejoindre; ce « n'est qu'à l'espoir d'obtenir mon entière liberté, qui sera, « j'espère, sous quatre à cinq mois. Au bout de ce tems, j'aurai « le plaisir de vous accompagner le restant de vos jours. Vous « n'ignorez point quelle disgrâce [ce] serait pour nous, [de] rester « au pays déserteur, après vingt ans de service. Ce serait double « chagrin pour moi, de me voir chagriner au bout de ce tems. « Ainsi, je crois que je prends le parti le plus sage, il vaut mieux « sacrifier encore cinq à six mois, s'il le faut, et se mettre à l'abry « de toute poursuite. Ainsi donc, je vous en supplie, conservez « vos jours pour moi, vous savez qu'ils me sont nécessaires. Mon « absence ne doit plus vous faire tant de peine, ma position n'est « pas aussi malheureuse que dès lors où j'étais en Angleterre : « tous, nous avons perdu l'espoir de nous revoir! Eh bien! l'Être « suprême m'a protégé dans mon malheur et j'espère qu'il me « protégera encore. Adieu, mon père et ma mère, je vous embrasse « de tout mon cœur, ainsi que mes frères, et je vous souhaite beau- « coup de prospérité et bon courage! » Et je partis le 17 août 1812, un lundi au matin.

Des larmes furent répandues à verse en nous quittant. La position de mon père et [de] ma mère était si triste dans le moment, que je cherchai à me soustraire bien vite hors de leur vue, en répandant un torrent de larmes. J'étais comme un enfant, ne pouvant me consoler! Mon frère, Pierre-Charles, m'accompagna jusqu'auprès de Saint-Michel; et puis, je l'embrassai et [je] continuai ma route, mais jamais je ne me suis vu si peu raisonnable. Je n'eus pas fait deux cens pas, que je ne pouvais plus marcher,

contraint de me coucher près du château, pleurant comme un homme sans raison que j'étais [en ce moment], retraçant dans ma mémoire l'amitié, l'agrément et les bontés que je reçus de ma famille, ainsi que [de] tout le monde du pays, en pensant à ma petite Pauline et à ses camarades, [et] disant : « Voilà les jeux « anéantis pour jusqu'à je ne sais quand ! »

Je me livrai si profondément [au chagrin], que je ne sais le tems qui se passa dans le même état; j'étais totalement égaré de sentiment. Quand je fus bien épuisé de mes malheureuses réflexions, un peu de courage me prit, je marchai, mais pas vite; je ne pouvais pas trouver de jambes ni [de] forces pour m'éloigner du pays. Je mis au moins deux heures pour gagner Boiscommun; la route fut bien arrosée de mes larmes !

La honte me prit à l'arrivée, dans la situation où j'étais; si j'eus connu un autre passage, je m'aurais soustrait à la vue de cette ville. Sitôt que je fus passé, je pris courage; je marchai plus vite, mais toujours pleurant: la route fut bien arrosée jusqu'à Orléans! J'y arrivai à quatre heures et demie; [l']heure [était] passée pour être expédié le même jour. Je fus contraint d'attendre jusqu'au lendemain, neuf heures et demie, à l'ouverture des bureaux. Je pris mon logement et je n'en sortis point, que pour aller au bureau, où mes affaires ne furent terminées qu'à onze heures. Depuis mon départ jusqu'à ce moment, deux œufs et une chopine de vin, en sus de celui de mon coco, sont ma nourriture, mais j'espère, dans quelques jours, être dans un meilleur état. (*De Batilly à Orléans (aller et revenir) : 20 lieues.*)

*Le 18 août, à Châteauneuf (1). —* Petite ville sur le bord de la Loire. Rien de remarquable. Petites costes, fertiles en vignes. (*D'Orléans à Châteauneuf : 6 lieues.*)

Cette journée n'a pas encore adouci mes peines; plutôt que de m'éloigner du pays, elle m'en a rapproché! En marchant, je pense au tems que j'ai passé: un mois et demi s'est écoulé comme un songe. J'y ai joui [de] tant d'agrémens, qu'il me semble que je n'y ai pas resté huit jours! Plusieurs fois, [il] me vient dans

---

(1) Châteauneuf sur-Loire (Loiret), chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans.

l'idée de retourner plutôt que de continuer ma route, d'autres [pensées] me disent qu'il faut continuer, pour mettre une fin à ma captivité. Jour et nuit, je suis accablé de toutes ces chimères qui ne sont utiles qu'à détruire mon repos...

Je suis maintenant dans des réflexions bien bizarres, qui sont cependant bien réelles. Je fais un examen sur moi-même, de mon caractère actuel et [de] ma manière de penser [comparés] à ceux de jadis. Il y a une grande différence entre les deux. Autrefois, mon ambition n'était que de voyager, voir du pays (les plus éloignés étaient les meilleurs pour moi), et à remarquer les choses les plus curieuses. Je ne m'attachais à rien pour l'avenir, en ce qui concerne mon propre intérêt. Il me semblait être indifférent dans tout (*sic*). [Une] idée faible et passagère du pays se glissait quelquefois dans mon esprit, mais le moindre autre objet qui se présentait à ma vue prenait la place du premier. Il était aussitôt éclipsé comme une vapeur qui sort de la terre [et] qui s'envole dans les airs! Et maintenant, ce n'est plus cela. Je méprise actuellement et rejette avec dédain toutes mes folles idées du tems passé. Mes désirs, maintenant, ne sont fondés que sur l'espoir de revoir mon pays au plus vite, à l'intention de me rendre utile à mon cher père et à ma chère mère, ainsi qu'à toute ma famille. Cette envie de voyages m'est passée. N'importe de quel côté que je tourne mes pas, rien ne peut me distraire, je ne trouve plus nulle part aucun objet auquel je puis[se] m'attacher; en un mot, tout est contrariant pour moi.

Qui a donc pu faire un changement sur moi, si vivement? Qui en est donc la cause? Hélas! je fais l'ignorant, mais il n'y a pas mieux que moi qui sait le motif de toutes ces réflexions. C'est ce pays qui est toujours présent à mon esprit; c'est lui qui tient dans son sein ce que j'ai de plus cher au monde. Hélas! que la liberté est un élément bien agréable! Celui qui la possède est toujours heureux, mais il n'en connaît point le prix comme moi! Je n'y ai cependant resté qu'un moment, [mais] j'y ai resté assez pour apprendre à en connaître la valeur. Après avoir reçu tant d'agrément et d'amitié des père et mère, il est impossible de jamais l'oublier; ou bien je mériterais d'être répudié; en outre [j'ai le souvenir] de l'accueil de tout le monde.

De toutes ces inquiétudes, je [ne] vous dis pas encore tout, une B... (en a sa part). Oui, elle me l'a volé, je ne l'ai plus! Je n'en suis plus le maître, elle en est la maîtresse! Elle a enchaîné mon cœur dans son sein; elle m'a promis le sien; je le possède, à ce que je puis croire. Oui, je l'aime et, de plus, je l'adore, je sens dans mon cœur que, sans elle, il n'est plus de bonheur pour moi. Le proverbe dit que tout être qui aime est heureux. Je vois tout le contraire par moi-même, surtout quand on est obligé de se séparer.

Je ne suis point incrédule sur les histoires de l'amour; il n'y a pas d'amour sans peine, quelques entraves se mêlent toujours parmi (*sic*) pour contrarier votre bonheur. — Tous ces faits sont ignorés dans le pays; il n'y a que nous deux qui avons connaissance de nos promesses, et j'espère que cela restera jusqu'à mon retour! Hélas! un congé me guérirait mieux et serait le meilleur remède pour mettre fin à tous mes maux, et [serait] plus efficace que toute une pharmacie entière! Quel beau jour pour moi, si j'ai le bonheur de réussir et de retrouver les choses dans le même état [que] dès lors que j'ai quitté l'endroit. Les plaisirs seront encore d'un plus grand prix, et plus doux que la première fois.

Je cesse d'écrire, la nuit s'avance. Le sommeil veut me donner un peu de repos et ma mémoire ne fournit plus! Adieu B... jusqu'au revoir! Jour et nuit vous êtes toujours présente à ma mémoire (1).

Le 19 août, j'ai logé à Bonny (2), petite ville. Rien de remarquable. — De Châteauneuf à Saint-Martin (3), petit bourg à deux lieues. — Dampierre (4), aussi bourg, à trois lieues de Gien et quatre de Saint-Martin, pays peu fertile. Gien, petite ville renommée par ses foires, mais peu considérable par sa beauté. Briare (5), petit bourg où est situé un canal qui provient de la

---

(1) A la suite de cet examen de son état d'âme, Beaudoin ajoute cette note : « Réflexions qui se sont passées dans mon esprit, la nuit du 18 août, à Châteauneuf. »

(2) Bonny-sur-Loire (Loiret), canton de Briare, arrondissement de Gien.

(3) Saint-Martin-d'Abbat (Loiret), canton de Châteauneuf, arrondissement d'Orléans.

(4) Dampierre (Loiret), canton d'Ouzouer-sur-Loire, arrondissement de Gien.

(5) Briare (Loiret), chef-lieu de canton, arrondissement de Gien.

Loire [et] et qui va à Montargis, à deux lieues de Gien. — Bonny, où j'ai logé, petite ville. (*On compte, de Châteauneuf à cet endroit, 14 lieues.*)

*Judi 20 août, à La Charité (1).* — Petite ville située sur le bord de la Loire.

Sur la route de Bourges, qui est à onze lieues, est situé, sur la Loire, un beau pont de pierre de dix arches; ensuite est situé le faubourg de Loire dans une île de cette rivière; ensuite une autre branche de cette rivière entoure ce faubourg, qui la traverse par un pont de bois. — Cette ville est mal située et [on y est] peu affable, mais [elle est] bien garnie en vigne. (*Distance de Bonny à La Charité : 12 lieues.*) Passant par Neuvy (2), joli petit bourg sur le bord de la Loire. A deux lieues de Bonny et à trois lieues de Neuvy, on trouve Cosne, petite ville jolie, sur une petite cote sur la Loire. Pays renommé par le bon vin blanc. Je m'en suis assuré par moi-même. Il est bon et point cher; il vaut trois sous et demi la bouteille et quatre sous le litre. (*De Cosne à Pouilly (3) : 4 lieues.*) Même renommée pour le vin. Tout ce terrain est garni de vignes; ils récoltent peu de grains. (*De Pouilly à La Charité : 3 lieues.*) Pays rempli de petites cotes et vignobles.

*Le 21 août, départ de La Charité, à trois heures du matin, passant par Pougues (4), petit bourg dans un fond. — Arrivée à Nevers à huit heures du matin. Je fus chez le commissaire et [il] me paya huit francs 70 centimes jusqu'à Lion (sic). — Nevers est une ville peu grande et mal située; peuple peu affable. [Terrain] peu fertile en grains, mais il récompense (sic) en vigne. (De La Charité à cet endroit : 6 lieues).* — Pour aller à Saint-Pierre (5), on trouve à moitié chemin un petit bourg, Magny (6), ensuite on rencontre Saint-Pierre, à huit lieues de Moulins, petite ville.

On traverse la Loire, on la laisse sur sa gauche, on passe sur un pont de bois, ensuite [sur] un de pierre. Je fus contraint de

(1) La Charité (Nièvre), chef-lieu de canton, arrondissement de Cosne.

(2) Neuvy-sur-Loire (Nièvre), canton de Cosne.

(3) Pouilly (Nièvre), chef-lieu de canton, arrondissement de Cosne.

(4) Pougues (Nièvre), chef-lieu de canton, arrondissement de Nevers.

(5) Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre), chef-lieu de canton, arrondissement de Nevers.

(6) Magny-Cours (Nièvre), canton de Nevers.

loger à Moulins, à l'auberge, ayant arrivé à neuf heures du soir. Le pays est peu fertile ; petites côtes. — Moulins est une ville départementale. Je ne puis en donner aucune instruction ; je suis arrivé de nuit et j'en suis parti le lendemain matin, à la pointe du jour.

Je remarque que dans ce pays, dans les campagnes, les femmes portent presque toutes des bonnets en paille tressée en sept, comme celle que j'ai faite en prison, mais des pailles entières et tachées ; en outre, la construction n'[en] est pas belle. (*Cette journée de marche de La Charité à Moulins est évaluée à 19 lieues.*)

*Le 22 août*, passant par Varennes (1), petite ville à demi-coste, entourée de vignes. — Le pays est presque plat. (*De Moulins à Varennes, étape : 8 lieues. — De Varennes à La Palisse : 5 lieues.*) Petite ville où j'ai logé. Auprès [de cette ville] sont situées de grandes montagnes. — Pays peu fertile en vignes, mais beaucoup en grains et beaucoup de noyers. Depuis Moulins, le sexe féminin y est beau. (*De Moulins à [La] Palisse : 13 lieues.*)

*Le 23 août.* — Étape, en passant par Saint-Martin-d'Estréaux (2), à quatre lieues de La Palisse. Petit bourg, pays de montagnes, peu fertile.

*La Pacaudière* (3), petite ville étape : 6 lieues de La Palisse. — Roanne, rien de remarquable. C'est l'endroit où la Loire commence à porter bateau. Son passage est revêtu (*sic*) d'un pont de bois très antique, qui sépare un faubourg, sur la route de Lion. Dans ce faubourg se construit un beau bout de pont en pierre, qui joindra tout près de celui en bois.

J'ai logé à cet endroit. (*De La Palisse à Roanne : 13 lieues.*) (4).

.....

---

(1) Varennes-sur-Allier (Allier), chef-lieu de canton, arrondissement de La Palisse.

(2) Saint-Martin-d'Estréaux (Loire), canton de La Pacaudière, arrondissement de Roanne.

(3) La Pacaudière (Loire), chef-lieu de canton, arrondissement de Roanne.

(4) Ici, notre sergent ouvre une parenthèse pour raconter, d'une façon par trop réaliste, une de ses nombreuses bonnes fortunes. Ayant fait, au sortir de Gien, la rencontre d'une jeune fille, il l'accompagna jusqu'à Roanne, où il prétexta, pour la quitter, une indisposition nécessitant son entrée immédiate à l'hôpital.

C'est à cet endroit que nous reprenons son récit.

Je lui souhaitai bon voyage. Ensuite je rentrai et j'allai du même pas à l'hôpital civil, où je ne restai que deux jours.

Quand je vis que je ne pus pas obtenir de voiture, j'en sortis le 26 août et [fus] du même jour à Tarare (1), petite ville. Le sexe féminin y est charmant. Leur coiffure est [formée] d'un gros chignon derrière; la plus grande partie sont des brodeuses. Le pays est très montagneux. A cinq lieues de Roanne, on trouve Saint-Symphorien (2), grand bourg. (*De Roanne à Tarare : 11 lieues.*)

Le 27 août, à Lion, passant par l'Arbresle (3), petite ville dans un fond. A mesure que j'approche, je m'en aperçois par les vignes.

Lion, grande et belle ville. Plusieurs belles bâtisses à sept, huit étages; deux belles maisons sont ajoutées de plus sur la place Bellecour depuis ma première vue (4) (*sic*), mais elles ne sont pas encore finies; deux fontaines doivent aussi y être ajoutées. Cet endroit est très considérable par ses manufactures, en soie, chapeaux, orfèvrerie: en un mot, elle est brillante en tous genres. La Saône coupe la ville en deux, sépare Saint-Jean et se réunit avec le Rhône à Perrachè, qui est une belle promenade sur le bord du Rhône, à la sortie de la ville.

Sur ladite Saône, deux beaux ponts sont situés: le pont de Tilsit en face de la place Bellecour, bâti en belle pierre de taille, et [avec] de beaux trottoirs de même, de chaque côté; l'autre est le pont Saint-Vincent, en bois, mais beau. Sur le Rhône est le pont Morand, de toute beauté, fermé des deux bouts par une porte de fer. De cet endroit, on va aux Brotteaux, belle promenade, où beaucoup de bourgeois de Lyon viennent jouer à la boulé. Sur la même rivière est le pont de la Guillotière, en pierre, séparant un faubourg pour aller à Grenoble, [faubourg] qui porte le même nom. Un beau bain public est situé entre les deux ponts sur un beau bâtiment; le long de la façade qui donne sur le quai

---

(1) Tarare (Rhône), chef-lieu de canton, arrondissement de Villefranche.

(2) Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), chef-lieu de canton, arrondissement de Roanne.

(3) L'Arbresle (Rhône), chef-lieu de canton, arrondissement de Lyon.

(4) Beaudoin avait déjà vu Lyon lors de la campagne d'Italie.

sont peints de beaux bains remplis d'hommes et de femmes qui sont à prendre leur bain (*sic*). L'hôpital civil est charmant par sa construction, [il a] un dôme très élevé placé sur le milieu de l'édifice qui donne sur le quai du Rhône; les lits sont tout en fer et d'une belle propreté, entretenus par des sœurs.

La maison de ville, sur la place des Terreaux est belle, il y réside (*sic*) deux chevaux de bronze (?). Au-dessous est un souterrain très grand; on y met en prison les gens qui sont ramassés de nuit. La place des Terreaux est petite. A la cathédrale Saint-Jean réside (*sic*) une des plus belles horloges de France, toute en fer clair comme de l'argent, mais elle ne va pas, soi-disant qu'elle n'est pas finie.

Cette ville est champêtre, depuis qu'elle a souffert un siège à la Révolution; toutes ses forteresses ont été détruites depuis. Deux lieues à l'entour, ce n'est que beaux châteaux et belles campagnes garnies de vigne, aussi on y boit de bon vin à six sous la bouteille.

Le maire de cette ville est mort le 27 août, à quatre heures du soir. Le 28 doit se faire un beau cortège en son honneur; la maison de ville est garnie de draps mortuaires; cet homme est (*sic*) comte de l'Empire (1). J'avais envie de voir cette cérémonie, mais je craignais de faire rencontre de cette demoiselle que je quittai à Roanne. Le tems que j'y ai resté, je me suis privé de la promenade, rapport à cette occasion [et] craignant quelque mauvais effet. (*De Tarare à Lion : 10 lieues.*)

Le 28 août, à Bourgoin (2). — Petite ville; rien de remarquable, [sinon] que le sexe n'est plus si beau: on y fabrique beaucoup de tresses en paille pour les bonnets et chapeaux. Ce que j'ai remarqué aussi [pour] les femmes et les filles, [c'est que] ce sont elles qui vannent le grain. Leur van est fait comme ceux

---

(1) Fay (Nicolas-Marie-Jean-Claude), comte de Sathonay, comte de l'Empire, membre de la Légion d'honneur, maire de la ville de Lyon, ancien conseiller au Parlement de Paris. Né à Lyon le 7 septembre 1762, il mourut en son hôtel, 7, rue du Plat, le 27 août 1812, et fut enterré à Cailloux-sur-Fontaine, près Sathonay.

Il était fils d'Antoine Fay de Sathonay, prévôt des marchands et commandant de la ville. (*Communication de M. L. Fleury.*)

(2) Bourgoin (Isère), chef-lieu de canton, arrondissement de La Tour-du-Pin.

qu'il y a dans le pays (1). Le pays est peu montagneux, fertile en tous genres. (*De Lion à Bourgoin : 10 lieues.*)

Le 29 août, aux Échelles (2), étape. — Petite ville dans un fond, entre des grandes montagnes. Les vignes sont déjà arrangées comme en Italie, suspendues par des mûriers. Passant par La Tour-du-Pin, petite ville à trois lieues de Bourgoin, et cinq lieues de Pont-de-Beauvoisin (3), petite ville assez gentille et étape ; pays très fertile, à quatre lieues des Échelles. Ce pays est en Savoie. (*De Bourgoin aux Échelles : 12 lieues.*)

Le 30 août, à Chambéry, ville capitale de la Savoie et département du Mont-Blanc. — Ville petite, mal située ; il y a beaucoup de traverses, qui sont des passages sous des portails, par où l'on gagne d'autres rues. La Révolution a détruit une belle fontaine sur la place aux Légumes. Des animaux jetaient l'eau très haut par la gueule, [et étaient] entourés d'un beau bassin qui recevait l'eau, et, au milieu, [il y avait] une déesse ; une partie de ces monuments est cassée (*sic*). Il y a quelques belles rues qui paraissent bien garnies de marchandises de tout genre. Cet endroit est bâti sur pilotis, ce n'est que caveaux où passe la rivière.

Comme Chambéry se trouve dans un fond et [est] investie (*sic*) de toutes parts par des montagnes, un bourgeois me dit que, quelque jour, cet endroit périra par l'eau ; car, quand il vient la fonte des neiges, dont il y a une si grande quantité sur les montagnes, que cela inonde la ville pendant plusieurs jours, [les habitants] sont obligés d'aller dans les rues avec des petites nacelles. Le sexe n'y est pas beau, ni affable dans le général.

Les environs sont garnis de vignes, jusqu'à perte de vue dans les montagnes. Des Échelles à cet endroit, ce n'est que grosses montagnes. A deux lieues des Échelles, la route, qui coupe la montagne, est très étroite, il n'y a que le passage bien juste, il semble, en passant, que les deux montagnes vont se joindre et

(1) Dans le Gâtinais.

(2) Les Échelles (Savoie), chef-lieu de canton, arrondissement de Chambéry.

(3) Pont-de-Beauvoisin (Isère), chef-lieu de canton, arrondissement de La Tour-du-Pin.

vous engloutir. Malgré qu'il y a (*sic*) beaucoup à monter et à descendre, la route est belle et bien entretenue. (*On compte des Échelles à Chambéry, 6 lieues.*)

Après avoir fait plusieurs essais dans différents endroits, c'est ici où j'ai obtenu le droit de voiture. C'est le premier commissaire de qui j'ai vu avoir compassion de ma situation. Je suis payé de cet endroit et [j'ai] des coupons pour la voiture jusqu'à Turin, dont il y a 65 lieues.

*Le 31 août, à Montmélian (1), étape.* — Petite ville en pente, au pied d'une montagne et entourée de beaucoup d'autres, fertiles en vigne, en chanvre et maïs. Il y passe l'Isère, forte rivière qui va à Grenoble. Le peuple est très vilain, peu affable et méchant. Je fus contraint de faire séjour dans cet endroit le 1<sup>er</sup> septembre, ne se trouvant point de voiture pour me transporter. (*5 lieues.*)

*Le 2 septembre, à Aiguebelle.* — Petite ville entourée de grosses montagnes; mauvaise route.

On compte de Montmélian à Aiguebelle (2), 5 lieues; mais ayant trouvé des voitures de prêtés, du même jour, j'ai été à La Chambre (3), gros bourg, entre de grosses montagnes, mauvaise route, pays fertile en noix et fruits. (*D'Aiguebelle à La Chambre : 6 lieues.*)

*Le 3 septembre.* — Logé à Bramans (4), mauvais bourg sur le costé de la route, en passant par Saint-Jean (3 lieues); petite ville sur le sommet d'une petite montagne, toujours le long de l'Isère, peu fertile, sinon qu'en neige (*sic*) sur les montagnes. On est payé à Saint-Jean pour jusqu'à Turin, par un coupon que l'on a de Chambéry. — Le même jour, à Saint-Michel (5), petit bourg, même production : pas grand'chose (3 lieues). — Le même jour, de Saint-Michel à Modane (6) (4 lieues), petite ville et étape, [pays] toujours enclavé dans les montagnes remplies de neige; rien d'autre récolte. Le vin commence à venir bien cher, dix, douze

(1) Montmélian (Savoie), chef-lieu de canton, arrondissement de Chambéry.

(2) Aiguebelle, *id.*, chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.

(3) La Chambre (Savoie), chef-lieu de canton, *id.*

(4) Bramans, *id.*, canton de Lanslebourg, *id.*

(5) Saint-Michel (Savoie), chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.

(6) Modane, *id.*, *id.*, *id.*

sous la bouteille (3 lieues). (De La Chambre à Bramans : 13 lieues.)

Le 4 septembre, à Suse (1), première ville de Piémont, en passant par Termignon (2), petite ville à une lieue de Lanslebourg (3). — Lanslebourg, petite ville mal située, au pied du mont Cenis, bonne récolte en neige (*sic*) ; il y en a en si grande abondance, qu'il semble que la ville va être engloutie par elle.

Je suis arrivé à sept heures du matin ; c'est cet endroit qui sépare la Savoie du Piémont. (De Bramans à Lanslebourg : 3 lieues.)

Je vous observe aussi qu'il s'y construit une nouvelle et belle route, de Chambéry au mont Cenis, qui suit tout le long de la rivière : il n'y aura ni à monter ni à descendre.

Le même jour, j'ai passé le mont Cenis, par la nouvelle route que notre Empereur a fait construire. Elle est bien plus longue que la vieille ; mais, en récompense, elle est aussi belle et praticable que les routes de Paris, excepté qu'il y a à monter et [à] descendre. Les rouliers y passent maintenant comme sur toutes les autres routes. Il y a une trentaine de maisons qui tiennent auberge, pour faciliter les voyageurs. Elles sont construites le long de la route, de distance en distance, et [marquées avec] des croix peintes en rouge. A moitié chemin, sur le mont Cenis, sont construites deux grandes auberges, de quoi loger les voitures, [les] chevaux et [les] hommes. En face est situé un lac qui a près d'une demi-lieue de long, sur une portée de fusil de large. En outre, un hospice pour les militaires voyageurs, pour leur donner à boire et à manger, et [à] coucher s'ils se trouvent fatigués. J'y ai rafraîchi en passant ; le commissaire de Chambéry m'avait donné un coupon pour avoir droit au rafraîchissement. Ce sont des frères, entretenus par l'État, qui tiennent cet emploi.

Ce corps de logis n'est pas encore fini, il y aura au moins de

---

(1) Suse, ville d'Italie, province de Turin, au débouché des routes du Mont-Cenis et du mont Genève.

(2) Termignon (Savoie), canton de Lanslebourg.

(3) Lanslebourg (Savoie), chef-lieu de canton, arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.

quoi loger quatre régimens : corps de logis superbe. J'y ai eu très froid en passant, je sentais la fraîcheur qui augmentait à mesure que je montais et le tems se couvrait. Il en [a] été de même en descendant ; à mesure que je descendais, le tems s'éclaircissait et se réchauffait. — Du côté de Suse, une montagne est percée, on passe dessous, c'est comme une voûte. (*On compte de Lanslebourg à Suse, sept lieues de passage.*)

Suse est une petite ville passable et paraît commerçante. Peuple affable. Cet endroit est environné de plusieurs petites montagnes qui étaient autrefois des forteresses. Fertile en vigne et fruits.

*Le 5 septembre, Avigliano, petite ville (à sept lieues de Suse).* — Malgré les montagnes qui [l']environnent, le pays est très fertile en vignes, maïs et fruits. Cette petite ville est charmante en sexe féminin ; les filles sont très gentilles, une grande partie n'a que ses cheveux pour coiffure, elles relèvent leurs cheveux avec un beau peigne courbe. En général, leur chevelure est bien noire et en tire-bouchons devant ; les autres ont des coiffures longues et pointues derrière avec un petit rond de dentelle en rélargissant (*sic*). Au-dessus de la ville est situé un beau fort.



